



Programme politique 2027



Introduction

Rendre le pouvoir au peuple

Il est grand temps de rendre le pouvoir au peuple et de rétablir la souveraineté de la France.

Ce programme marque le début d'un changement vital : **la fin d'une ploutocratie cynique, la fin des priviléges indécents** accordés à une caste politique déconnectée.

Qui je suis et pourquoi je me présente

Je ne suis pas un politicien professionnel.

Je suis un **citoyen français, technicien informatique de formation**, passionné de **politique et d'histoire** depuis des décennies — celle qu'on nous enseigne, et celle qu'on nous cache.

Depuis plus de vingt ans, **j'alerte sur ce qui se trame**, sur les dérives du pouvoir et la confiscation de la démocratie.

Longtemps, on m'a traité de “complotiste”. Aujourd’hui encore, **quiconque ose penser différemment** est vite catalogué : **complotiste, antisémite, homophobe ou fou**.

C'est précisément pour cela que je me présente : pour **redonner la parole, la dignité et le pouvoir** aux citoyens.

Un avertissement clair

Avant d'aller plus loin, je tiens à clarifier trois points pour éviter toute ambiguïté :

- **Je ne suis pas suicidaire.** Je suis un homme positif, lucide, et animé par une profonde envie de servir.
- **Je suis en bonne santé.** Mon dernier test de dépistage du cancer est négatif.
Donc, à l'attention de ceux qui voudraient me faire taire — réseaux occultes, services discrets ou autres — inutile d'essayer vos méthodes “accidentelles” ou “médicales”.
- **Je n'ai pas de gouttière et je n'habite pas au dernier étage.** Je ne tomberai pas en cherchant un téléphone imaginaire.

À bon entendeur.

Table des matières

Programme politique 2027.....	1
Introduction.....	1
Rendre le pouvoir au peuple.....	1
Qui je suis et pourquoi je me présente.....	1
Un avertissement clair.....	1
Chapitre 1.....	18
Sortir de l'Union européenne et retrouver la souveraineté juridique.....	18
1. Retrouver la souveraineté juridique nationale.....	18
2. Principes de la période transitoire.....	18
3. Rétablissement de la primauté du droit français.....	18
4. Reprise du contrôle budgétaire et financier.....	18
5. Substitution des politiques européennes.....	19
6. Accord de retrait et continuité internationale.....	19
7. Frontières, douanes et infrastructures.....	19
8. Communication et protection des citoyens.....	20
9. Évaluation et pilotage de la souveraineté retrouvée.....	20
10. Objectif final.....	20
Chapitre 2.....	21
Sortir de l'OTAN et restaurer l'indépendance diplomatique et militaire.....	21
1. Rétablir l'indépendance stratégique de la France.....	21
2. Procédure et calendrier de retrait.....	21
3. Souveraineté militaire totale.....	21
4. Coopération internationale nouvelle.....	21
a) Alliances européennes de défense.....	21
b) Alliance francophone de sécurité (AFS).....	22
c) Relations bilatérales de souveraineté.....	22
5. Réorganisation de la défense nationale.....	22
a) Commandement et doctrine.....	22
b) Infrastructures et bases.....	22
c) Industrie et recherche de défense.....	22
6. Plan de renforcement des capacités nationales.....	22
a) Objectif budgétaire.....	22
b) Ressources humaines.....	22
7. Réindustrialisation et souveraineté technologique.....	23
8. Coopération humanitaire et sécurité civile.....	23
9. Transition diplomatique et géopolitique.....	23
10. Objectif final.....	23
Chapitre 3.....	24
Reprendre le contrôle de la monnaie et des finances nationales.....	24
1. Retrouver le contrôle des flux financiers et des échanges.....	24
2. Cadre légal du contrôle des capitaux.....	24
a) Mesures permanentes.....	24
b) Mesures transitoires (période post-euro).....	24
3. Refonte de la politique commerciale extérieure.....	24
4. Nouvelle architecture douanière.....	24
a) Tarifs douaniers miroirs.....	24
b) Administration douanière modernisée.....	25
5. Relocalisation industrielle et substitution aux importations.....	25
6. Commerce francophone et partenariats bilatéraux.....	25
a) Alliance économique francophone.....	25

b) Accords bilatéraux de souveraineté.....	25
7. Contrôle stratégique des importations et exportations.....	25
a) Produits importés.....	25
b) Produits exportés.....	25
8. Contrôle des investissements étrangers.....	26
9. Mécanisme de compensation monétaire (Franc onshore/offshore).....	26
10. Objectif final.....	26
Chapitre 4.....	27
Nationalisations et reconquête des secteurs stratégiques.....	27
1. Restaurer la maîtrise publique des infrastructures vitales.....	27
2. Cadre légal et constitutionnel.....	27
3. Mécanismes financiers de nationalisation.....	27
a) Principe.....	27
b) Indemnisation équitable.....	27
c) Création de l'Agence Nationale des Actifs Stratégiques (ANAS).....	27
4. Entreprises et secteurs concernés.....	28
a) Énergie et ressources.....	28
b) Transport et logistique.....	28
c) Eau et assainissement.....	28
d) Télécommunications et numérique.....	28
e) Santé et pharmacie.....	28
f) Finance et assurance.....	28
5. Gouvernance et gestion des entreprises publiques.....	29
a) Organisation.....	29
b) Transparence.....	29
c) Innovation.....	29
6. Réindustrialisation souveraine.....	29
7. Nationalisations partielles et participation citoyenne.....	29
8. Relations internationales et arbitrages.....	29
9. Effet économique et budgétaire.....	29
10. Objectif final.....	30
Chapitre 5.....	31
Fin de la spéculation boursière des retraites complémentaires.....	31
Investir dans l'économie réelle et nationale.....	31
I. Constat : une dérive financière contraire à l'intérêt public.....	31
II. Interdiction légale de la spéculation boursière des retraites.....	31
a) Fin de l'obligation d'investissement financier.....	31
b) Transparence totale.....	31
c) Sanctions et responsabilité.....	31
III. Nouvelle orientation : investir dans l'économie réelle et nationale.....	32
a) L'immobilier social et intermédiaire.....	32
b) Les logements étudiants et jeunes actifs.....	32
c) Les infrastructures d'intérêt national.....	32
d) L'emploi local.....	32
Priorité aux entreprises françaises et circuits courts.....	32
IV. Bénéfices économiques et sociaux.....	32
Pour les cotisants.....	32
Pour l'État et les collectivités.....	32
Pour la Nation.....	32
V. Chiffrage et retombées économiques.....	33
Hypothèse : réorientation de 30 % vers l'investissement utile.....	33
VI. Gouvernance et contrôle démocratique.....	33
VII. Articulation avec la souveraineté monétaire.....	33
VIII. Objectif final : une retraite souveraine et productive.....	33

Chapitre 6.....	34
L'État et sa gestion.....	34
Synthèse finale et souveraineté administrative.....	34
Introduction : Restaurer l'État au service du peuple.....	34
1. Réduction et exemplarité du gouvernement.....	34
a) Gouvernement resserré.....	34
b) Cabinets politiques réduits.....	34
2. Plafonnement des salaires publics et fin des rentes d'État.....	34
a) Plafond salarial.....	34
b) Transparence et contrôle.....	35
c) Sanctions.....	35
3. Suppression du Sénat et rationalisation du Parlement.....	35
a) Réforme constitutionnelle.....	35
b) Réforme des retraites et avantages.....	35
4. Fin des priviléges et des avantages politiques.....	35
Contrôle :	35
5. Réorganisation territoriale et administrative.....	35
a) Structure territoriale simplifiée.....	35
b) Rationalisation des services.....	35
6. Réforme des marchés publics et des achats d'État.....	36
a) Création de l'Office National des Achats Publics (ONAP).....	36
b) Audit et transparence.....	36
c) Ouverture et concurrence loyale.....	36
7. Suppression des agences et structures inutiles.....	36
a) Rationalisation du paysage administratif.....	36
b) Audit citoyen.....	36
8. Bilan budgétaire global du Chapitre 6.....	36
9. Gouvernance et suivi.....	36
a) Mise en œuvre.....	36
b) Évaluation annuelle.....	37
c) Sanctions politiques.....	37
Conclusion : la souveraineté administrative retrouvée.....	37
Chapitre 7.....	38
Justice politique et responsabilité des dirigeants.....	38
Introduction.....	38
1 - Crédit d'une Haute Cour de Souveraineté nationale.....	38
a) Compétence et mission.....	38
b) Déclenchement des poursuites.....	38
c) Composition.....	38
d) Sanctions.....	38
2 - Fin de l'impunité politique.....	38
a) Suppression de l'immunité parlementaire automatique.....	38
b) Casier judiciaire vierge obligatoire.....	39
c) Interdiction du pantouflage.....	39
d) Interdiction des emplois familiaux et du cumul rémunéré.....	39
3 - Transparence totale du financement public.....	39
a) Publication obligatoire.....	39
b) Registre national du financement politique.....	39
c) Sanctions.....	39
4 - Rendre la justice plus rapide et accessible.....	39
a) Cour nationale anticorruption.....	39
b) Renforcement des organes de contrôle.....	39
c) Responsabilité des magistrats.....	40
5 - Réforme du statut des anciens présidents.....	40
6 bis - Prévention et contrôle éthique en amont.....	40

7 bis - Protection des lanceurs d'alerte et du contrôle citoyen.....	40
8 bis - Référendum de moralisation et intégration constitutionnelle.....	40
9 - Bilan moral et budgétaire.....	41
Conclusion.....	41
Chapitre 8.....	42
Réforme fiscale : lisible, équitable et souveraine.....	42
 Introduction.....	42
 1 - Impôt sur le revenu plafonné à 40 %.....	42
 2 - Suppression de la majorité des niches fiscales.....	42
 3 - Taxation équitable du capital et du patrimoine financier.....	42
a) Taxation du capital des ultra-riches.....	42
b) Taxation des œuvres d'art de grande valeur.....	42
 4 - Taxe sur les transactions financières (TTF élargie).....	43
 5 - Fiscalité du travail et de la production.....	43
 6 - Bilan budgétaire du Chapitre 8.....	43
 Conclusion.....	43
Chapitre 8 bis.....	44
Calendrier national de redressement (2027–2032).....	44
Plan de mise en œuvre progressive du programme de souveraineté.....	44
 Introduction.....	44
 Année 1 — 2027–2028 : Rétablissement de la souveraineté.....	44
1. Sortie de l'Union européenne et rétablissement juridique.....	44
2. Restauration monétaire et création du Franc national.....	44
3. Protection économique immédiate.....	44
4. Lancement de la moralisation politique.....	44
Effet attendu :.....	44
 Année 2 — 2028–2029 : Redressement économique et industriel.....	45
1. Nationalisations prioritaires (Chapitre 5).....	45
2. Fin de la spéculation sur les retraites (Chapitre 5 bis).....	45
3. Relance industrielle et commerciale (Chapitre 4).....	45
4. Réorganisation de l'État (Chapitre 6).....	45
Effet attendu :.....	45
 Année 3 — 2029–2030 : Consolidation sociale et financière.....	45
1. Création monétaire publique encadrée (Chapitre 5 bis).....	45
2. Début de la réforme fiscale (Chapitre 8).....	45
3. Réduction du train de vie de l'État (Chapitre 6).....	45
4. Application intégrale de la transparence politique.....	45
Effet attendu :.....	45
 Année 4 — 2030–2031 : Allègement fiscal et consolidation administrative.....	46
1. Baisse progressive de l'impôt sur le revenu.....	46
2. Finalisation des nationalisations.....	46
3. Administration numérique et décentralisation.....	46
4. Évaluation publique annuelle.....	46
Effet attendu :.....	46
 Année 5 — 2031–2032 : Achèvement du redressement et prospérité souveraine.....	46
1. Impôt sur le revenu plafonné à 40 %.....	46
2. Stabilisation monétaire.....	46
3. État exemplaire et équilibré.....	46
4. Référendum de moralisation et réforme constitutionnelle finale.....	46
Effet attendu :.....	47
 Synthèse du calendrier quinquennal.....	47
 Conclusion.....	47
Chapitre 9.....	48
Soutenir la production nationale et l'emploi français.....	48

Introduction.....	48
1 – Réindustrialiser la France par la planification nationale.....	48
a) L’État stratège et producteur.....	48
b) Réindustrialisation territoriale.....	48
c) Nationalisations ciblées.....	48
2 – Soutenir les entreprises françaises, en particulier les PME/TPE.....	48
a) Allègement des charges productives.....	48
b) Protection du marché intérieur.....	49
c) Simplification administrative.....	49
3 – Relancer l’emploi productif et la formation nationale.....	49
a) Objectif : plein emploi productif.....	49
b) Relance de la formation technique et professionnelle.....	49
c) Lutte contre la précarité.....	49
4 – Revaloriser les salaires et le pouvoir d’achat.....	49
a) Augmentation du salaire net sans coût pour l’employeur.....	49
b) Salaire minimum souverain.....	49
c) Réduction des écarts salariaux.....	49
5 – Agriculture, artisanat et circuits courts.....	50
a) Agriculture souveraine.....	50
b) Artisanat et économie de proximité.....	50
c) Marchés publics locaux.....	50
6 – Souveraineté énergétique et industrielle.....	50
a) Relance du nucléaire et des énergies de souveraineté.....	50
b) Réindustrialisation énergétique.....	50
c) Souveraineté technologique.....	50
7 – Bilan budgétaire et social.....	50
Conclusion.....	50
Chapitre 10.....	52
L’État et sa Gestion : Fin du Gaspillage, Souveraineté et Efficacité.....	52
Introduction.....	52
1 – Réforme interne de l’État : efficacité, sobriété et exemplarité.....	52
2 – Sortie de l’OMC et recouvrement des droits de douane.....	52
a) Retrait de l’Organisation mondiale du commerce (OMC).....	52
b) Rétablissement des droits de douane souverains.....	52
c) Accords bilatéraux souverains et zone francophone de coopération.....	53
d) Bénéfices économiques et industriels.....	53
3 – Modernisation et souveraineté administrative.....	53
4 – Bilan global du Chapitre 10.....	53
Conclusion.....	53
Chapitre 11.....	54
Réforme territoriale : suppression des régions et retour aux départements.....	54
Introduction.....	54
1 – Suppression du niveau régional.....	54
2 – Fusion et simplification des structures locales.....	54
3 – Rationalisation des services publics territoriaux.....	54
4 – Déconcentration intelligente de l’État.....	55
5 – Effets attendus et bilan budgétaire.....	55
Effets attendus.....	55
Conclusion.....	55
Chapitre 12.....	56
Pouvoir local et démocratie directe.....	56
Introduction.....	56
1 – Pouvoir renforcé des communes et des maires.....	56

2 – Référendums communaux et citoyens.....	56
3 – Budgets participatifs obligatoires.....	56
4 – Réforme de la fiscalité locale.....	57
5 – Droit de révocation des élus locaux.....	57
6 – Effets attendus et bilan global.....	57
Conclusion.....	57
Chapitre 13.....	58
Fin de la surveillance numérique et restauration de la vie privée.....	58
Introduction.....	58
1 – Fin du fichage massif et du traçage numérique.....	58
2 – Interdiction du crédit social et du contrôle comportemental.....	58
3 – Réforme de la cybersurveillance publique et privée.....	58
4 – Charte nationale de la liberté numérique.....	59
5 – Protection des enfants et des citoyens contre la dépendance numérique.....	59
6 – Bilan global du Chapitre 13.....	59
Conclusion.....	59
Chapitre 14.....	60
Souveraineté sanitaire : liberté médicale et protection des enfants.....	60
Introduction.....	60
1 – Sortie de l’Organisation mondiale de la santé (OMS).....	60
2 – Indépendance totale de la politique de santé.....	60
3 – Liberté médicale et consentement éclairé.....	60
4 – Protection sanitaire des enfants.....	60
5 – Relance du service public hospitalier.....	61
6 – Effets attendus et bilan global.....	61
Conclusion.....	61
Chapitre 15.....	62
Réforme de l’Instruction nationale : retour aux fondamentaux et à la neutralité.....	62
Introduction.....	62
1 - Changement de nom et de mission.....	62
2 - Fin de l’obligation d’instruction jusqu’à 16 ans.....	62
3 - Retour aux fondamentaux.....	62
4 - Interdiction des enseignements idéologiques.....	63
5 - Fin du financement des associations idéologiques.....	63
6 - Rétablissement de l’autorité et de la responsabilité.....	63
7 - Valorisation des enseignants et stabilité des programmes.....	63
8 - Effets attendus et bilan.....	64
Conclusion.....	64
Chapitre 15 bis.....	65
Ajout pour l’Instruction Nationale.....	65
Enseigner la Langue des Signes Française (LSF) à l’école.....	65
Introduction.....	65
I. L’enseignement de la LSF à l’école.....	65
École primaire.....	65
Collège.....	65
Lycée.....	65
II. Création d’un Corps national des enseignants de LSF.....	65
III. Bénéfices pour la Nation.....	66
IV. Financement.....	66
V. Mesures complémentaires.....	66
Conclusion.....	66

Chapitre 16.....	67
Réformer l'Université et la Recherche.....	67
Restaurer la liberté, la rigueur et la souveraineté intellectuelle.....	67
Constat : une université dévoyée et une recherche sous tutelle.....	67
Déclin de la rigueur et du mérite :.....	67
Dépendance à l'Union européenne :.....	67
Influence idéologique :.....	67
Fuite des cerveaux :.....	67
I. Rétablir la liberté et la rigueur intellectuelle.....	67
Sélection au mérite.....	67
Fin du dogmatisme idéologique.....	67
Retour aux savoirs fondamentaux.....	67
II. Souveraineté scientifique et indépendance nationale.....	68
Création du Conseil National de la Recherche et de la Souveraineté Scientifique (CNRSS).....	68
Réorientation du financement.....	68
Plan de retour des chercheurs expatriés.....	68
III. Revalorisation des enseignants et modernisation des moyens.....	68
Revalorisation salariale et reconnaissance du statut.....	68
Investissements matériels.....	68
Encouragement à l'innovation indépendante.....	68
IV. L'université au service du pays.....	68
V. Chiffrage et effets attendus.....	69
Conclusion.....	69
Chapitre 17.....	70
Transmission de la culture, de la langue et de l'histoire de France.....	70
Introduction.....	70
1 - Défense de la langue française.....	70
2 - Histoire et mémoire nationale.....	70
3 - Rayonnement culturel.....	70
4 - Protection du patrimoine.....	71
Effets attendus.....	71
Conclusion.....	71
Chapitre 18.....	72
Réforme des aides sociales et familiales : justice, responsabilité et équité.....	72
Introduction.....	72
1 - Réforme des allocations familiales (AF).....	72
2 - Suppression des aides accessoires non essentielles.....	72
3 - Encadrement des cumuls d'aides sociales.....	72
4 - Suppression du chèque énergie.....	72
5 - Lutte contre la fraude et les abus sociaux.....	73
6 - Bilan budgétaire global.....	73
7 - Aide Nationale à la Dignité (A.N.D.) — Soutien aux retraités modestes.....	73
Création de l'Aide Nationale à la Dignité (A.N.D.).....	73
Financement.....	73
Conditions et contrôles.....	74
Effets attendus.....	74
Bilan financier net.....	74
Conclusion.....	74
Chapitre 19.....	75
Vérité, médias et responsabilité nationale de l'information.....	75
Introduction.....	75
1 - Suppression immédiate de toutes les subventions publiques aux médias.....	75
2 - Réforme de l'audiovisuel public.....	75

3 - Loi sur la responsabilité de l'information et la protection du peuple.....	76
a) Désinformation ordinaire (fausse nouvelle, manipulation, mensonge politique).....	76
b) Désinformation grave (santé publique ou sécurité nationale).....	76
c) Récidive ou trahison volontaire.....	76
4 - Crédit au Conseil Supérieur du Peuple (CSP).....	76
5 - Bilan budgétaire et institutionnel.....	76
Conclusion.....	76
Chapitre 20.....	78
Fin du financement public des établissements privés : écoles, hôpitaux et structures associées	78
Introduction.....	78
1 - Écoles et établissements d'enseignement privé sous contrat.....	78
2 - Hôpitaux, cliniques et établissements de santé privés à but lucratif.....	78
3 - Structures associées et subventions indirectes.....	78
4 - Bilan budgétaire global.....	79
5 - Utilisation des économies dégagées.....	79
Conclusion.....	79
Chapitre 21.....	80
Fin des aides extérieures et recentrage de la solidarité nationale.....	80
Introduction.....	80
1 - Réduction radicale de l'Aide Publique au Développement (APD).....	80
2 - Fin du financement du FMI, de la Banque mondiale et des institutions financières internationales.....	80
3 - Fin du financement public des ONG et fondations internationales.....	81
4 - Suppression des programmes de coopération extérieure non prioritaires.....	81
5 - Bilan budgétaire global.....	81
Réaffectation des économies.....	81
Conclusion.....	81
Chapitre 22.....	83
Suppression des agences et hautes autorités inutiles : retour à un État souverain, simple et efficace.....	83
Introduction.....	83
1 - Audit général et plan de simplification.....	83
2 - Maintien des seules autorités essentielles à la Nation.....	83
3 - Réforme du secteur de la santé publique.....	84
a) Suppression de la Haute Autorité de Santé (HAS).....	84
b) Fusion de l'ANSM (médicaments) et de Santé publique France.....	84
4 - Suppression des agences, comités et observatoires redondants.....	84
5 - Rationalisation de la haute fonction publique.....	84
6 - Numérisation et centralisation des services publics.....	84
Voici la liste des changements :.....	85
Ministère de la Santé et des Solidarités.....	85
Ministère de l'Économie et des Finances.....	85
Ministère de la Transition Écologique.....	85
Ministère de la Culture et de la Communication.....	85
Ministère du Travail et des Affaires sociales.....	85
Ministère de l'Intérieur et de la Justice.....	86
Ministère de l'Éducation nationale.....	86
Ministère de la Défense.....	86
Résumé général.....	86
7 - Transparence et calendrier de mise en œuvre.....	86
Conclusion.....	87

Chapitre 23.....	88
Optimisation budgétaire finale & Souveraineté numérique-énergétique.....	88
Objectif.....	88
I — Les économies additionnelles et pérennes.....	88
1 - Rationalisation de la dépense bancaire publique.....	88
2 - Parc immobilier public et parapublic.....	88
3 - Réforme de la fiscalité des organismes parapublics.....	88
4 - Encadrement des contentieux et indemnisations.....	88
Synthèse des économies nouvelles.....	88
II — Souveraineté numérique et technologique.....	89
A) Cloud Souverain Français.....	89
B) Projet ASTRID — Réacteur de 4 ^e génération à neutrons rapides.....	89
C) ATOS & Renaissance de Bull — Souveraineté du calcul.....	89
III — Plan de financement et calendrier.....	89
Besoins d'investissement (5-7 ans).....	89
Couverture.....	90
IV — Retours attendus (plein régime).....	90
V — Verrous juridiques et clauses de souveraineté.....	90
VI — Synthèse budgétaire.....	90
Conclusion générale.....	90
Chapitre 24.....	91
Souveraineté médicale et pharmaceutique.....	91
Introduction.....	91
1 — Création du Pôle National du Médicament (PNM).....	91
2 — Production publique de traitements contre le cancer.....	91
3 — Reconnaissance et développement des traitements naturels.....	91
4 — Réforme du prix des médicaments.....	92
5 — Résultat et bilan global.....	92
Conclusion.....	92
Chapitre 25.....	93
Souveraineté Alimentaire et Agricole.....	93
Introduction.....	93
1 — Sortie des traités destructeurs.....	93
2 — Agriculture de qualité et circuits courts.....	93
3 — Bien-être animal et abattage sans souffrance.....	93
4 — Soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs.....	94
5 — Transformation agroalimentaire nationale.....	94
6 — Impact économique et sanitaire.....	94
Conclusion.....	94
Chapitre 26.....	95
Une écologie réaliste, au service de la Nation.....	95
Introduction.....	95
I — Une écologie enracinée et souveraine.....	95
II — Une énergie propre et souveraine.....	95
1 - Sortir du dogme éolien et solaire industriel.....	95
2 - Relancer une énergie française et stable.....	95
III — Agriculture paysanne et circuits courts.....	96
1 - Produire sainement et localement.....	96
2 - Développement des circuits courts.....	96
Effet :.....	96
IV — Rénovation et efficacité énergétique des logements.....	96
1 - Isolation nationale.....	96
V — Protection de la biodiversité et des forêts françaises.....	96

1 - Fonds national pour la biodiversité.....	96
2 - Gestion forestière responsable.....	96
VI — Refus des fausses solutions et de la finance verte.....	97
Les éoliennes industrielles.....	97
Le véhicule électrique de masse.....	97
Les taxes carbone européennes.....	97
VII — Bilan global et synthèse.....	97
Conclusion.....	97
Chapitre 27.....	98
Maîtrise des Frontières et des Flux Migratoires.....	98
Introduction.....	98
I — Restaurer la souveraineté territoriale.....	98
1 - Sortir de l'espace Schengen.....	98
2 - Création du Ministère de la Souveraineté Territoriale.....	98
II — Reprendre le contrôle de la nationalité.....	99
1 - Fin du droit du sol automatique.....	99
2 - Révision du droit d'asile.....	99
III — Suspension et réorganisation de l'immigration.....	99
1 - Suspension temporaire totale.....	99
2 - Réouverture progressive et strictement encadrée.....	99
IV — Logement, éducation et aides sociales : la priorité nationale.....	99
1 - Logement.....	99
2 - Aides sociales et allocations.....	99
3 - Études et universités.....	100
V — Sécurité et expulsions effectives.....	100
1 - Rétablissement des expulsions.....	100
2 - Fermeté judiciaire.....	100
VI — Bilan et effets attendus.....	100
Conclusion.....	100
Chapitre 28.....	101
Protection du Patrimoine Culturel, Historique et Linguistique.....	101
Introduction.....	101
I — Un grand plan national pour la restauration du patrimoine.....	101
1 - Création d'un Fonds National du Patrimoine Français (FNPF).....	101
2 - Priorités d'investissement.....	101
3 - Effets économiques et sociaux.....	101
II — Défense et promotion de la langue française.....	101
III — Valorisation des langues et cultures régionales.....	102
IV — Une culture enracinée et indépendante.....	102
V — Protection équitable des sites et des lieux de culte.....	102
VI — Financement et bilan global.....	103
Conclusion.....	103
Chapitre 29.....	104
L'Heure des Comptes : Justice, Responsabilité et Fin de l'Impunité.....	104
Introduction.....	104
I — Rétablir le crime de haute trahison.....	104
II — Fin des priviléges judiciaires et égalité absolue devant la loi.....	104
III — Création d'une Haute Cour de Souveraineté Nationale.....	105
IV — Récupération des fonds et sanctions économiques.....	105
V — Interdiction définitive d'exercer et perte des distinctions.....	105
VI — Création du Registre National de la Haute Trahison (Fichier HT).....	105
VII — Crimes contre l'enfance et dérives idéologiques.....	106
VIII — Justice publique, transparente et contrôlée.....	106

IX — Bilan global.....	106
Conclusion.....	106
Chapitre 30.....	108
Obligation de Travail et Interdiction du Cumul.....	108
Introduction.....	108
I — Mandat unique : un élu = une fonction.....	108
1 – Interdiction stricte du cumul politique.....	108
2 – Interdiction du cumul public/privé.....	108
II — Obligation de présence et de travail effectif.....	108
1 – Contrôle et transparence de la présence.....	108
2 – Rapport d’activité obligatoire.....	109
III — Sanctions en cas de manquement ou de fraude.....	109
1 – Absentéisme chronique.....	109
2 – Détournement ou fraude.....	109
3 – Cumul ou activité cachée.....	109
IV — Mesures complémentaires pour moraliser la vie publique.....	109
V — Résultats attendus.....	109
Conclusion.....	110
Chapitre 31.....	111
Réforme Territoriale : Suppression des Régions et Retour aux Départements.....	111
Introduction.....	111
I — Une réforme technocratique imposée par Bruxelles.....	111
II — Retour à un État décentralisé autour des Départements.....	111
1 – Suppression des régions administratives.....	111
2 – Réduction et intégration des intercommunalités.....	111
III — Une réforme de bon sens et d’équilibre.....	112
IV — Fin des doublons et clarification des compétences.....	112
Aujourd’hui.....	112
Demain.....	112
V — Économies et impact budgétaire.....	112
VI — Étapes de mise en œuvre.....	113
VII — Bénéfices pour les citoyens.....	113
Conclusion.....	113
Chapitre 32.....	114
Redonner le Pouvoir aux Communes et aux Citoyens.....	114
Introduction.....	114
I — Suppression de la taxe foncière pour les ménages modestes.....	114
1 – Exonération totale.....	114
2 – Chiffrage.....	114
3 – Financement.....	114
4 – Mécanisme de compensation.....	114
II — Plafonnement national des taxes locales.....	115
III — Fin de la loi SRU et retour à la démocratie communale.....	115
1 – Suppression de la loi SRU.....	115
2 – Référendum local obligatoire.....	115
3 – Protection du patrimoine et des propriétaires.....	115
IV — Un nouvel équilibre local.....	115
V — Bilan et financement.....	115
VI — Message politique.....	115
Chapitre 33.....	117
Fin de la Surveillance Étatique et de la Punitio Aveugle.....	117
Introduction.....	117
I — Suppression des radars automatiques et retour aux contrôles humains.....	117

1 – Constat.....	117
2 – Mesures.....	117
Objectifs :	117
II — Dissolution de l'ANTAI : fin de l'usine à PV automatisée.....	117
III — Suppression de la vidéosurveillance de masse.....	118
1 – Situation actuelle.....	118
2 – Mesures.....	118
IV — Réforme des fichiers de masse.....	118
V — Interdiction des systèmes de surveillance numérique.....	118
VI — Réformes institutionnelles et garanties de souveraineté.....	119
VII — Libertés fondamentales garanties par la Constitution.....	119
1 – Protection de l'argent liquide.....	119
2 – Accès libre et anonyme à Internet.....	119
3 – Refondation bioéthique.....	119
VIII — Réformes de la justice et protection de l'enfance.....	119
1 – Réforme de la protection de l'enfance.....	119
2 – Droit à la légitime défense.....	119
3 – Responsabilisation de la magistrature.....	119
IX — Transparence totale sur les affaires d'État.....	119
Conclusion.....	120
Chapitre 34.....	121
Réformer l'Aide Sociale à l'Enfance et Protéger Réellement les Enfants.....	121
Introduction.....	121
I — Constat : un système dévoyé.....	121
II — Aider avant de séparer.....	121
1 – Fin des placements systématiques.....	121
2 – Priorité au maintien dans le foyer.....	121
3 – Contrôle citoyen des décisions.....	122
III — Fin du “business du placement”.....	122
1 – Réforme financière complète.....	122
2 – Suppression des incitations économiques.....	122
IV — Contrôle, transparence et responsabilité.....	122
1 – Création de la Haute Autorité de Protection de l'Enfance (HAPE).....	122
2 – Transparence totale.....	122
V — Protection absolue contre les abus et les réseaux.....	122
1 – Lutte contre la pédocriminalité liée à l'ASE.....	122
2 – Responsabilité pénale des responsables.....	122
VI — Bénéfices attendus.....	123
Conclusion.....	123
Chapitre 35.....	124
Lutte Contre la Pédocriminalité et Protection des Enfants.....	124
Introduction.....	124
I — Crédit d'un Service Spécial Anti-Réseaux (SSAR).....	124
1 – Mission.....	124
2 – Moyens humains et techniques.....	124
II — Réouverture des dossiers et fin de la prescription.....	124
1 – Réouverture des affaires classées.....	124
2 – Abolition de la prescription.....	124
III — Sanctions exemplaires et confiscation des biens.....	125
IV — Protection des victimes et des lanceurs d'alerte.....	125
1 – Plateforme nationale de signalement.....	125
2 – Statut renforcé pour les témoins protégés.....	125
3 – Soutien intégral aux victimes.....	125
V — Organisation et budget prévisionnel.....	125

VI — Résultats attendus.....	125
Conclusion.....	126
Chapitre 36.....	127
Restaurer la Liberté d'Instruction à Domicile (IEF).....	127
Introduction.....	127
I — Un droit fondamental bafoué.....	127
1 – La Constitution française.....	127
2 – Le droit international.....	127
II — Une liberté à restaurer et à protéger.....	127
1 – Suppression immédiate de la loi de 2021.....	127
2 – Inscription constitutionnelle.....	127
III — Un encadrement bienveillant et respectueux.....	128
1 – Déclaration simple et contrôle allégé.....	128
2 – Liberté pédagogique totale.....	128
IV — Objectifs et bénéfices.....	128
Conclusion.....	128
Chapitre 37.....	129
Rendre les Élections Présidentielles Véritablement Démocratiques.....	129
Introduction.....	129
I — Abolir le système des 500 parrainages de maires.....	129
1 – Constat.....	129
2 – Réforme proposée.....	129
II — Garantir un temps de parole réellement égalitaire.....	129
1 – Le déséquilibre actuel.....	129
2 – Mesures de justice démocratique.....	129
III — Restaurer la transparence et la sincérité du vote.....	130
1 – Suppression du vote électronique.....	130
2 – Publication immédiate et locale des résultats.....	130
3 – Dépouillement citoyen.....	130
IV — Encadrer les dépenses et interdire les influences étrangères.....	130
1 – Plafonnement strict des budgets.....	130
2 – Fin des soutiens occultes et des cabinets étrangers.....	130
V — Ouvrir de nouvelles voies démocratiques.....	130
Conclusion.....	130
Chapitre 38.....	132
Supprimer les Machines Électroniques à Voter.....	132
Introduction.....	132
I — Opacité totale et impossibilité de vérification.....	132
II — Risques de manipulation et d'ingérence étrangère.....	132
1 – Transmission de données hors de France.....	132
2 – Risque d'altération ou de triche.....	132
III — Le précédent de 2007 : le doute démocratique.....	132
IV — Retour au vote papier et au dépouillement public.....	133
1 – Suppression immédiate des machines à voter.....	133
2 – Rétablissement du vote manuel intégral.....	133
3 – Souveraineté numérique électorale.....	133
V — Mesures complémentaires de transparence.....	133
Conclusion.....	133
Chapitre 39.....	134
Supprimer le Wokisme et l'Idéologie du Genre en France.....	134
Introduction.....	134
I — Garantir la neutralité de l'enseignement public.....	134
II — Protéger les enfants et soutenir les familles.....	134

III — Garantir le pluralisme culturel et médiatique.....	134
IV — Restaurer la cohésion nationale par la culture et la transmission.....	135
Conclusion.....	135
Chapitre 40.....	136
Mettre fin aux influences occultes et à l'opacité dans la haute administration.....	136
Introduction.....	136
I. Une société secrète au cœur du pouvoir.....	136
1 - Un fonctionnement opaque.....	136
2 - Une présence massive dans les institutions.....	136
II. Exemples d'influence et d'affaires.....	136
1 - Affaires révélatrices.....	136
2 - Cas concrets.....	137
III. Pourquoi la franc-maçonnerie est une menace pour la République.....	137
IV. Réformes proposées.....	137
a) Dissolution juridique et encadrement constitutionnel.....	137
b) Transparence obligatoire.....	137
c) Assainissement des institutions.....	137
V. Nouvelles protections légales proposées.....	137
VI. Cas récents : l'affaire de la loge « Athanor ».....	138
VII. Bénéfices attendus.....	138
VIII. Chiffrage estimatif.....	138
Conclusion.....	138
Chapitre 41.....	139
Refuser l'Identité Numérique Totalitaire et Protéger les Libertés.....	139
Introduction.....	139
I. Le projet d'identité numérique mondiale.....	139
II. Vers un crédit social à l'europeenne ?	139
III. Des projets déjà en cours en Europe et en France.....	140
1 - L'Union européenne.....	140
2 - L'OMS.....	140
3 - La BCE.....	140
4 - En France.....	140
IV. Les dangers majeurs.....	140
V. Notre proposition : refuser l'identité numérique centralisée.....	140
1 - Inscription constitutionnelle.....	140
2 - Cadre législatif souverain.....	140
VI. Alternatives pour une vraie souveraineté numérique.....	141
VII. Résultats attendus.....	141
Conclusion.....	141
Chapitre 42.....	142
Réforme Radical de l'URSSAF.....	142
Introduction.....	142
I — Une machine tentaculaire et coûteuse.....	142
II — Une injustice structurelle.....	142
III — Le scandale du stockage des données chez les GAFAM.....	142
IV — Des charges sociales insoutenables.....	143
V — Réforme radicale : fusion, souveraineté et simplification.....	143
Fusion URSSAF + DGFIP.....	143
Nationalisation complète.....	143
Souveraineté numérique.....	143
Réduction des coûts de fonctionnement.....	143
VI — Restituer le fruit de ces économies aux indépendants.....	143

VII — Bénéfices attendus.....	143
Conclusion.....	144
Chapitre 43.....	145
Réforme des retraites sociales et de l'ASPA.....	145
Introduction.....	145
I — Une injustice flagrante.....	145
II — Dérives et détournements du système.....	145
III — Rétablir la justice contributive.....	145
a) Fin de la retraite sans cotisation.....	146
b) Création du Minimum Contributif Senior (MCS).....	146
c) Conditions de résidence et de contribution.....	146
d) Lutte contre les cumuls abusifs.....	146
IV — Cas pratiques.....	146
V — Impact financier et redéploiement.....	146
VI — Bénéfices attendus.....	146
Conclusion.....	147
Chapitre 44.....	148
Réforme des Allocations Familiales (CAF).....	148
Introduction.....	148
I — Le problème actuel : une inégalité flagrante.....	148
II — La réforme : justice, équité et bon sens.....	148
a) Allocations dès le premier enfant.....	148
b) Plafonnement à trois enfants maximum.....	148
c) Suppression des aides accessoires et dispersées.....	148
d) Condition de revenus et de cumul.....	148
e) Révision des APL et primes.....	149
III — Cas concrets.....	149
IV — Chiffrage budgétaire de la réforme.....	149
V — Objectifs et résultats attendus.....	149
VI — Réaffectation des économies.....	149
Conclusion.....	150
Chapitre 45.....	151
Restaurer la dignité dans les EHPAD.....	151
Introduction.....	151
I — Un système inhumain et ruineux.....	151
II — Objectif : rendre les EHPAD gratuits et humains.....	151
1. Gratuité intégrale de l'hébergement.....	151
2. Recrutement massif pour réhumaniser les établissements.....	151
3. Fin de la logique de profit.....	152
III — Nouvelle répartition des financements.....	152
IV — Financement global.....	152
V — Plan national pour la dignité des aînés.....	152
VI — Résultats attendus.....	152
Conclusion.....	153
Chapitre 46.....	154
Grand Projet : 1 000 000 de Maisons avec Jardin pour les Familles Modestes.....	154
Introduction.....	154
I — Objectif général.....	154
II — Localisation et modèle constructif.....	154
1. Terrains et coûts.....	154
2. Implantation équilibrée.....	154
III — Réindustrialisation et filière nationale.....	155

a) Relance de la production française.....	155
b) Une filière complète et pérenne.....	155
IV — Revitaliser les territoires.....	155
V — Conditions d'accès et discipline sociale.....	155
VI — Financement et modèle économique.....	155
VII — Effets économiques et sociaux attendus.....	156
Conclusion.....	156
Chapitre 47.....	157
Résumé en chiffres.....	157
1. Tableau des Économies prévues.....	157
2. Tableau des Dépenses nouvelles (hors investissements productifs).....	158
3. Tableau des Grands Investissements et Durée des Échéances.....	158
4. Tableau des Revenus Durables issus des Investissements.....	159
Synthèse macroéconomique.....	159
Architecture financière globale du programme.....	159
1. Deux circuits distincts mais complémentaires.....	159
2. Mécanisme général.....	159
Étape 1 — Assainir :.....	159
Étape 2 — Financer sans dette :.....	160
Étape 3 — Réinvestir les gains :.....	160
3. Répartition claire.....	160
4. Schéma explicatif simplifié.....	160
5. Résumé politique.....	160

Chapitre 1

Sortir de l'Union européenne et retrouver la souveraineté juridique

1. Retrouver la souveraineté juridique nationale

Dès le début du mandat, la France **notifiera formellement à l'Union européenne son intention de retrait**, conformément à l'**article 50 du Traité sur l'Union européenne**.

Le Gouvernement présentera au Parlement un **projet de loi d'habilitation** fixant le **mandat de négociation** et les **objectifs de souveraineté** : restauration de la primauté du droit français, reprise du contrôle budgétaire, et rétablissement de la pleine compétence de la Banque de France.

Une **période transitoire de 12 à 24 mois** accompagnera cette procédure afin de garantir la **continuité juridique et économique**. Durant cette phase, les relations avec l'UE seront encadrées par un **accord de retrait** fixant les conditions de sortie et de coopération provisoire.

2. Principes de la période transitoire

- **Continuité juridique** : les règlements et directives de l'UE en vigueur continueront à s'appliquer *temporairement* en droit interne afin d'éviter tout vide légal.
Ils seront progressivement **révisés par paquets trimestriels**, via des **ordonnances de souveraineté**, adoptées sous contrôle du Parlement.
- **Continuité économique** : la France conservera l'accès aux flux commerciaux, énergétiques, sanitaires et financiers pendant la transition, tout en préparant des **accords bilatéraux de remplacement**.
- **Supervision démocratique** : une **Délégation Interministérielle au Retrait de l'Union européenne (DIREU)**, placée sous l'autorité du Premier ministre, pilotera l'ensemble du processus.
Un **Comité parlementaire de suivi** publierà chaque mois un **tableau de bord de souveraineté** indiquant l'état d'avancement des réformes et les impacts économiques mesurés.

3. Rétablissement de la primauté du droit français

À la date de retrait, le **principe de primauté nationale** sera pleinement rétabli :

- Les décisions françaises primeront sur tout texte ou jurisprudence issus des institutions européennes.
- La **Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)** ne sera plus compétente en France.
- Le **Conseil constitutionnel** et le **Conseil d'État** redeviendront les seules juridictions suprêmes de contrôle des lois et règlements.

Une **loi organique de restauration juridique** abrogera les clauses de subordination du droit national à l'ordre communautaire et réaffirmera la hiérarchie suivante : **Constitution → loi → règlement → jurisprudence nationale**.

4. Reprise du contrôle budgétaire et financier

La France ne sera plus soumise au **Semestre européen**, ni aux critères imposés par la Commission ou le Conseil de l'UE.

Une **Loi de souveraineté budgétaire** fixera chaque année les objectifs de déficit, de dette et d'investissement selon les besoins nationaux.

La contribution nette française au budget de l'Union — environ **24 milliards d'euros par an** — cessera à la date effective du retrait.

Une **évaluation budgétaire prudente** sera publiée sur trois ans :

- Année 1 : transition et remplacement partiel des programmes européens (PAC, fonds structurels).
- Année 2 : économies nettes de 12–15 Md €.
- Année 3 : économies nettes de 20–24 Md € une fois la substitution nationale stabilisée.

5. Substitution des politiques européennes

Pendant la période transitoire, la France mettra en œuvre ses **politiques nationales de remplacement** :

- **Agriculture et alimentation** : création d'une **PAC nationale** financée par un fonds souverain agricole, garantissant la continuité des aides aux exploitants.
- **Énergie et climat** : adoption d'une **stratégie énergétique indépendante**, recentrée sur le nucléaire, l'hydraulique et la planification des ressources naturelles.
- **Recherche et innovation** : mise en place d'un **programme national de recherche souveraine** (successeur d'Horizon Europe).
- **Frontières et immigration** : recouvrement intégral du contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes.
- **Commerce extérieur** : refonte des tarifs douaniers, création d'un **tarif miroir** protecteur des filières françaises.

6. Accord de retrait et continuité internationale

La France proposera à ses partenaires européens un **accord de retrait coopératif**, fondé sur trois principes :

1. **Respect mutuel** : reconnaissance réciproque des droits acquis et des obligations contractuelles.
2. **Coopération technique** : maintien d'une interconnexion dans les domaines essentiels (transport, santé, sécurité civile, énergie).
3. **Libre négociation** : capacité de la France à conclure librement des accords commerciaux, fiscaux ou stratégiques avec tout État tiers.

Parallèlement, des **accords bilatéraux de substitution** seront négociés prioritairement avec :

- Le **Royaume-Uni**, pour la coordination maritime, douanière et financière.
- La **Suisse et la Norvège**, pour la recherche, les transports et l'énergie.
- Le **Canada et le Québec**, pour les échanges industriels et linguistiques.
- Les **pays du pourtour méditerranéen et d'Afrique francophone**, dans le cadre d'une **Alliance francosphère**.

7. Frontières, douanes et infrastructures

La France rétablira la **maîtrise intégrale de ses frontières**, en recrutant et formant :

- 10 000 agents de la **Douane nationale** supplémentaires,
- 3 000 agents de la **Police aux frontières**,
- et 2 000 techniciens pour les **systèmes informatiques et logistiques**.

Un **Plan "Frontières 2027"** modernisera les ports, les aéroports et les postes frontaliers :

- Déploiement de scanners rapides et de guichets automatiques.

- Mise en place d'un **Système d'Information Douanier National (SIDN)** unifié.
- Création de "files vertes" pour les produits stratégiques (énergie, médicaments, pièces détachées).

8. Communication et protection des citoyens

Une campagne nationale "**Sortie de l'Union européenne : mode d'emploi**" informera les citoyens, entreprises et administrations :

- Droits des résidents européens en France et des Français à l'étranger.
- Régime de reconnaissance mutuelle des diplômes et permis.
- Dispositif transitoire pour les étudiants Erasmus.
- Garanties sur les comptes bancaires et la monnaie en circulation durant la transition.

Les services publics disposeront de **guides sectoriels** pour adapter les procédures (marchés publics, TVA, normes, subventions, transport, agriculture).

9. Évaluation et pilotage de la souveraineté retrouvée

Le succès du retrait se mesurera par des **indicateurs publics trimestriels** :

- Délai moyen de passage douanier.
- Balance commerciale nationale.
- Solde net budgétaire post-contribution.
- Taux d'autonomie réglementaire (proportion de normes 100 % françaises).

Ces indicateurs seront publiés sur un **portail de transparence souveraine**, contrôlé par le Parlement et la Cour des comptes.

10. Objectif final

À l'issue de la période transitoire, la France aura :

- Récouvré **100 % de sa souveraineté législative et budgétaire**,
- Rétabli la **primaute absolue du droit français**,
- Consolidé sa **coopération bilatérale libre** avec ses voisins européens,
- Et mis fin au transfert annuel de dizaines de milliards d'euros au budget communautaire.

La France redevient ainsi **maîtresse de son droit, de ses finances et de son avenir**.

Chapitre 2

Sortir de l'OTAN et restaurer l'indépendance diplomatique et militaire

1. Rétablir l'indépendance stratégique de la France

La France retrouvera sa **pleine souveraineté militaire et diplomatique** en quittant l'**Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)**.

Ce retrait, fondé sur l'**article 13 du Traité de Washington**, sera **notifié officiellement** au Secrétaire général de l'OTAN dès les 100 premiers jours du mandat présidentiel.

Une période de **préavis d'un an** garantira une transition ordonnée et la réorganisation des moyens de défense nationale.

2. Procédure et calendrier de retrait

Le retrait suivra quatre étapes principales :

Étape	Délai	Mesure principale
1. Notification	J+30	Envoi de la lettre officielle de retrait au Secrétaire général de l'OTAN
2. Coordination	J+180	Réorganisation de la chaîne de commandement française
3. Retrait complet	J+365	Fin de la participation au commandement intégré
4. Réorganisation post-OTAN	J+730	Achèvement de la réintégration industrielle et stratégique

Durant cette période, la France maintiendra **tous ses engagements bilatéraux de défense**, notamment avec les pays européens voisins et les alliés francophones.

3. Souveraineté militaire totale

La France restaurera un **commandement militaire entièrement autonome** :

- Le **Chef d'État-Major des Armées (CEMnification stratégique nationale et le pilotage des opérations extérieures.A)** reprendra la totalité des compétences stratégiques transférées à l'OTAN depuis 2009.
- Les **structures de planification et de commandement françaises (CPCO, EMA, DGRIS)** seront renforcées et réorganisées pour assurer la **pla**
- Une **cellule d'évaluation géostratégique** permanente sera créée au sein du ministère des Armées pour anticiper les crises internationales sans dépendance aux renseignements étrangers.

4. Coopération internationale nouvelle

Le retrait de l'OTAN **ne signifie pas l'isolement** : la France poursuivra une politique active d'alliances souveraines.

a) Alliances européennes de défense

Création d'un **Traité de coopération militaire européenne (TCME)** entre États désireux d'assurer leur défense commune sur une base égalitaire, hors cadre OTAN.

Partenaires privilégiés : Italie, Grèce, Hongrie, Autriche, Serbie, et Suisse.

b) Alliance francophone de sécurité (AFS)

Mise en place d'une **Alliance francophone de sécurité et de secours**, coordonnant les forces armées, la protection civile et la cybersécurité entre pays francophones (France, Belgique, Canada/Québec, Afrique francophone, Liban).

c) Relations bilatérales de souveraineté

Renforcement des accords de défense bilatéraux existants (par ex. Inde, Égypte, Émirats, Brésil) fondés sur la **non-ingérence**, la **coopération technologique** et la **formation mutuelle**.

5. Réorganisation de la défense nationale

a) Commandement et doctrine

La France adoptera une **doctrine nationale de dissuasion et d'autonomie complète**, recentrée sur :

- La **dissuasion nucléaire indépendante** (forces aériennes et sous-marines),
- La **souveraineté du renseignement** (DGSE, DRM, ANSSI),
- La **capacité d'action extérieure rapide**, sans dépendance logistique étrangère.

b) Infrastructures et bases

- Les bases françaises intégrées à des dispositifs OTAN seront **réaffectées ou nationalisées**.
- Les personnels étrangers déployés sur le sol français (QG, liaisons, techniciens) seront **rapatriés** sous six mois, sauf accords spécifiques bilatéraux.
- Les structures communes (comme le Commandement allié de Lisbonne ou les centres d'entraînement conjoints) feront l'objet de **négociations de sortie compensée**.

c) Industrie et recherche de défense

Une **Agence Nationale de Défense Souveraine (ANDS)** regroupera les programmes nationaux stratégiques : aéronautique, nucléaire, spatial, cybersécurité et renseignement.

Les entreprises clés (Dassault, Naval Group, Thales, Safran) bénéficieront d'une **préférence nationale renforcée** et d'un **plan de commandes publiques souverain** sur 10 ans.

6. Plan de renforcement des capacités nationales

a) Objectif budgétaire

Le budget de la Défense sera porté à **3 % du PIB** sur 6 ans, répartis comme suit :

- Années 1–2 : 2,2 % (modernisation du matériel et réintégration logistique)
- Années 3–4 : 2,6 % (recrutement, renseignement, espace, cyber)
- Années 5–6 : 3,0 % (autonomie complète, stocks stratégiques, bases outre-mer)

b) Ressources humaines

- **50 000 postes militaires supplémentaires** sur 5 ans, dont :
 - 20 000 dans les forces conventionnelles,
 - 10 000 dans la cybersécurité et le renseignement,
 - 5 000 dans la réserve opérationnelle,
 - 15 000 dans le soutien logistique, médical et civil.
- Création d'un **Service national de défense et résilience** (volontaire, 6 à 9 mois, formation civilo-militaire).

7. Réindustrialisation et souveraineté technologique

- L'État investira **15 milliards d'euros sur 10 ans** dans les filières critiques : moteurs d'avion, microélectronique, cryptographie, satellites, drones, propulsion navale.
- Un **programme “Indépendance Technologique 2030”** réunira l'ANDS, le CEA, le CNES, Thales et Safran autour de 10 grands projets communs.
- Création d'un **cluster national cyberdéfense** à Rennes et d'un **centre spatial souverain** à Toulouse.

8. Coopération humanitaire et sécurité civile

En complément de la défense militaire, la France portera la création d'une **Force francophone de secours et de reconstruction (FFSR)**, destinée aux interventions d'urgence en cas de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de conflit régional.

Cette force permettra de **préserver l'influence humanitaire française** et de **renforcer la coopération avec les pays africains et francophones**.

9. Transition diplomatique et géopolitique

Pendant la période de retrait :

- La France conservera sa **siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU**, son **droit de veto**, et ses **accords stratégiques**.
- Les missions diplomatiques à Bruxelles, Washington, Moscou, Pékin et New Delhi seront **réorganisées** pour soutenir une **diplomatie multipolaire équilibrée**.
- Un **Institut diplomatique de la souveraineté** formera les futurs ambassadeurs à la diplomatie de la neutralité active et de la coopération gagnant-gagnant.

10. Objectif final

Au terme de ce processus, la France :

- Aura **retrouvé son indépendance militaire totale**,
- Sera **maîtresse de sa doctrine de défense**,
- Disposera d'une **industrie souveraine performante**,
- Et jouera à nouveau un rôle de **médiateur mondial** libre de toute allégeance.

La souveraineté militaire n'est pas l'isolement : c'est la liberté de défendre ses intérêts, d'aider ses alliés, et de choisir la paix sans dépendre d'un commandement étranger.

Chapitre 3

Reprendre le contrôle de la monnaie et des finances nationales

1. Retrouver le contrôle des flux financiers et des échanges

La France rétablira la **maîtrise complète de ses capitaux, de ses frontières économiques et de ses échanges internationaux.**

Objectif : mettre fin aux mouvements spéculatifs destructeurs, aux déficits commerciaux chroniques et à la dépendance aux importations critiques.

Le contrôle des capitaux et la politique commerciale seront **étroitement liés** à la souveraineté monétaire restaurée : le Franc ne sera protégé que si les flux financiers et les échanges sont eux-mêmes maîtrisés.

2. Cadre légal du contrôle des capitaux

Une **Loi de sécurité financière nationale** établira les principes suivants :

- **Liberté totale des transactions domestiques,**
- **Surveillance et régulation** des transferts internationaux de capitaux,
- **Distinction** entre flux productifs (investissements, exportations) et flux spéculatifs (arbitrage, dérivés, hedge funds).

a) Mesures permanentes

- Enregistrement obligatoire de tout transfert > 50 000 F hors de France.
- Déclaration préalable pour les opérations de rachat d'entreprises stratégiques.
- Taxe dissuasive (0,5–1 %) sur les sorties de capitaux non productifs.

b) Mesures transitoires (période post-euro)

- Quotas temporaires sur les flux sortants pendant 6 à 12 mois.
- Autorisation préalable pour les investissements étrangers dans les secteurs sensibles.
- Suivi automatisé par le **Système national de contrôle des flux financiers (SNCFF)**.

Ces mesures garantissent la **stabilité du Franc onshore** et la **protection de l'épargne** durant la période critique.

3. Refonte de la politique commerciale extérieure

La France adoptera une **doctrine commerciale souveraine**, fondée sur trois piliers :

1. **Préférence nationale** : priorité aux produits français ou fabriqués sur le sol national.
2. **Réciprocité équitable** : mêmes droits de douane et normes pour les partenaires étrangers.
3. **Protection stratégique** : contrôle des importations dans les secteurs vitaux (alimentation, énergie, santé, défense).

4. Nouvelle architecture douanière

a) Tarifs douaniers miroirs

Un **tarif miroir** sera mis en place pour rétablir une concurrence loyale :

- **0 %** sur les produits français ou francophones à forte valeur ajoutée,
- **5–15 %** sur les produits provenant de pays à bas salaires sans normes équivalentes,
- **30 % ou plus** sur les importations de dumping ou subventionnées.

Ces taux seront ajustés annuellement selon la balance commerciale.

b) Administration douanière modernisée

- Recrutement de **10 000 agents supplémentaires** ;
- **Numérisation intégrale** des procédures ;
- **Système d'alerte en temps réel** pour surveiller les flux de marchandises et les fraudes.

5. Relocalisation industrielle et substitution aux importations

Un **Plan national de relocalisation** accompagnera la politique commerciale :

- **Incitations fiscales** pour la production locale de biens stratégiques (pharmacie, électronique, textile, outils agricoles).
- **Fonds souverain industriel** pour soutenir les investissements de relocalisation.
- **Préférence d'achat public** : 80 % des marchés publics réservés aux entreprises françaises ou francophones.

Objectif : **réduire de 50 % le déficit commercial** en cinq ans.

6. Commerce francophone et partenariats bilatéraux

a) Alliance économique francophone

Création d'un **Espace Économique Francophone (EEF)** regroupant :

- France, Québec, Belgique, Suisse, Afrique francophone, DOM-TOM.
- Objectifs : libre circulation des produits francophones, compensations monétaires via le **Système francophone de compensation (SFCM)**.

b) Accords bilatéraux de souveraineté

- **Russie, Inde, Chine, Brésil** : accords énergétiques et industriels.
- **Algérie, Maroc, Égypte, Sénégal** : partenariat agro-alimentaire et maritime.
- **Royaume-Uni, Suisse, Norvège** : coopération technologique et logistique.

Ces accords visent une **stratégie multipolaire équilibrée**, hors dépendance du bloc euro-atlantique.

7. Contrôle stratégique des importations et exportations

a) Produits importés

- Certification obligatoire d'origine et de conformité sociale/environnementale.
- Interdiction des produits issus du travail forcé, de la déforestation ou de l'exploitation illégale.
- Taxe compensatoire écologique sur les produits à empreinte carbone élevée.

b) Produits exportés

- Priorité aux biens à haute valeur ajoutée (nucléaire, défense, aéronautique, technologies).
- Mise en place d'un **guichet unique export** pour simplifier les démarches administratives.
- Création d'un **label "Produit souverain français"** pour identifier les exportations issues de filières nationales intégrées.

8. Contrôle des investissements étrangers

Une **Autorité Nationale des Investissements Stratégiques (ANIS)** examinera tout investissement étranger dépassant 10 millions F ou touchant :

- la défense, l'énergie, la santé, les transports, les communications ou les données.

L'ANIS pourra :

- refuser ou limiter une acquisition,
- exiger une **participation majoritaire française**,
- imposer des **clauses de transfert de technologie**.

Objectif : protéger les entreprises stratégiques tout en conservant les investissements utiles.

9. Mécanisme de compensation monétaire (Franc onshore/offshore)

En articulation avec le Chapitre 3 :

- Les opérations commerciales internationales seront réglées en **Franc offshore (F_x)**.
- Les transactions domestiques resteront en **Franc onshore (F_n)**.
- Les conversions $F_n \leftrightarrow F_x$ seront régulées par la Banque de France pour stabiliser la balance des paiements.
- Les entreprises exportatrices pourront accéder à un **guichet prioritaire de change** pour fluidifier leurs transactions.

Ce système protège à la fois la **stabilité interne** et la **compétitivité externe** du Franc.

10. Objectif final

À l'issue de la mise en œuvre :

- Le **déficit commercial** sera transformé en **excédent structurel** ;
- La **fuite des capitaux** sera éradiquée ;
- Les **entreprises françaises** retrouveront un marché intérieur protégé et solvable ;
- Les **importations vitales** (énergie, matières premières, technologies clés) seront sécurisées par des accords bilatéraux durables ;
- Le **Franc** sera soutenu par une économie réelle, productive et équilibrée.

La protection économique n'est pas un repli : c'est le socle de l'indépendance nationale.

Une économie forte et maîtrisée, c'est une monnaie stable, des emplois durables et une France libre.

Chapitre 4

Nationalisations et reconquête des secteurs stratégiques

1. Restaurer la maîtrise publique des infrastructures vitales

La France réaffirmara que certains biens et services ne peuvent être soumis à la logique du profit privé. Les **infrastructures essentielles** à la vie collective — énergie, transport, santé, communication, eau, données — redeviendront **propriété nationale**, sous le contrôle direct de l'État ou des collectivités.

L'objectif n'est pas de multiplier les nationalisations sans discernement, mais de **reprendre les leviers de souveraineté économique**, garants de l'intérêt général, de la sécurité nationale et du long terme.

2. Cadre légal et constitutionnel

Une **Loi de Souveraineté Économique et Stratégique** définira trois catégories d'actifs :

Catégorie	Nature	Mode de détention
Secteurs vitaux	Énergie, eau, défense, télécommunications, santé, transport ferroviaire, données	Nationalisation intégrale (100 % État)
Secteurs stratégiques	Industrie lourde, nucléaire civil, numérique, finance, construction	Contrôle majoritaire public (51 % minimum)
Secteurs sensibles	Médias, agroalimentaire, pharmacie, logistique	Participation publique minoritaire, droit de veto stratégique

Les nationalisations seront menées **par étapes**, dans le respect du droit interne, sans dépendre du droit européen désormais abrogé.

3. Mécanismes financiers de nationalisation

a) Principe

Chaque nationalisation se fera :

- **sans ponction fiscale directe** ;
- financée par **émission monétaire souveraine** de la Banque de France ;
- ou via des **obligations de souveraineté** émises par le Trésor public et souscrites par les Français.

b) Indemnisation équitable

Les anciens actionnaires seront indemnisés :

- en **Francs** selon la valeur comptable nette,
- ou en **obligations d'État à long terme** (20–30 ans, taux nul).

L'objectif est de respecter le principe de **non-spoliation**, tout en supprimant la rente privée sur les biens collectifs.

c) Création de l'Agence Nationale des Actifs Stratégiques (ANAS)

Cette agence gérera :

- les nationalisations et les participations publiques,

- la coordination entre les entreprises publiques,
- la stratégie de réindustrialisation par filière.

L'ANAS publierà chaque année un **rappor t de performance souveraine** sur la rentabilité et la sécurité des entreprises publiques.

4. Entreprises et secteurs concernés

a) Énergie et ressources

- **EDF – Engie – RTE – Enedis – GRDF** : nationalisation intégrale, recentrées sur un **pôle public de l'énergie**.
- **Relance du programme nucléaire ASTRID et des EPR de nouvelle génération.**
- **Plan hydraulique national** pour la rénovation de tous les barrages.
- **Compagnie nationale des hydrocarbures et minerais (CNHM)** pour la recherche et l'exploitation souveraine.

b) Transport et logistique

- **SNCF** : unification et désendettement complet, retour à un statut 100 % public.
- **Ports et aéroports** : reprise sous contrôle de l'État ou des régions.
- **Fret ferroviaire nationalisé** pour renforcer les chaînes logistiques écologiques.

c) Eau et assainissement

- Retour à la **gestion publique intégrale** de l'eau.
- Création d'une **Société Nationale de l'Eau (SNE)** chargée de la distribution, de la maintenance et de la qualité.

d) Télécommunications et numérique

- **Orange** et les grands opérateurs d'infrastructures : nationalisation partielle (État majoritaire).
- **Data centers, cloud souverain, cybersécurité** : création d'un **Groupe National du Numérique (GNN)** piloté par l'ANSSI et la BDF.

e) Santé et pharmacie

- Nationalisation des **hôpitaux de référence** et des **industries pharmaceutiques vitales** (vaccins, médicaments stratégiques).
- Création d'une **Agence Publique du Médicament et de la Recherche Médicale**.

f) Finance et assurance

- **Banque Postale et Caisse des Dépôts** : pivot du système financier public.
- Création d'une **Banque d'État de Financement et d'Investissement (BEFI)** pour prêter directement aux collectivités et aux entreprises nationales.
- Les grandes banques privées conserveront leur autonomie commerciale mais seront soumises à la régulation stricte du **Conseil Monétaire National**.

5. Gouvernance et gestion des entreprises publiques

a) Organisation

- Chaque entreprise publique aura un **Conseil de Souveraineté** composé de représentants de l'État, des salariés et des citoyens.
- Objectif : associer contrôle démocratique, efficacité économique et stabilité stratégique.

b) Transparence

- Publication annuelle d'un **bilan économique, social et écologique**.
- Interdiction de dividendes privés sur les activités d'intérêt général.
- Rémunération des dirigeants plafonnée à **15 fois le SMIC**.

c) Innovation

- Création d'un **Fonds de modernisation publique** pour soutenir la recherche, la robotisation et la transition écologique des entreprises nationalisées.

6. Réindustrialisation souveraine

Les nationalisations serviront de base à une **nouvelle planification industrielle** :

- L'État identifiera **30 filières stratégiques** (énergie, transport, électronique, santé, défense, agriculture, IA, matériaux).
- Chaque filière disposera d'un **Plan décennal d'investissement** financé par la Banque de France et l'ANAS.
- Objectif : atteindre **80 % d'autonomie industrielle** d'ici 2035.

7. Nationalisations partielles et participation citoyenne

Pour les secteurs mixtes :

- L'État détiendra une **majorité publique (51 %)** et garantira la stabilité du capital.
- Les citoyens pourront investir dans les entreprises publiques via un **Fonds national de participation populaire (FNPP)**, accessible dès 500 F.
- Les dividendes issus des secteurs rentables (numérique, défense, transport) seront redistribués partiellement aux citoyens sous forme de **revenu de souveraineté**.

8. Relations internationales et arbitrages

Les nationalisations respecteront les engagements bilatéraux, mais la France **n'acceptera plus la compétence des tribunaux d'arbitrage internationaux privés** (ICSID, CETA, etc.).

Les différends éventuels seront réglés :

- soit par **les juridictions françaises**,
- soit par des **commissions mixtes** créées par traité.

La souveraineté juridique prime sur toute clause d'arbitrage étrangère.

9. Effet économique et budgétaire

Poste	Coût estimé	Financement
Énergie et transport	80–100 Md F	Monnaie souveraine + obligations nationales
Eau et santé	30–40 Md F	Monnaie souveraine

Poste	Coût estimé	Financement
Numérique et cloud	10–15 Md F	Fonds d'investissement souverain
Relance industrielle (10 ans)	100 Md F	Plan de création monétaire contrôlée
Total estimé	≈ 230–250 Md F sur 5 ans	Banque de France + participation citoyenne

Ces montants sont soutenables dans le cadre du **nouveau système monétaire national** (cf. Chapitre 3), sans inflation excessive grâce à la régulation du crédit et du change.

10. Objectif final

À l'issue de cette reconquête :

- Les **infrastructures vitales** seront de nouveau sous contrôle public ;
- Les **rentes privées sur les biens essentiels** auront disparu ;
- L'État disposera d'un **outil industriel et énergétique complet** ;
- La **sécurité économique et sociale** sera garantie par la puissance publique ;
- Et le **revenu national** restera en France, au service de la collectivité.

La nationalisation n'est pas une revanche sur le passé : c'est la réappropriation légitime de notre avenir commun.



Chapitre 5

Fin de la spéculation boursière des retraites complémentaires

Investir dans l'économie réelle et nationale

I. Constat : une dérive financière contraire à l'intérêt public

Les **caisses de retraites complémentaires** (AGIRC-ARRCO, CNBF, professions libérales, etc.) sont actuellement **tenues par la loi et la réglementation prudentielle** d'investir une part significative de leurs réserves sur les marchés financiers : actions, obligations d'entreprises, produits dérivés, fonds indiciaux mondiaux.

Ces placements, supposés "optimiser le rendement", ont transformé les cotisations des travailleurs en **carburant de la spéculation mondiale**.

Quelques constats :

- En 2018, une erreur de gestion a coûté près de **800 millions €** à l'AGIRC-ARRCO.
- Les pertes sont supportées par les cotisants ; les dirigeants, eux, ne sont jamais personnellement responsables.
- Les bénéfices de marché profitent principalement aux **banques et fonds étrangers**, sans retour pour l'économie réelle.

Résultat : l'épargne sociale des Français alimente les marchés internationaux plutôt que le logement, la santé ou les infrastructures nationales.

C'est une aberration économique et une injustice sociale.

II. Interdiction légale de la spéculation boursière des retraites

Une **Loi de réorientation de l'épargne sociale** mettra fin à cette dérive.

a) Fin de l'obligation d'investissement financier

- Interdiction pour les caisses de retraites complémentaires de placer leurs réserves dans :
 - des **produits dérivés**,
 - des **fonds spéculatifs étrangers**,
 - ou des **actions sans lien avec l'économie nationale**.
- Les placements devront être **adossés à des actifs tangibles situés sur le territoire français**.

b) Transparence totale

- Obligation annuelle de **publication publique des placements**, auditee par la **Cour des comptes**.
- Chaque euro investi devra correspondre à un **actif productif identifiable** : logement, équipement, infrastructure, entreprise nationale.

c) Sanctions et responsabilité

- Toute violation de ces règles entraînera :
 - **révocation immédiate** du conseil d'administration de la caisse concernée,
 - **inéligibilité à toute fonction de gestion** pendant 10 ans,
 - et **sanctions financières personnelles** proportionnelles aux pertes constatées.

- Les dirigeants seront **pénallement responsables** des placements interdits ayant causé un préjudice aux cotisants.

III. Nouvelle orientation : investir dans l'économie réelle et nationale

Les **fonds de retraite** deviendront des **instruments de reconstruction** plutôt que de spéculation.

Leur épargne financera directement :

a) L'immobilier social et intermédiaire

- Construction de **logements accessibles** pour les cotisants et leurs familles.
- Attribution prioritaire aux adhérents de la caisse concernée.
- Partenariat avec les **collectivités locales** et le **secteur du BTP national**.

b) Les logements étudiants et jeunes actifs

- Financement de **résidences à loyers encadrés** à proximité des universités et zones d'emploi.
- Objectif : sécuriser l'accès au logement pour la jeunesse active.

c) Les infrastructures d'intérêt national

- Financement direct de :
 - **maisons de santé et EHPAD publics,**
 - **crèches, écoles, réseaux de transport et d'énergie,**
 - **centres de données souverains** et équipements numériques.

d) L'emploi local

Priorité aux entreprises françaises et circuits courts.

- Utilisation des **matériaux produits sur le territoire** pour maximiser l'effet multiplicateur.

Contrairement à la spéculation, ces investissements créent de la richesse réelle, durable et transmissible.

IV. Bénéfices économiques et sociaux

Pour les cotisants

- Accès prioritaire à un **logement abordable et de qualité**.
- Sécurité pour leurs enfants grâce à des logements étudiants publics.
- Valorisation directe de leurs cotisations : chaque euro améliore concrètement leur cadre de vie.

Pour l'État et les collectivités

- Constitution d'un **patrimoine immobilier national solide**.
- Réduction des dépenses publiques en **APL et hébergement d'urgence**.
- **Relance de l'emploi** dans le BTP, les services publics et les filières de matériaux.

Pour la Nation

- Une **retraite adossée à des actifs tangibles**.
- Une **politique du logement et de l'infrastructure souveraine**.
- Une épargne qui **nourrit la croissance intérieure** plutôt que les marchés mondiaux.

V. Chiffrage et retombées économiques

Les caisses complémentaires gèrent environ **70 milliards €** d'actifs financiers.

Hypothèse : réorientation de 30 % vers l'investissement utile

Domaine	Montant investi	Effets attendus
Logement social et intermédiaire	21 Md F	200 000 logements créés
Emplois directs et indirects	—	100 000 à 150 000 emplois
Recettes fiscales (TVA + impôts locaux)	—	2 à 3 Md F/an
Économies sur APL et hébergement d'urgence	—	2 à 3 Md F/an
Total gains cumulés	—	4 à 6 Md F/an

En dix ans, le rendement social et fiscal de ces placements dépassera largement celui des marchés financiers tout en sécurisant le système de retraites.

VI. Gouvernance et contrôle démocratique

- Création d'un **Comité national d'investissement des retraites (CNIR)** placé sous la tutelle conjointe du ministère des Finances et du ministère du Travail.
- Représentation obligatoire des **salariés et retraités** dans chaque conseil de gestion.
- Les fonds devront publier annuellement :
 - un **rappor t d'impact social et environnemental**,
 - et un **bilan des retombées économiques locales**.

VII. Articulation avec la souveraineté monétaire

Les placements des caisses de retraite seront **libellés en Franc onshore**, assurant leur **protection contre la spéculation** et leur contribution directe à la stabilité financière nationale.

Ils pourront bénéficier :

- de **garanties publiques** via la Banque de France,
- de **prêts de refinancement à taux zéro**,
- et d'une intégration dans le **Fonds d'investissement souverain français (FISF)**.

Ainsi, l'épargne des travailleurs devient un levier de **croissance interne** et non un canal de fuite de capitaux.

VIII. Objectif final : une retraite souveraine et productive

- Fin définitive de la **spéculation boursière des retraites** ;
- Réorientation des réserves vers **l'économie réelle française** : logement, santé, infrastructures ;
- Cr éation de **centaines de milliers d'emplois** et de **recettes fiscales pérennes** ;
- Sécurisation durable du financement des retraites sans dépendre des marchés.

L'argent des travailleurs doit construire la France, pas enrichir Wall Street.

En plaçant l'épargne sociale au service de la Nation, nous rendons aux retraites leur sens : la sécurité pour ceux qui ont bâti le pays.

Chapitre 6

L'État et sa gestion

Synthèse finale et souveraineté administrative

Introduction : Restaurer l'État au service du peuple

Depuis des décennies, la France vit au-dessus de ses moyens administratifs.

L'État est devenu une **machine bureaucratique hypertrophiée**, accumulant doublons, priviléges et gaspillages.

Pendant que les citoyens subissent les hausses d'impôts et la dégradation des services publics, les dépenses de fonctionnement explosent.

Il est temps d'instaurer un **État sobre, exemplaire et transparent**, où chaque euro dépensé sert la Nation — pas les intérêts de caste.

1. Réduction et exemplarité du gouvernement

a) Gouvernement resserré

- 12 **ministres** maximum, au lieu d'une quarantaine actuellement.
- Suppression des **secrétariats d'État** et fusions des portefeuilles redondants.
- Rationalisation du **Conseil des ministres** autour de pôles clairs :
 - Souveraineté, Intérieur, Défense
 - Économie et Finances
 - Justice et Institutions
 - Santé et Solidarité
 - Éducation et Recherche
 - Énergie et Environnement
 - Travail et Industrie
 - Culture et Territoires
 - Europe et Francophonie

b) Cabinets politiques réduits

- Réduction de 50 % des effectifs des cabinets.
- Interdiction du cumul d'emplois publics et de missions privées.
- Transparence intégrale des dépenses ministérielles.

Économie estimée : 0,5 milliard F/an.

2. Plafonnement des salaires publics et fin des rentes d'État

a) Plafond salarial

- Aucun salaire public (toutes fonctions confondues) ne pourra **excéder 6 000 F nets/mois**, à l'exception du Président et du Premier ministre.
- Fin des **primes abusives, cumul d'indemnités et retraites dorées**.

b) Transparence et contrôle

- Publication annuelle en ligne de tous les salaires publics **supérieurs à 5 000 F/mois.**
- **Contrôle de légalité automatisé** pour détecter les rémunérations multiples.

c) Sanctions

- **Sanction disciplinaire immédiate** pour tout cumul illégal.
- Remboursement obligatoire des sommes indûment perçues.

Économie estimée : 25 à 35 Md F/an.

3. Suppression du Sénat et rationalisation du Parlement

a) Réforme constitutionnelle

- **Suppression du Sénat**, institution devenue symbolique et coûteuse ($\approx 370 \text{ M€/an}$).
- **Assemblée nationale** unique, modernisée et resserrée à **350 députés** (au lieu de 577).
- Indemnité parlementaire alignée sur la moyenne des hauts fonctionnaires : **6 000 F net/mois.**

b) Réforme des retraites et avantages

- Suppression des **régimes spéciaux** des parlementaires.
- Alignement sur le régime général.

Économie estimée : 3 à 4 Md F/an.

4. Fin des priviléges et des avantages politiques

- **Suppression des retraites à vie** des anciens présidents, ministres et parlementaires.
- Fin des **voitures et logements de fonction permanents**.
- Interdiction des **frais de représentation non justifiés**.
- Obligation pour tout élu ou cabinet de publier ses dépenses et notes de frais.

Contrôle :

- Création d'un **Commissariat à la Transparence Publique (CTP)** rattaché à la Cour des comptes.
- Vérification annuelle obligatoire de tous les comptes ministériels et politiques.

Économie : 2 Md F/an.

5. Réorganisation territoriale et administrative

a) Structure territoriale simplifiée

- Suppression du **niveau régional administratif** (créé en 1982).
- Retour à un modèle clair : **Départements + intercommunalités rationalisées**.
- Transfert des compétences aux **préfectures départementales renforcées**.

b) Rationalisation des services

- Fusion de **30 % des rectorats, DREAL, DRAAF, ARS et directions régionales**.
- **Digitalisation intégrale** des démarches administratives d'ici 2028.
- Réduction de **25 % des effectifs administratifs centraux** sur 5 ans (non-remplacement des départs naturels).

Économie : 25 à 40 Md F/an.

6. Réforme des marchés publics et des achats d'État

a) Création de l'Office National des Achats Publics (ONAP)

- Centralisation de tous les achats et appels d'offres.
- Négociation groupée pour réduire les coûts de 15 à 30 %.

b) Audit et transparence

- Audit obligatoire pour tout contrat public supérieur à **10 M F**.
- Interdiction des **surfacturations, commissions occultes et recours excessif aux cabinets privés**.

c) Ouverture et concurrence loyale

- Priorité donnée aux **entreprises françaises et francophones**.
- Clause "**Made in France / francosphère**" dans tous les appels d'offres.

Économie estimée : **18 à 23 Md F/an.**

7. Suppression des agences et structures inutiles

a) Rationalisation du paysage administratif

- Suppression ou fusion de **plus de 400 agences, autorités et comités** sans utilité réelle.
- Rattachement de leurs missions à un ministère existant.
- Réduction de **10 % du parc immobilier de l'État** par vente ou regroupement.

b) Audit citoyen

- Lancement d'un **Audit national participatif** permettant aux citoyens de signaler les doublons et gaspillages.
- Chaque suppression sera publiée avec justification et estimation d'économies.

Économie : **10 à 15 Md F/an.**

8. Bilan budgétaire global du Chapitre 6

Mesure	Économie annuelle estimée
Gouvernement resserré	0,5 Md F
Plafonnement des salaires publics	25–35 Md F
Suppression du Sénat + réduction députés	3–4 Md F
Fin des priviléges politiques	2 Md F
Réorganisation territoriale et administrative	25–40 Md F
Réforme des marchés publics (ONAP)	18–23 Md F
Suppression d'agences inutiles	10–15 Md F
Total annuel estimé	≈ 80 à 110 Md F/an

9. Gouvernance et suivi

a) Mise en œuvre

- Crédit d'un **Comité de Réforme de l'État (CRE)** directement rattaché au Premier ministre.
- Mandat de 3 ans pour superviser la mise en œuvre et certifier les économies.

b) Évaluation annuelle

- Rapport public de la **Cour des comptes** sur l'exécution des économies prévues.
- Publication d'un "**Tableau de bord de la sobriété publique**" consultable en ligne.

c) Sanctions politiques

- Tout ministre ou haut fonctionnaire refusant l'application de ces réformes pourra être **révoqué par décret motivé**.

Conclusion : la souveraineté administrative retrouvée

L'État redeviendra **sobre, efficace et exemplaire**.

Finies les dépenses somptuaires, les priviléges et les doublons.

Chaque euro public servira à renforcer les services essentiels : sécurité, justice, santé, éducation.

C'est la fin du gaspillage administratif, et le retour d'un État au service du peuple français.

Un État qui commande, contrôle et incarne la Nation — non un État qui se nourrit d'elle.



Chapitre 7

Justice politique et responsabilité des dirigeants

Introduction

La crise démocratique française vient d'un mal profond : **l'impunité des puissants**.

Ministres, hauts fonctionnaires, élus — trop souvent, leurs fautes restent sans conséquences.

Les scandales se succèdent, les citoyens se résignent, et la confiance dans les institutions s'effondre.

Aucun pays ne peut être moralement redressé sans responsabilité individuelle des dirigeants.

Gouverner, c'est rendre des comptes.

La République sera exemplaire, ou elle cessera d'être.

1 - Création d'une Haute Cour de Souveraineté nationale

a) Compétence et mission

Création d'une **juridiction constitutionnelle indépendante**, chargée de juger :

- les présidents de la République,
- les ministres,
- les parlementaires,
- et les hauts fonctionnaires, pour **trahison, corruption, enrichissement personnel, collusion étrangère ou abus de pouvoir**.

b) Déclenchement des poursuites

- Par **référendum d'initiative citoyenne (RIC)** recueillant 500 000 signatures,
- ou par **un tiers du Parlement**.

c) Composition

- 15 magistrats issus des hautes juridictions (Conseil d'État, Cour de cassation, Cour des comptes),
- 10 citoyens tirés au sort,
- Présidence tournante, mandats non renouvelables.

d) Sanctions

- **Déchéance des droits civiques**,
- **Confiscation des avoirs publics ou illicites**,
- **Inéligibilité à vie** pour trahison ou corruption,
- **Perte immédiate du mandat ou de la fonction**.

La Haute Cour de Souveraineté symbolisera la primauté absolue du peuple sur ses gouvernants.

2 - Fin de l'impunité politique

a) Suppression de l'immunité parlementaire automatique

L'immunité sera désormais limitée aux **actes directement liés à la fonction législative**.

Les délits de droit commun, fiscaux ou financiers seront justiciables devant les tribunaux ordinaires.

b) Casier judiciaire vierge obligatoire

Toute candidature à une élection publique nécessitera un **casier judiciaire vierge** et une **déclaration de patrimoine et d'intérêts** préalable.

c) Interdiction du pantouflage

Interdiction pour tout ministre, haut fonctionnaire ou régulateur de rejoindre, pendant dix ans, une entreprise ou un secteur qu'il a supervisé.

Une **Autorité de déontologie de la fonction publique supérieure (ADFPS)** vérifiera et sanctionnera les violations.

d) Interdiction des emplois familiaux et du cumul rémunéré

- Aucun élu ne pourra employer un membre de sa famille.
- Un seul mandat exécutif et un seul mandat national rémunéré seront autorisés.

3 - Transparence totale du financement public

a) Publication obligatoire

Mise en ligne annuelle :

- des **comptes de campagne**,
- des **dépenses détaillées de chaque ministère**,
- et des **subventions publiques** versées à des associations, fondations ou médias.

b) Registre national du financement politique

Création d'un **registre public centralisé**, consultable librement, placé sous la supervision de la **Cour des comptes**, de la **HATVP** et de **citoyens tirés au sort**.

c) Sanctions

Toute fraude financière entraîne :

- **10 ans d'inéligibilité automatique**,
- **remboursement intégral des fonds publics détournés**,
- et inscription publique du jugement sur le registre de la transparence nationale.

4 - Rendre la justice plus rapide et accessible

a) Cour nationale anticorruption

Création d'une **juridiction spécialisée** à procédure accélérée pour traiter les affaires de corruption, trafic d'influence, détournement de fonds ou favoritisme.

Délai maximal : **six mois entre ouverture et jugement**.

b) Renforcement des organes de contrôle

- **Doublement des moyens** de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).
- Indépendance constitutionnelle et budget propre garanti.

c) Responsabilité des magistrats

- Obligation pour tout juge traitant une affaire de corruption de publier anonymement ses **délais moyens et décisions rendues**.
- Création d'un **Observatoire de la Justice Éthique** chargé de prévenir les conflits d'intérêts judiciaires.

5 - Réforme du statut des anciens présidents

- Fin du **traitement à vie**, des **chauffeurs, bureaux et personnels permanents**.
- Attribution d'une **retraite contributive normale**, selon le régime commun.
- Fin de la **protection juridique intégrale** : possibilité de poursuites pour faute grave ou trahison.
- Obligation annuelle de **déclaration patrimoniale pendant dix ans** après mandat.

Économie directe : 20 à 30 M F/an.

6 bis - Prévention et contrôle éthique en amont

Avant toute nomination ministérielle, haute fonction publique ou direction d'entreprise publique :

- **Audit d'intégrité obligatoire** : vérification du patrimoine, des conflits d'intérêts et du passé judiciaire.
- Signature d'un **serment de loyauté à la Nation et à la probité publique**, validé par la HATVP.
- Formation éthique obligatoire pour tout ministre ou élu entrant en fonction, centrée sur la responsabilité, le droit pénal et la neutralité institutionnelle.

Gouverner n'est pas un privilège, c'est une charge morale et légale.

7 bis - Protection des lanceurs d'alerte et du contrôle citoyen

- Instauration d'un **Statut constitutionnel du lanceur d'alerte**, garantissant :
 - la **protection contre les représailles**,
 - la **confidentialité de l'identité**,
 - et le **droit de signaler anonymement** une irrégularité publique majeure.
- Création d'un **Fonds national de protection des témoins publics**, financé par les amendes pour corruption.
- Droit reconnu à tout citoyen de saisir la **Cour anticorruption** ou le **Conseil de Souveraineté** pour signaler des abus graves de gestion publique.

La transparence dépend du courage des citoyens. L'État doit protéger ceux qui l'incarnent.

8 bis - Référendum de moralisation et intégration constitutionnelle

Toutes les réformes de ce chapitre seront **soumise à référendum national** dans les six premiers mois du mandat présidentiel.

Leur adoption inscrira dans la **Constitution française** :

- la **responsabilité pénale et financière des dirigeants**,
- la **création de la Haute Cour de Souveraineté**,
- la **suppression de l'immunité politique totale**,
- et la **protection constitutionnelle du lanceur d'alerte**.

Ainsi, aucune majorité future ne pourra abroger ces fondements de la probité publique.

9 - Bilan moral et budgétaire

Mesure	Effet principal	Impact estimé
Haute Cour de Souveraineté	Moralisation durable du pouvoir	—
Fin de l'immunité et du pantouflage	Responsabilisation des élus	—
Transparence financière	Lutte contre la corruption systémique	—
Réforme des anciens présidents	Économie directe	20–30 M F/an
Effet global	Restauration de la confiance politique	Réduction du coût de la corruption : 5 à 7 Md F/an

Conclusion

L'exemplarité commence au sommet.

La politique redeviendra un **service rendu à la Nation**, non un privilège personnel.

Chaque responsable, du maire au président, devra **rendre des comptes devant le peuple**.

La corruption, le népotisme et l'abus d'autorité ne seront plus des habitudes, mais des crimes.

La justice politique sera la première pierre du redressement moral et institutionnel de la France.

La République souveraine, c'est celle où nul n'est au-dessus des lois, pas même ceux qui les écrivent.



Chapitre 8

Réforme fiscale : lisible, équitable et souveraine

Introduction

Le système fiscal français est devenu illisible, injuste et inefficace.

Tandis que les grandes fortunes échappent à l'impôt par l'optimisation et les niches, les classes moyennes et populaires supportent l'essentiel de la charge.

Nous établirons un impôt **simple, équitable et nationalement contrôlé**, qui soutient le travail et la production française, au lieu de les pénaliser.

1 - Impôt sur le revenu plafonné à 40 %

- Barème simplifié à **4 tranches**, plafonné à **40 % maximum**.
- Suppression du cumul avec la **CSG/CRDS**, dont la disparition est déjà prévue via la réforme monétaire.
- Les hauts revenus paieront un impôt clair et stable, sans possibilité d'évasion via niches complexes.
- Objectif : **stabilité fiscale**, fin de la fuite des talents et retour des capitaux.

Effet budgétaire : perte brute ~45 Md€, compensée par suppression niches et taxation du capital.

2 - Suppression de la majorité des niches fiscales

- Sur environ **450 niches fiscales**, plus de **400 seront supprimées**.
- Maintien uniquement des dispositifs liés à :
 - l'emploi direct,
 - l'investissement productif,
 - la recherche appliquée.
- Fin des avantages abusifs profitant aux grands groupes (CIR, CICE résiduels, etc.).

Recette nouvelle estimée : **50 à 70 Md€/an**.

3 - Taxation équitable du capital et du patrimoine financier

a) Taxation du capital des ultra-riches

- Contribution exceptionnelle de **5 % sur les actions détenues par les milliardaires**.
 - Exemple : Bernard Arnault (156 Md€) → 7,8 Md€/an.
- Objectif : **15 à 20 Md€/an** sur le top 1 % des fortunes.

b) Taxation des œuvres d'art de grande valeur

- Application d'un **IFI à 1 %/an** sur les œuvres de grande valeur (>500 000 €).
- Plus-value à 20 % en cas de revente.
- Droits de succession spécifiques à 10 % au-delà de 500 000 €.

Recettes : **1 à 2 Md€/an**.

4 - Taxe sur les transactions financières (TTF élargie)

- Actuellement : 0,3 % sur grandes sociétés → ~1,5 Md€/an.
- Réforme : **TTF portée à 2 %**, élargie à toutes transactions boursières et financières (hors ménages et salaires).
- Base taxable : ~2 500 Md€/an → recettes ~**50 Md€/an**.

5 - Fiscalité du travail et de la production

- Réduction des charges patronales pour les **PME/TPE françaises** (+ allégement cotisations sur les salaires < 2 000 €).
- Compensation intégrale par les nouvelles recettes fiscales sur le capital et les transactions.
- Baisse ciblée de la fiscalité énergétique pour les producteurs français.

6 - Bilan budgétaire du Chapitre 8

Mesure	Impact annuel estimé
Suppression niches fiscales	+50–70 Md€
TTF élargie	+50 Md€
Taxation capital/œuvres d'art	+15–22 Md€
Impôt sur le revenu simplifié (perte compensée)	neutre
Réduction charges PME (compensée)	neutre
Total net estimé	≈ +100 à +120 Md€/an

Conclusion

La fiscalité ne doit plus punir le travail ni protéger les abus.

Avec un impôt clair, juste et souverain, chaque citoyen contribuera selon ses moyens, et la France retrouvera un équilibre durable sans austérité.

Chapitre 8 bis

Calendrier national de redressement (2027–2032)

Plan de mise en œuvre progressive du programme de souveraineté

Introduction

Un programme politique n'a de valeur que s'il est réalisable.

La reconstruction nationale exige une planification rigoureuse, année par année, afin d'assurer la stabilité de l'État, la cohérence budgétaire et la confiance du peuple.

Ce plan quinquennal fixe les étapes du redressement de la France.

Chaque mesure y est hiérarchisée selon sa priorité, son impact et sa dépendance institutionnelle.

Année 1 — 2027–2028 : Rétablissement de la souveraineté

1. Sortie de l'Union européenne et rétablissement juridique

- Notification officielle de la sortie des traités européens (article 50 TUE).
- Rétablissement de la **Constitution nationale intégrale** et suspension temporaire de la primauté du droit européen.
- Réactivation du **Conseil constitutionnel souverain** comme organe suprême de contrôle.

2. Restauration monétaire et création du Franc national

- Réintroduction du **Franc onshore/offshore** (Chapitre 3).
- Conversion progressive des dépôts et contrats nationaux en Francs.
- Mise en place du **Guichet central de change** à la Banque de France.

3. Protection économique immédiate

- Blocage temporaire des mouvements spéculatifs de capitaux.
- Déploiement du **contrôle des flux financiers (SNCFF)**.
- Signature des premiers accords bilatéraux commerciaux souverains.

4. Lancement de la moralisation politique

- Adoption par référendum de la **Haute Cour de Souveraineté nationale** (Chapitre 7).
- Suppression immédiate de l'immunité parlementaire automatique.
- Publication en ligne des patrimoines des hauts dirigeants publics.

Effet attendu :

Stabilisation institutionnelle, souveraineté juridique retrouvée, assise monétaire nationale et choc de confiance citoyenne.

Année 2 — 2028–2029 : Redressement économique et industriel

1. Nationalisations prioritaires (Chapitre 5)

- Énergie (EDF, Engie, RTE), transport ferroviaire (SNCF), eau et santé.
- Création de l'**Agence Nationale des Actifs Stratégiques (ANAS)**.

2. Fin de la spéculation sur les retraites (Chapitre 5 bis)

- Interdiction immédiate des placements boursiers pour les caisses.
- Réaffectation de 30 % des réserves vers l'investissement productif national.

3. Relance industrielle et commerciale (Chapitre 4)

- Plan de relocalisation des filières critiques.
- Lancement de l'**Alliance économique francophone (EEF)**.
- Début des chantiers d'infrastructures souveraines (ports, énergie, data centers).

4. Réorganisation de l'État (Chapitre 6)

- Réduction du gouvernement à 12 ministres.
- Début de la fusion des services régionaux et directions redondantes.
- Mise en place du **Comité de Réforme de l'État (CRE)**.

Effet attendu :

Relance de la production nationale, 300 000 emplois créés, regain d'efficacité administrative.

Année 3 — 2029–2030 : Consolidation sociale et financière

1. Crédit monétaire publique encadrée (Chapitre 5 bis)

- Activation du **Fonds d'investissement souverain français (FISF)**.
- Lancement des programmes de financement des infrastructures, logements et santé.

2. Début de la réforme fiscale (Chapitre 8)

- Maintien du barème actuel pour garantir la stabilité budgétaire.
- Suppression des 400 niches fiscales inutiles.
- Entrée en vigueur de la **Taxe sur les transactions financières à 2 %**.

3. Réduction du train de vie de l'État (Chapitre 6)

- Plafonnement des salaires publics à 6 000 F nets/mois.
- Suppression de 200 agences et comités inutiles.
- Création de l'**Office National des Achats Publics (ONAP)**.

4. Application intégrale de la transparence politique

- Enregistrement obligatoire de toutes les dépenses ministérielles.
- Audit public des marchés supérieurs à 10 M F.

Effet attendu :

Budget équilibré, hausse des recettes nettes de +80 Md F/an, stabilisation du Franc.

Année 4 — 2030–2031 : Allègement fiscal et consolidation administrative

1. Baisse progressive de l'impôt sur le revenu

- Réduction de **2 points du taux marginal** la quatrième année.
- Maintien du cap vers 40 % à l'horizon 2032.
- Compensation par la montée en puissance des recettes du capital et de la TTF.

2. Finalisation des nationalisations

- Numérique, défense, industries lourdes et stratégiques.
- Création du **Groupe National du Numérique (GNN)** et du **Fonds souverain technologique**.

3. Administration numérique et décentralisation

- Démarches administratives 100 % en ligne,
- Réduction de 15 % du parc immobilier public.
- Déploiement des **préfectures souveraines départementales**.

4. Évaluation publique annuelle

- Rapport complet du **Comité de Réforme de l'État**.
- Publication du **Tableau de bord de la sobriété publique**.

Effet attendu :

Réduction du poids fiscal sur le travail, efficacité accrue de l'administration, confiance restaurée.

Année 5 — 2031–2032 : Achèvement du redressement et prospérité souveraine

1. Impôt sur le revenu plafonné à 40 %

- Application complète de la réforme.
- Barème fiscal stable et prévisible.

2. Stabilisation monétaire

- Fusion du **Franc onshore/offshore**.
- Franc pleinement convertible et reconnu sur les marchés internationaux.

3. État exemplaire et équilibré

- Réduction totale des dépenses de fonctionnement de 100 Md F/an.
- Réduction durable du déficit à moins de 1 % du PIB.
- Transparence budgétaire complète.

4. Référendum de moralisation et réforme constitutionnelle finale

- Intégration dans la Constitution :
 - la responsabilité pénale des dirigeants,
 - la souveraineté monétaire,
 - et la primauté du droit national.

Effet attendu :

Indépendance financière complète, exemplarité politique, plein emploi productif et stabilité monétaire retrouvée.

Synthèse du calendrier quinquennal

Période	Priorité nationale	Objectif principal	Effet attendu
2027–2028	Souveraineté juridique et monétaire	Sortie de l'UE, retour du Franc	Stabilité institutionnelle
2028–2029	Redressement productif	Nationalisations prioritaires, relocalisation	Croissance + emploi
2029–2030	Consolidation budgétaire	Fin spéculation retraites, suppression niches	Équilibre fiscal
2030–2031	Allègement et efficacité	Réduction IR, numérisation de l'État	Simplification, confiance
2031–2032	Constitution souveraine	Référendum, stabilisation monétaire	Souveraineté totale

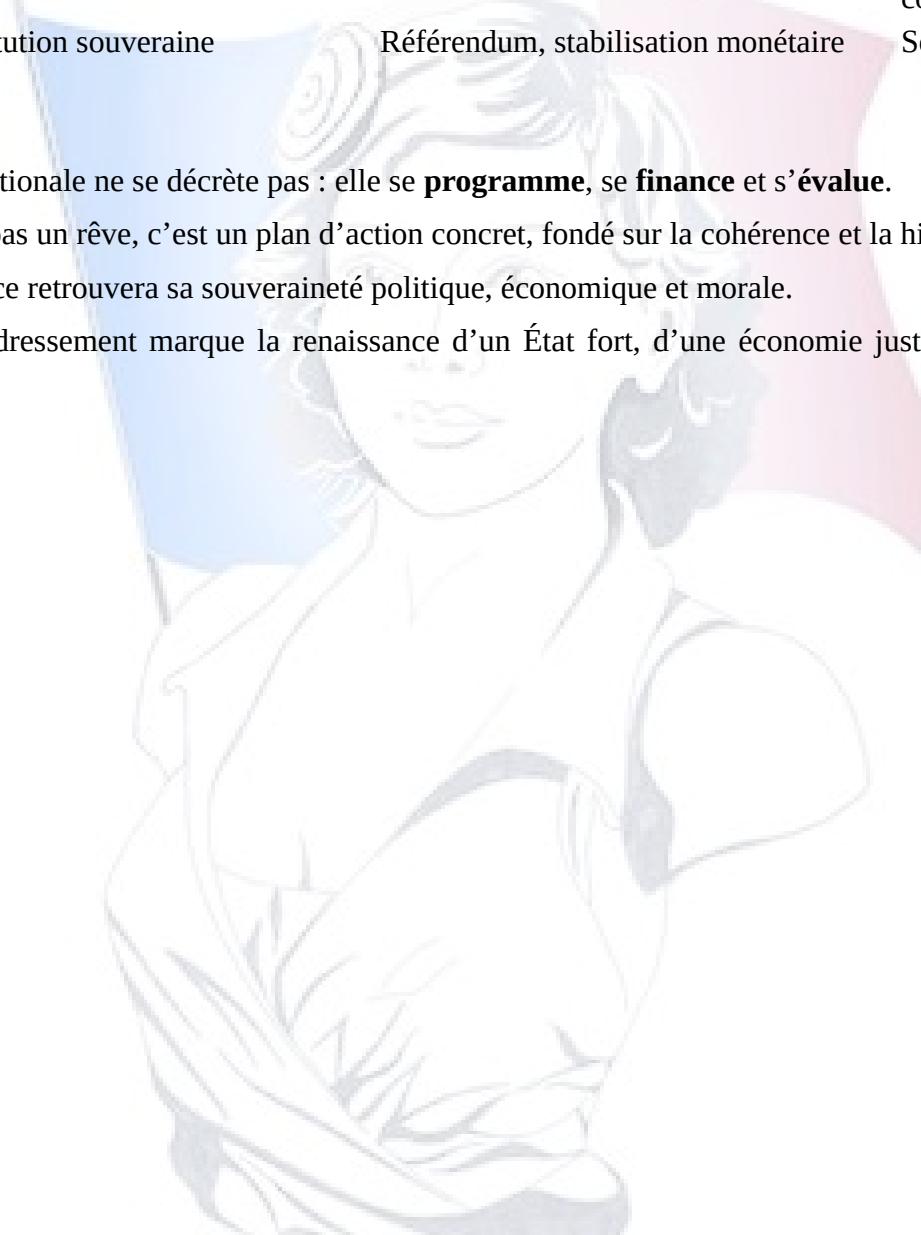
Conclusion

La reconstruction nationale ne se décrète pas : elle se **programme**, se **finance** et s'**évalue**.

Ce calendrier n'est pas un rêve, c'est un plan d'action concret, fondé sur la cohérence et la hiérarchie des priorités.

En cinq ans, la France retrouvera sa souveraineté politique, économique et morale.

Ce calendrier du redressement marque la renaissance d'un État fort, d'une économie juste et d'une République exemplaire.



Chapitre 9

Soutenir la production nationale et l'emploi français

Relancer l'économie réelle et redonner sa place au travail

Introduction

Le travail est la première richesse d'une nation.

Or la France produit de moins en moins, importe de plus en plus, et dépend désormais de chaînes industrielles étrangères pour son alimentation, son énergie, et jusqu'à ses médicaments.

La désindustrialisation massive a détruit des millions d'emplois et vidé nos territoires.

Soutenir la production nationale, c'est assurer notre indépendance.

C'est choisir la souveraineté économique, le plein emploi et la dignité du travailleur français.

1 – Réindustrialiser la France par la planification nationale

a) L'État stratège et producteur

- Création d'un **Haut-Commissariat à la Production nationale (HCPN)** chargé de piloter la relance industrielle.
- Planification quinquennale coordonnée avec l'**Agence nationale de reconstruction (ANR)** (cf. Chapitre 8 bis).
- Sélection de **50 filières prioritaires** : énergie, agroalimentaire, chimie, électronique, acier, transports, textile, défense, santé, numérique, matériaux et robotique.

b) Réindustrialisation territoriale

- Implantation d'au moins **un site industriel stratégique par département**.
- Incitations fiscales et logistiques pour les entreprises relocalisant leur production.
- Création de **zones industrielles souveraines** : foncier public, fiscalité réduite, priorité à la main-d'œuvre locale.

c) Nationalisations ciblées

- L'État reprendra le contrôle majoritaire des secteurs vitaux (énergie, transports, armement, santé, communication).
- Ces entreprises devront garantir l'emploi, la qualité et la stabilité des prix.

2 – Soutenir les entreprises françaises, en particulier les PME/TPE

a) Allègement des charges productives

- Réduction des charges sociales et fiscales sur les salaires inférieurs à 2 000 F nets/mois.
- Compensation par la taxation du capital et des transactions financières (Chapitre 8).
- Crédit productif national à taux préférentiel via la **Banque publique d'investissement souveraine (BPIS)**.

b) Protection du marché intérieur

- Application d'une **préférence nationale dans les marchés publics**.
- Interdiction d'accès aux entreprises étrangères qui ne respectent pas les normes sociales et écologiques françaises.
- Révision de tous les accords commerciaux incompatibles avec la souveraineté industrielle.

c) Simplification administrative

- Réduction de 40 % des formulaires et procédures pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Guichet unique numérique "**Entreprise France**" pour l'ensemble des démarches (création, impôts, douanes, emplois).

3 – Relancer l'emploi productif et la formation nationale

a) Objectif : plein emploi productif

- Plan national de **500 000 emplois industriels et artisanaux créés en 5 ans**.
- Mobilisation des jeunes via le **Service national de reconstruction (SNR)** (cf. Chapitre 6).
- Intégration systématique d'un volet "emploi local" à tout projet public.

b) Relance de la formation technique et professionnelle

- Réouverture des **écoles de métiers et lycées techniques** dans chaque bassin industriel.
- Valorisation des métiers manuels et productifs : primes à la formation, statut renforcé de l'apprenti.
- Création de **Campus de production** (industrie, agriculture, énergie, logistique, bâtiment).

c) Lutte contre la précarité

- Transformation des contrats courts en CDI productifs.
- Réduction de la dépendance aux emplois subventionnés ou à temps partiel subi.
- Protection du travail indépendant et des artisans : fiscalité simplifiée, retraite garantie, couverture santé équivalente.

4 – Revaloriser les salaires et le pouvoir d'achat

a) Augmentation du salaire net sans coût pour l'employeur

- Baisse des charges sociales sur les bas salaires, intégralement compensée par la fiscalité du capital.
- Objectif : **+10 % de pouvoir d'achat net** sur les revenus < 2 000 F/mois.

b) Salaire minimum souverain

- Instauration d'un **SMI national** (Salaire Minimum d'Indépendance), indexé sur la croissance et les prix réels français.
- Revalorisation automatique chaque année en fonction du PIB national et non de l'inflation importée.

c) Réduction des écarts salariaux

- Encadrement du rapport maximal entre le salaire le plus bas et le plus haut au sein d'une même entreprise (x15).
- Sanctions fiscales pour les rémunérations abusives des dirigeants.

5 – Agriculture, artisanat et circuits courts

a) Agriculture souveraine

- Priorité aux **productions locales et vivrières** pour réduire la dépendance aux importations.
- Réduction des charges et exonérations fiscales pour les exploitations familiales.
- Refonte de la **Politique agricole nationale (PAN)** en remplacement de la PAC.

b) Artisanat et économie de proximité

- Programme “**Main française**” : valorisation du savoir-faire local et des métiers d’art.
- Label national “**Produit en France, garanti souverain**”, incluant les matières premières, la main-d’œuvre et le lieu de production.
- Aides à la transmission d’entreprise artisanale (exonération de succession, crédit à taux zéro).

c) Marchés publics locaux

- Réservation d’au moins **50 % des appels d’offres publics** aux entreprises françaises ou régionales.
- Obligation de transparence des critères de sélection.

6 – Souveraineté énergétique et industrielle

a) Relance du nucléaire et des énergies de souveraineté

- Réouverture et modernisation des réacteurs fermés.
- Lancement du programme **Nucléaire 2040** : 12 nouveaux réacteurs EPR2 et développement de la filière thorium.
- Déploiement de 500 000 installations solaires et hydrauliques locales.

b) Réindustrialisation énergétique

- Production nationale des turbines, alternateurs, batteries et composants stratégiques.
- Création d’un **pôle public de l’énergie intégrée** (nucléaire, hydro, renouvelable, stockage).

c) Souveraineté technologique

- Développement des semi-conducteurs, data centers, cloud souverain, cybersécurité nationale.
- Relance de la filière télécoms (5G/6G souveraine, fibre française).

7 – Bilan budgétaire et social

Domaine	Mesure principale	Effet estimé
Industrie et nationalisations	ANAS + HCPN	+500 000 emplois sur 5 ans
Allègement PME/TPE	Réduction charges	+10 % compétitivité
Relance agricole et artisanale	PAN + circuits courts	+100 000 emplois
Revalorisation salariale	SMI +10 %	+3 % PIB
Souveraineté énergétique	Nucléaire + filières locales	Économie 15 Md F/an importations
Total macro-économique estimé	—	+700 000 emplois et +4 à +5 pts de PIB sur 5 ans

Conclusion

La France doit redevenir un pays qui **travaille, produit et crée**.

Soutenir la production nationale, c'est relancer l'emploi, restaurer la fierté et garantir la prospérité durable.

Chaque franc investi dans l'économie réelle est un pas vers la souveraineté.

Le travail, l'industrie et l'agriculture française sont les piliers de notre liberté.

Produire en France, c'est décider pour la France.



Chapitre 10

L'État et sa Gestion : Fin du Gaspillage, Souveraineté et Efficacité

(version finale intégrée — avec sortie de l'OMC et recouvrement des droits de douane)

Introduction

Depuis trop longtemps, la France est gouvernée par un **État obèse, coûteux et dépendant de l'étranger**.

Entre la bureaucratie interne et la soumission à des institutions comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notre pays a perdu le contrôle de ses finances et de ses frontières économiques.

Ce chapitre unit deux réformes essentielles :

- [1] la **rationalisation interne de l'État**, pour mettre fin au gaspillage et restaurer l'efficacité ;
- [2] la **sortie de l'OMC**, afin de rétablir la souveraineté commerciale et douanière de la France.

Retrouver la maîtrise de l'État et du commerce, c'est reprendre la clé de notre indépendance nationale.

1 – Réforme interne de l'État : efficacité, sobriété et exemplarité

(Rappel synthétique des mesures détaillées au Chapitre 6.)

- **Gouvernement resserré à 12 ministres**, suppression des doublons.
- **Plafonnement des salaires publics à 6 000 € nets/mois**, fin des priviléges politiques.
- **Rationalisation territoriale**, fusion des administrations redondantes, digitalisation complète des services publics.
- **Office National des Achats Publics (ONAP)** pour contrôler les dépenses et contrats publics.

Économie consolidée : ≈ 80 à 105 Md €/an.

Un État efficace, c'est un État qui sert et non qui se sert.

2 – Sortie de l'OMC et recouvrement des droits de douane

a) Retrait de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

- Fin des contraintes de "libre-échange intégral" imposées par les traités.
- Retrait progressif des accords empêchant la protection industrielle et agricole.
- Participation sélective possible à certains forums techniques, sans perte de souveraineté.
- Réorientation des échanges vers une logique de **partenariats équilibrés** et respectueux des intérêts nationaux.

b) Rétablissement des droits de douane souverains

- Réintroduction de **droits de douane modulés** selon l'origine, la qualité et les conditions sociales de production.
- Instauration de **taxes environnementales** sur les importations polluantes ou issues du dumping social.
- Protection renforcée des secteurs stratégiques (agroalimentaire, acier, textile, énergie, numérique).

c) Accords bilatéraux souverains et zone francophone de coopération

- Accords “sur mesure” avec les pays francophones, méditerranéens et partenaires volontaires.
- Tarifs préférentiels pour les États respectant nos **normes sociales, écologiques et humaines**.
- Sanctions douanières ou suspension de partenariats en cas de dumping.

d) Bénéfices économiques et industriels

Effet économique	Impact annuel estimé
Recettes douanières récupérées	+10 à +15 Md €
Protection d'emplois industriels	300 000 à 400 000 emplois
Réduction du déficit commercial	Équilibre à horizon 5 ans

Protéger nos frontières, c'est protéger nos travailleurs et nos usines.

3 – Modernisation et souveraineté administrative

- **Audit national de performance publique** : évaluation annuelle de chaque ministère et direction.
- **Simplification administrative** : réduction de 30 % des procédures internes en cinq ans.
- **Formation éthique et numérique des fonctionnaires** pour une administration exemplaire et souveraine.
- **Décentralisation fonctionnelle** : donner aux territoires la capacité d'agir sans complexifier la structure de l'État.

4 – Bilan global du Chapitre 10

Source d'économie ou de gain	Montant annuel estimé
Réforme interne de l'État (Chap. 6)	+ 80 – 105 Md €
Recettes douanières (sortie OMC)	+ 10 – 15 Md €
Réindustrialisation induite	+ 5 – 10 Md €
Total net annuel estimé	≈ 100 à 130 Md €/an

Conclusion

La France doit être indépendante **à l'intérieur comme à l'extérieur**.

En se libérant du gaspillage d'État et de la tutelle commerciale de l'OMC, elle retrouvera la maîtrise de son budget, de son économie et de ses frontières.

Cette double réforme redonne à l'État son rôle : protéger, planifier et servir.

Un État fort, juste et souverain : voilà le pilier de la reconstruction nationale.

Chapitre 11

Réforme territoriale : suppression des régions et retour aux départements

Introduction

Depuis quarante ans, la décentralisation s'est transformée en **empilement administratif**.

Communes, intercommunalités, départements, régions, métropoles, syndicats mixtes...

Ce mille-feuille coûte cher, ralentit les décisions et brouille les responsabilités.

La France n'a pas besoin d'un État plus grand, mais d'un **État plus clair, plus proche et plus responsable**.

Cette réforme vise à redonner aux départements et aux communes leur rôle naturel : servir le citoyen au plus près du terrain.

1 – Suppression du niveau régional

- **Abolition progressive des régions administratives**, redondantes avec les départements.
- **Rétablissement du couple “Département – Commune”** comme base unique de la République territoriale.
- **Transfert des compétences régionales** (développement économique, transports, formation, lycées) vers les départements ou vers l'État.
- **Cadre juridique** : réforme constitutionnelle pour inscrire la nouvelle organisation dans l'article 72 de la Constitution.
- **Période de transition** : 3 ans pour transférer les personnels, budgets et patrimoines régionaux.
- **Mutualisation des moyens humains et matériels** pour réduire les coûts.

Économie structurelle estimée : 20 à 30 Md €/an.

La clarté institutionnelle est le premier pas vers l'efficacité publique.

2 – Fusion et simplification des structures locales

- Réduction de **30 %** du nombre d'intercommunalités et de syndicats mixtes.
- Fusion des administrations départementales redondantes :
DDT, DREAL, ARS → **Direction territoriale unique** par département.
- Réduction progressive du nombre d'élus locaux rémunérés (plafond par habitant).
- Simplification drastique des normes imposées aux communes (urbanisme, sécurité, marchés publics).
- Harmonisation des compétences intercommunales pour éviter les doublons.

Économie estimée : 8 à 12 Md €/an.

Moins de structures, plus d'action locale.

3 – Rationalisation des services publics territoriaux

- Création d'un **“Service public départemental unifié”**, regroupant : CAF, Pôle Emploi, Sécurité sociale, Impôts, Préfecture.
- Guichets numériques intégrés pour toutes les démarches.
- Maintien d'un **guichet physique obligatoire par canton** pour les démarches essentielles : identité, aides sociales, justice de proximité.
- Harmonisation des horaires et délais de traitement sur tout le territoire.

- Réduction des dépenses immobilières publiques par mutualisation.

Objectif : administration simplifiée, accessible et humaine.

4 – Déconcentration intelligente de l’État

- Chaque département disposera d'un **Préfet coordinateur unique**, responsable devant le Gouvernement.
- Réduction du nombre de directions régionales et préfectorales.
- **Redéploiement des effectifs** vers les zones rurales, les DOM-TOM et les territoires sous-dotés.
- Baisse de **15 %** du coût administratif des services déconcentrés.
- Utilisation d'un **système numérique souverain** pour la coordination nationale.

Économie estimée : 5 à 8 Md €/an.

5 – Effets attendus et bilan budgétaire

Mesure principale	Économie annuelle estimée
Suppression des régions	20 – 30 Md €
Fusion des structures locales	8 – 12 Md €
Rationalisation des services publics	5 – 8 Md €
Total annuel estimé	≈ 35 à 50 Md €/an

Effets attendus

- Réduction massive du coût administratif.
- Décisions plus rapides, circuits budgétaires simplifiés.
- Redéploiement des agents vers les missions concrètes : santé, justice, école, sécurité.
- Restauration du lien direct entre le citoyen, la commune et l’État.

Conclusion

En supprimant un échelon inutile, la France gagnera en **efficacité, en lisibilité et en proximité**.

Les départements redeviendront les piliers de la République locale ; les mairies retrouveront leur pouvoir d’agir.

Moins de structures, plus de services.

L’administration ne sera plus un labyrinthe, mais la main visible de la République.

Chapitre 12

Pouvoir local et démocratie directe

Introduction

Les Français ne croient plus en la politique, parce qu'ils **ne décident plus de rien**.

Les mairies sont submergées de contraintes venues de Paris ou de Bruxelles, et la participation citoyenne s'est réduite à des consultations sans effet.

La souveraineté doit aussi être **locale et populaire**.

La démocratie directe commence dans chaque commune.

1 – Pouvoir renforcé des communes et des maires

- Les **communes redeviennent le cœur de la démocratie française**.
- Suppression de la **tutelle préfectorale** sur les décisions locales (hors sécurité, défense et justice).
- Attribution **directe et transparente des dotations de l'État** aux mairies, sans intermédiaire régional ou intercommunal.
- Inscription dans la **Constitution d'une autonomie budgétaire communale garantie**.
- Chaque commune disposera d'un budget contrôlé par ses habitants, non par une instance administrative extérieure.

La République vit à travers ses maires : ils seront à nouveau les premiers serviteurs du peuple.

2 – Référendums communaux et citoyens

- Création du **Référendum Communal d'Initiative Citoyenne (RCIC)** :
 - déclencheable par **10 % des électeurs inscrits** d'une commune,
 - décision **exécutoire** sur les sujets de compétence locale : urbanisme, fiscalité, projets publics.
- Extension au **niveau départemental** : RIC départemental pour les grands investissements publics.
- Obligation pour chaque maire et président de département de publier **un bilan annuel citoyen** consultable en ligne.
- Encadrement légal : le RCIC sera intégré dans la Constitution (article 72 révisé) et validé juridiquement par le juge administratif local.

Outil numérique national : plateforme sécurisée de participation citoyenne, hébergée en France, garantissant transparence et égalité d'accès.

3 – Budgets participatifs obligatoires

- Obligation pour les **communes de plus de 5 000 habitants** de consacrer au moins **5 % du budget d'investissement à un budget participatif citoyen**.
- Vote en ligne et en mairie sur les projets proposés.
- Publication obligatoire des **coûts réels, réalisations et délais**.
- Participation ouverte à tous les habitants majeurs et résidents permanents.
- Priorité donnée aux projets environnementaux, éducatifs et de solidarité.

Chaque citoyen devient acteur de sa commune.

4 – Réforme de la fiscalité locale

- Suppression des **taxes transférées aux anciennes régions**.
- Nouvelle répartition claire :
 - **Impôt foncier → communes**,
 - **Taxe économique → départements**,
 - **Part de TVA → État**.
- **Compensation automatique** par le Trésor public pour garantir l'équité entre territoires riches et modestes.
- Objectif : **simplicité, autonomie et justice fiscale locale**.

Effet attendu : 100 % des impôts locaux redistribués localement.

5 – Droit de révocation des élus locaux

- Instauration d'un **droit de révocation citoyenne** :
 - un maire ou président de département peut être révoqué par **référendum local**,
 - déclenchable si **25 % des électeurs inscrits** en font la demande.
- En cas de révocation : **nouvelle élection dans les 30 jours**.
- Révocation limitée à un mandat par électeur pour éviter les abus.
- Objectif : restaurer la confiance et la responsabilité politique.

Gouverner localement, c'est être jugé localement.

6 – Effets attendus et bilan global

Mesure principale	Impact attendu
Autonomie budgétaire communale	Pouvoir local renforcé
Référendum citoyen communal	Démocratie directe réelle
Budgets participatifs	Implication citoyenne
Réforme fiscalité locale	Transparence et équilibre
Droit de révocation	Responsabilisation politique
Effet global	Renaissance de la démocratie locale

Conclusion

Redonner le pouvoir aux communes, c'est **redonner le pouvoir au peuple**.

La République retrouvera son sens : une communauté de citoyens libres et responsables, décidant eux-mêmes de leur avenir et de leur territoire.

La démocratie ne vit pas à Paris, elle vit dans chaque mairie de France.

Chapitre 13

Fin de la surveillance numérique et restauration de la vie privée

Introduction

La liberté ne disparaît jamais d'un coup ; elle s'efface **pas à pas**, au nom de la sécurité, de la santé ou du confort numérique.

Aujourd'hui, chaque citoyen est **tracé, analysé, fiché** : derrière les réseaux, les applications et les caméras “intelligentes”, s’installe une **société de contrôle permanent**.

La France doit redevenir un pays où **la vie privée est sacrée** et où la technologie est au service de l’humain, non de la surveillance.

1 – Fin du fichage massif et du traçage numérique

- Suppression des **fichiers croisés abusifs** (TES, FNAEG, ADOC...) hors nécessité judiciaire prouvée.
- Interdiction de la **conservation des données biométriques** sans mandat judiciaire.
- Encadrement du **data mining administratif** : chaque extraction devra être justifiée et traçable.
- Droit pour chaque citoyen de **consulter, corriger ou effacer** ses données personnelles détenues par l’État.
- Audit annuel public des fichiers de l’administration.

Cette éthique numérique s’inscrit dans la **refonte de l’identité numérique française** (voir Chapitre 41).

Mettre fin au fichage, c'est restaurer la confiance entre l'État et le citoyen.

2 – Interdiction du crédit social et du contrôle comportemental

- Incription dans la **Constitution** de l’interdiction de tout système de **notation des citoyens** ou de **restriction de droits fondée sur le comportement**.
- Interdiction absolue de refuser un service public, un emploi ou un soin pour un motif “social” ou “numérique”.
- **Sanction pénale** pour toute entité publique ou privée exploitant des données comportementales à des fins discriminatoires.
- Suppression de tout logiciel public évaluant la “fiabilité” d’un citoyen ou d’une entreprise.

La liberté individuelle ne se note pas, elle se respecte.

3 – Réforme de la cybersurveillance publique et privée

- **Démantèlement progressif** des programmes de surveillance de masse automatisée (IA, reconnaissance faciale, corrélation comportementale).
- **Autorisation judiciaire obligatoire** pour toute utilisation de caméras “intelligentes”.
- **Interdiction du transfert** de données publiques vers des serveurs étrangers.
- **Souveraineté numérique intégrale** : hébergement des données de l’État et des collectivités sur des serveurs français certifiés.
- Création d’une **Autorité nationale de la protection numérique (ANPN)**, indépendante du gouvernement, chargée de contrôler tout usage public ou privé des données personnelles.

Effets attendus :

- Fin de la surveillance systémique.
- Sécurité des données souveraines.
- Rétablissement de la confiance numérique nationale.

4 – Charte nationale de la liberté numérique

- **Intégration constitutionnelle** : adoption d'une Charte de la liberté numérique adossée à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- Elle garantira :
 - la **neutralité du Net**,
 - le **respect de la vie privée**,
 - le **droit à l'anonymat** dans les communications non commerciales,
 - la **liberté d'expression sans censure idéologique**.
- **Sanctions automatiques** contre toute censure politique en ligne (hors injure, diffamation ou incitation à la haine réelle).
- Obligation pour les plateformes numériques étrangères opérant en France de se conformer à ces principes, sous peine d'interdiction d'accès.

Internet doit redevenir un espace de liberté, pas un instrument de conditionnement.

5 – Protection des enfants et des citoyens contre la dépendance numérique

- Interdiction des plateformes, jeux et réseaux utilisant des **mécanismes addictifs** (rewards, loot boxes, notifications compulsives).
- Obligation pour les **écoles, collèges et médias publics** d'enseigner l'**hygiène numérique** et la protection des données.
- **Encadrement légal du temps d'écran** pour les mineurs, selon les recommandations de santé publique.
- Soutien à la recherche sur les effets psychologiques des réseaux sociaux et à la création de plateformes éducatives souveraines.

Protéger nos enfants, c'est protéger l'avenir de notre liberté.

6 – Bilan global du Chapitre 13

Mesure principale	Impact attendu
Fin du fichage et traçage abusif	Rétablissement des libertés individuelles
Interdiction du crédit social	Garantie constitutionnelle de la liberté
Hébergement souverain des données	Sécurité nationale renforcée
Charte de la liberté numérique	Liberté d'expression garantie
Protection des enfants	Santé mentale et éducation préservées
Effet global	Fin de la surveillance systémique et restauration de la vie privée

Conclusion

Le progrès technologique ne doit jamais devenir une **prison numérique**.

La France garantira à chaque citoyen le droit à **l'intimité, à la liberté d'expression et au contrôle de ses données personnelles**.

Une République libre dans le monde réel doit rester libre dans le monde numérique.

Chapitre 14

Souveraineté sanitaire : liberté médicale et protection des enfants

Introduction

La crise du COVID a révélé la **fragilité et la dépendance** de notre système de santé : manque de lits, pénuries de médicaments, pression des lobbies pharmaceutiques, perte de confiance du public. La santé ne doit plus être un marché mondial, mais une **mission de souveraineté nationale**. La politique sanitaire française doit reposer sur la science, la transparence et le consentement libre.

1 – Sortie de l’Organisation mondiale de la santé (OMS)

- **Retrait de la France de l’OMS** et dénonciation formelle de tout accord contraignant (dont le “Traité Pandémie”).
- Refus de tout **transfert de compétence sanitaire** à une organisation étrangère.
- Création d’un **Conseil Sanitaire National (CSN)** chargé d’assurer la coopération bilatérale avec les autres États.
- La politique sanitaire française sera décidée exclusivement par le Parlement et les autorités scientifiques nationales.

Effet attendu : Récupération complète de la souveraineté sanitaire et démocratique.

2 – Indépendance totale de la politique de santé

- Création d’un **Institut National de Santé Publique Français (INSPF)**, indépendant des lobbies pharmaceutiques.
- Fin des **financements privés** dans les agences sanitaires (HAS, ANSM, Inserm).
- Obligation légale de **transparence sur les conflits d’intérêts** dans toutes les études publiques.
- Relocalisation en France de la **production des médicaments essentiels** (antibiotiques, vaccins, insuline).
- Création d’un **Plan Médicament France** : usines publiques, brevets souverains, stockage national stratégique.

La santé ne s’achète pas : elle se protège et se produit en France.

3 – Liberté médicale et consentement éclairé

- Inscription dans la **Constitution du droit au consentement libre et éclairé** pour tout acte médical.
- Interdiction de toute forme de **discrimination sanitaire** (pass, obligation indirecte, exclusion sociale).
- Réintégration immédiate des **soignants suspendus**.
- Sanctions administratives et pénales contre toute pression politique ou économique sur le corps médical.
- Création d’un **Conseil Éthique Médical Citoyen** garantissant la liberté de prescription et la déontologie.

La santé ne doit jamais être un instrument de contrôle, mais un espace de confiance.

4 – Protection sanitaire des enfants

- Interdiction des **expérimentations médicales sur mineurs** sans bénéfice thérapeutique direct.
- Révision complète du **calendrier vaccinal pédiatrique** par une **commission scientifique indépendante**.

- Obligation de **transparence publique sur les effets secondaires** des traitements et vaccins.
- Encadrement strict des **partenariats entre écoles, collectivités et laboratoires privés**.
- Développement de programmes d'éducation à la santé, fondés sur la prévention, l'alimentation et le bien-être.

Protéger l'enfant, c'est protéger l'avenir de la Nation.

5 – Relance du service public hospitalier

- Recrutement d'**urgence de 60 000 soignants** sur 3 ans.
- Réouverture de **20 000 lits d'hôpitaux** sur 5 ans.
- Suppression de la **tarification à l'acte**, retour à la dotation globale par établissement.
- Annulation des dettes hospitalières (voir Chapitre 3) pour libérer les budgets de soin.
- Revalorisation salariale des personnels et **simplification administrative** des carrières hospitalières.
- Investissement dans les **petits hôpitaux de proximité**, garants du maillage territorial.

Effet attendu : Restauration d'un service public humain, accessible et souverain.

6 – Effets attendus et bilan global

Mesure principale

- Sortie de l'OMS
Indépendance scientifique
Liberté médicale garantie
Protection des enfants
Relance hospitalière
Effet global

Impact attendu

- Souveraineté sanitaire retrouvée
Fin de l'influence des lobbies
Fin des dérives coercitives
Sécurité et éthique restaurées
Santé publique redéployée
Système de santé souverain, éthique et humain

Conclusion

La santé est un **droit fondamental**, pas une industrie ni un instrument politique.

En retrouvant sa souveraineté sanitaire, la France protégera **ses enfants, ses soignants et sa liberté**.

Aucune puissance étrangère, aucune entreprise privée, ne décidera plus jamais de la politique de santé du peuple français.

Une Nation libre soigne ses citoyens, elle ne les contrôle pas.

Chapitre 15

Réforme de l'Instruction nationale : retour aux fondamentaux et à la neutralité

Introduction

L'école a cessé d'instruire pour prétendre éduquer à la place des parents.

Sous prétexte de modernité et d'ouverture, elle s'est éloignée de sa mission première : transmettre le savoir.

Elle s'est politisée, idéologisée, et a perdu le respect des familles comme des élèves.

Nous restaurerons une **Instruction Nationale**, recentrée sur la connaissance, la rigueur et la neutralité.

L'éducation appartient aux parents, l'instruction appartient à la Nation.

1 - Changement de nom et de mission

- L'actuelle **Éducation Nationale** deviendra **Instruction Nationale**.
- Sa mission unique : transmettre les savoirs fondamentaux, sans interférer dans la sphère éducative et familiale.
- Les valeurs morales, culturelles et personnelles relèveront exclusivement des familles et de la société civile.
- Les enseignants seront des **instructeurs de la République**, garants du savoir, non des idéologies.
- Création d'une **Charte de neutralité éducative**, signée par tout enseignant à son entrée dans la fonction publique.

2 - Fin de l'obligation d'instruction jusqu'à 16 ans

- L'instruction redevient un **droit**, non une contrainte.
- Suppression de la contrainte légale d'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans.
- Les parents choisissent librement :
 - l'école publique,
 - le privé,
 - ou l'instruction à domicile.
- Fin des transferts forcés d'élèves d'un établissement à un autre.
- L'État accompagnera les familles sans les contraindre.

Chaque famille décidera de la solution la plus adaptée à son enfant, sans pression administrative.

3 - Retour aux fondamentaux

- Enseignement prioritaire du français, du calcul, de l'histoire nationale et de la géographie.
- Méthode syllabique obligatoire pour la lecture.
- Dictées quotidiennes, calcul mental, culture générale et instruction civique restaurés.
- Programmes **unifiés nationalement** : plus de disparités locales ou d'interprétations idéologiques.
- Réécriture complète des manuels scolaires, validée par une **Commission nationale de neutralité éducative** composée d'enseignants, d'historiens et de représentants citoyens.
- Réintroduction d'évaluations nationales annuelles standardisées.

Le savoir ne se réforme pas chaque année : il se transmet avec rigueur et continuité.

4 - Interdiction des enseignements idéologiques

- Interdiction stricte des enseignements ou ateliers liés :
 - aux idéologies de genre,
 - à la déconstruction sexuelle ou identitaire,
 - à toute propagande militante ou politique dans les écoles, collèges et universités.
- Ces sujets, relevant de la vie privée, ne pourront être abordés que dans des filières universitaires spécialisées (psychologie, médecine, sociologie).
- Les directeurs et enseignants devront respecter une stricte **neutralité de contenu**.
- Toute pression idéologique ou psychologique sur un élève sera sanctionnée :
 - avertissement disciplinaire,
 - retrait de prime,
 - et, en cas de récidive, exclusion administrative.

L'école doit former des esprits libres, pas des consciences orientées.

5 - Fin du financement des associations idéologiques

- Suppression des subventions publiques aux associations ou ONG :
 - militant pour des causes identitaires, sexuelles ou politiques,
 - promouvant des modèles familiaux idéologiques,
 - ou intervenant à l'école sans lien avec la pédagogie.
- Maintien uniquement des aides aux structures éducatives neutres, sociales ou culturelles.
- Contrôle annuel des subventions par la **Cour des Comptes**, avec publication en ligne.

Économie estimée : 500 à 800 millions €/an.

6 - Rétablissement de l'autorité et de la responsabilité

- Rétablissement du respect de l'autorité enseignante :
 - droit de sanction éducative,
 - protection fonctionnelle automatique pour tout enseignant agressé.
- Les directeurs seront responsables du maintien de la discipline :
 - un directeur laissant un climat d'impunité perdra sa prime,
 - ceux assurant le respect et la sécurité verront leur prime valorisée.
- Fin des politiques de statistiques et classements trompeurs.

L'école n'est pas un tableau de chiffres, c'est un lieu d'ordre et de transmission.

7 - Valorisation des enseignants et stabilité des programmes

- Revalorisation progressive des salaires : +20 % sur 5 ans.
- Gel des réformes pédagogiques : programmes stables sur 10 ans.
- Formation des enseignants recentrée sur la pédagogie, la langue et l'histoire.
- Aide au logement pour les jeunes professeurs affectés loin de leur région.
- Création d'un **corps d'instructeurs d'excellence** pour les zones en difficulté.

Enseigner redevient un honneur national.

8 - Effets attendus et bilan

Mesure

Transformation en “Instruction Nationale”
Fin de l’obligation jusqu’à 16 ans
Interdiction des enseignements idéologiques
Fin des subventions militantes
Rétablissement de l’autorité

Effet global

Impact attendu

Neutralité et rigueur pédagogique restaurées
Liberté éducative retrouvée
Protection des enfants et neutralité scolaire
Économie budgétaire et cohérence publique
Discipline et confiance restaurées

Renaissance d’une école libre, républicaine et respectueuse des familles

Conclusion

L’instruction doit former des esprits, pas des militants.

L’État instruira, les familles éduqueront.

L’école redeviendra un lieu de savoir, de respect et de liberté.

La nouvelle Instruction Nationale incarnera la République du mérite, de la neutralité et du bon sens.



Chapitre 15 bis

Ajout pour l'Instruction Nationale

Enseigner la Langue des Signes Française (LSF) à l'école

(suite à la vidéo d'une jeune fille)

Introduction

La Langue des Signes Française (LSF) fait partie du patrimoine culturel et humain de notre Nation.

Trop longtemps marginalisée, elle doit être reconnue comme une langue à part entière, vecteur d'inclusion, de respect et de fraternité.

Objectif : faire de la LSF une langue nationale complémentaire, enseignée dès le primaire, afin de :

- promouvoir l'inclusion réelle des enfants sourds et malentendants,
- sensibiliser tous les élèves à la communication non verbale,
- et renforcer la cohésion et la solidarité nationale.

I. L'enseignement de la LSF à l'école

École primaire

- Initiation obligatoire dès le CE1, dans le cadre d'une activité linguistique et civique.
- Apprentissage des gestes de base : salutations, émotions, communication courante.
- Utilisation d'outils pédagogiques visuels et ludiques accessibles à tous.

Collège

- Intégration de la LSF dans le parcours linguistique ou citoyen.
- Possibilité de choisir la LSF comme **langue vivante 2 (LV2)** à la place d'une langue étrangère classique.

Lycée

- Reconnaissance de la LSF comme **langue vivante à part entière** au baccalauréat.
- Généralisation de l'option LSF au bac (aujourd'hui existante mais marginalisée).

Apprendre la LSF, c'est apprendre à se comprendre au-delà des mots.

II. Crédit pour la formation des enseignants de LSF

- Réouverture du **CAPES de LSF**, supprimé par le gouvernement actuel.
- Recrutement annuel de **100 à 200 enseignants spécialisés**.
- Création d'un **Institut National de la Langue des Signes Française (INLSF)** chargé de :
 - former les enseignants,
 - produire le matériel pédagogique,
 - concevoir des ressources éducatives audiovisuelles.

Coût estimé : 10 à 15 millions €/an.

III. Bénéfices pour la Nation

- Inclusion immédiate des enfants sourds et malentendants.
- Réduction du handicap social et éducatif.
- Sensibilisation universelle à la communication non verbale (utile dans la santé, la justice, la sécurité).
- Nouvelles opportunités professionnelles dans les métiers du médico-social, de l'éducation et de l'audiovisuel.
- Renforcement du lien social et de la fraternité dès le plus jeune âge.

Une école inclusive est une école plus humaine, pour tous.

IV. Financement

- **Budget estimé** : 10 à 15 M€/an ($\approx 0,005\%$ du budget de l'Instruction nationale).
- Financement assuré par :
 - le redéploiement d'une partie des économies administratives,
 - la mutualisation avec les programmes d'inclusion scolaire,
 - la suppression d'options pédagogiques sans débouchés réels.

Un coût minime pour un bénéfice national immense.

V. Mesures complémentaires

- Soutien à la recherche linguistique et cognitive sur la LSF.
- Traduction systématique en LSF des communications officielles et débats publics.
- Présence d'interprètes LSF dans les services publics essentiels : police, santé, justice, mairies.
- Création d'une **émission éducative nationale en LSF** sur France Télévisions.

Conclusion

La langue des signes est un trésor français, pas un coût.

L'enseigner, c'est apprendre à tous les enfants à se comprendre au-delà des mots.

Chapitre 16

Réformer l'Université et la Recherche

Restaurer la liberté, la rigueur et la souveraineté intellectuelle

Constat : une université dévoyée et une recherche sous tutelle

Depuis trente ans, l'université française a perdu ses repères.

Loin de former des esprits libres et rigoureux, elle est devenue un espace de conformisme idéologique, de précarité étudiante et de dépendance financière à Bruxelles.

Déclin de la rigueur et du mérite :

- Suppression progressive de la sélection et du niveau d'exigence.
- Validation automatique, diplômes dévalorisés, explosion des filières sans débouchés.

Dépendance à l'Union européenne :

- Une part croissante des financements de la recherche (programme *Horizon Europe*) dépend de Bruxelles.
- Ces fonds orientent les projets vers les priorités politiques de l'UE, au détriment des besoins nationaux.

Influence idéologique :

- Montée du wokisme universitaire, des “études de genre” et du militantisme politique.
- Disparition progressive de la neutralité scientifique et historique.

Fuite des cerveaux :

- Près de 30 % des jeunes chercheurs français travaillent désormais à l'étranger.
- Salaires bas, manque de moyens, bureaucratie étouffante.

L'université ne doit plus être un espace d'endoctrinement, mais un sanctuaire de liberté intellectuelle.

I. Rétablir la liberté et la rigueur intellectuelle

Sélection au mérite

- Chaque université pourra fixer ses critères d'entrée selon le niveau réel.
- Fin de l'automaticité de *Parcoursup* et retour à un examen national sélectif pour certaines filières.

Fin du dogmatisme idéologique

- Interdiction du financement public de programmes purement militants (“études raciales”, “décolonialisme”, “écriture inclusive”).
- Évaluation indépendante de chaque filière sur ses résultats concrets : insertion professionnelle, rigueur scientifique, contribution à la société.

Retour aux savoirs fondamentaux

- Priorité à la philosophie, aux sciences, au droit, à la médecine, à l'histoire et à la technologie.
- Réintroduction de cours de logique, de culture générale et d'histoire nationale dans tous les cursus.

Le savoir exige la liberté et la rigueur, non le conformisme.

II. Souveraineté scientifique et indépendance nationale

Création du Conseil National de la Recherche et de la Souveraineté Scientifique (CNRSS)

- Organe indépendant composé d'universitaires, d'ingénieurs, d'élus et de citoyens.
- Mission : garantir que la recherche publique serve d'abord la Nation.
- Fin du conditionnement des crédits à des programmes européens ou privés.

Réorientation du financement

- Fin du passage obligatoire par Bruxelles.
- Budget national de la recherche porté à **1,5 % du PIB** (contre 0,9 % actuellement).
- Priorité donnée aux secteurs stratégiques : énergie, défense, santé, numérique, spatial, agriculture, intelligence artificielle souveraine.

Plan de retour des chercheurs expatriés

- Primes à la réinstallation et salaires revalorisés.
- Rénovation des laboratoires régionaux et redynamisation des universités secondaires.

La science française doit redevenir libre, nationale et universelle.

III. Revalorisation des enseignants et modernisation des moyens

Revalorisation salariale et reconnaissance du statut

- +20 % sur trois ans pour les enseignants-chercheurs.
- Contrepartie : obligation d'enseignement, de publication et de transmission.
- Simplification administrative : fin des rapports européens et formulaires chronophages.

Investissements matériels

- Plan décennal de modernisation des universités.
- Numérisation souveraine : cloud national, logiciels libres, infrastructures françaises.
- Fin de la dépendance aux solutions Microsoft et Google.

Encouragement à l'innovation indépendante

- Création de pôles "Start-up publiques" dans chaque grande université.
- Objectif : transformer la recherche en entreprises françaises, sans rachat étranger.

L'université doit être le moteur de l'innovation souveraine, pas une succursale des multinationales.

IV. L'université au service du pays

- L'université doit redevenir un pilier de la Nation, non un sanctuaire déconnecté du réel.
- Chaque projet de recherche devra démontrer un **intérêt stratégique national** ou une **utilité sociale claire**.
- Partenariats renforcés avec :
 - l'industrie française,
 - les armées,
 - l'agriculture,
 - la santé publique.
- Développement d'un **réseau d'écoles spécialisées souveraines** :

- École nationale de cybersécurité,
- École du nucléaire et de l'énergie,
- École nationale de l'intelligence artificielle,
- École de médecine avancée et de bio-ingénierie.

Une recherche utile, c'est une recherche qui sert la Nation.

V. Chiffrage et effets attendus

Budget supplémentaire pour la recherche publique : +15 Md€/an

Économies : suppression de subventions idéologiques ou européennes –5 Md€/an

Solde net : +10 Md€/an d'investissement productif

Effets attendus :

- 200 000 emplois directs et indirects dans la recherche et l'industrie.
- Fin de la fuite des cerveaux.
- Renouveau des sciences et du prestige intellectuel français.

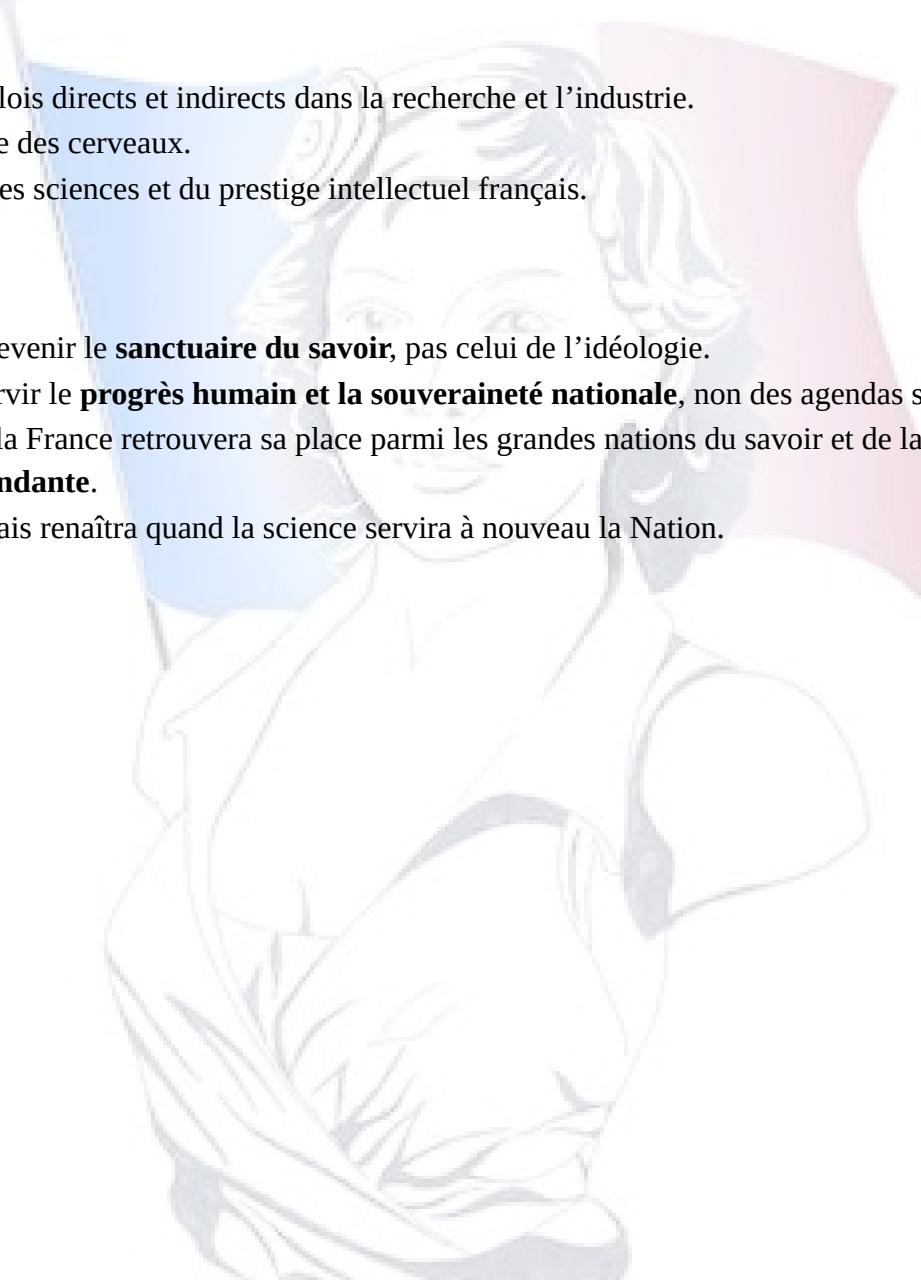
Conclusion

L'université doit redevenir le **sanctuaire du savoir**, pas celui de l'idéologie.

La recherche doit servir le **progrès humain et la souveraineté nationale**, non des agendas supranationaux.

Avec cette réforme, la France retrouvera sa place parmi les grandes nations du savoir et de la découverte, **libre, exigeante et indépendante**.

Le génie français renaîtra quand la science servira à nouveau la Nation.



Chapitre 17

Transmission de la culture, de la langue et de l'histoire de France

Introduction

Un peuple qui oublie d'où il vient ne sait plus où il va.

La France s'est construite sur une **langue, une histoire, une mémoire et une culture partagées**.

Les institutions ont le devoir de préserver cet héritage et de le transmettre aux générations futures.

La culture française n'est pas un souvenir : c'est une flamme qui éclaire l'avenir.

1 - Défense de la langue française

- Le **français** devient la langue obligatoire dans toutes les administrations, entreprises publiques et plateformes numériques.
- Interdiction des documents officiels rédigés uniquement en anglais.
- Réforme de la **loi Toubon** : obligation d'emploi du français dans la publicité, les universités, les médias et le numérique.
- Création d'un **Conseil National de la Langue Française (CNLF)** chargé de :
 - la promotion linguistique en France et à l'étranger,
 - la défense du français dans les institutions internationales,
 - la coordination avec la Francophonie.

Parler français, c'est défendre la liberté de penser en français.

2 - Histoire et mémoire nationale

- Réécriture des programmes d'histoire pour **rétablissement la chronologie, les faits et les grandes figures nationales**.
- Enseignement équilibré de la colonisation, de la Résistance et de la construction républicaine.
- Création d'un **Musée national de l'histoire de France moderne**, gratuit pour les scolaires.
- Soutien renforcé aux **commémorations nationales** et aux **associations de mémoire**.
- Publication en ligne d'une **bibliothèque historique nationale** accessible à tous.

Connaître notre histoire, c'est savoir qui nous sommes et ce que nous valons.

3 - Rayonnement culturel

- Doublement du budget des **Alliances françaises** et de l'**Institut français**.
- Soutien à la création artistique nationale : cinéma, théâtre, littérature, arts visuels.
- Priorité à la **culture francophone** sur les chaînes publiques et les plateformes nationales.
- Lutte contre la **censure idéologique** dans les œuvres subventionnées.
- Développement d'une **stratégie culturelle numérique** : diffusion mondiale du patrimoine et des productions françaises.

Le rayonnement de la France passe par sa langue, son art et sa liberté d'expression.

4 - Protection du patrimoine

- Lancement d'un **programme décennal de restauration** des monuments historiques et des églises rurales.
- Création d'un **Fonds national du patrimoine vivant**, alimenté par une taxe de 0,5 % sur les grandes opérations immobilières.
- Ce fonds sera géré conjointement par l'État, les communes et les associations locales.
- Partenariat public-privé pour la **sauvegarde des centres anciens**, villages et paysages remarquables.
- Soutien au **savoir-faire artisanal** et aux métiers du patrimoine (tailleurs de pierre, charpentiers, ferronniers).

Sauver le patrimoine, c'est sauver l'âme visible de la France.

Effets attendus

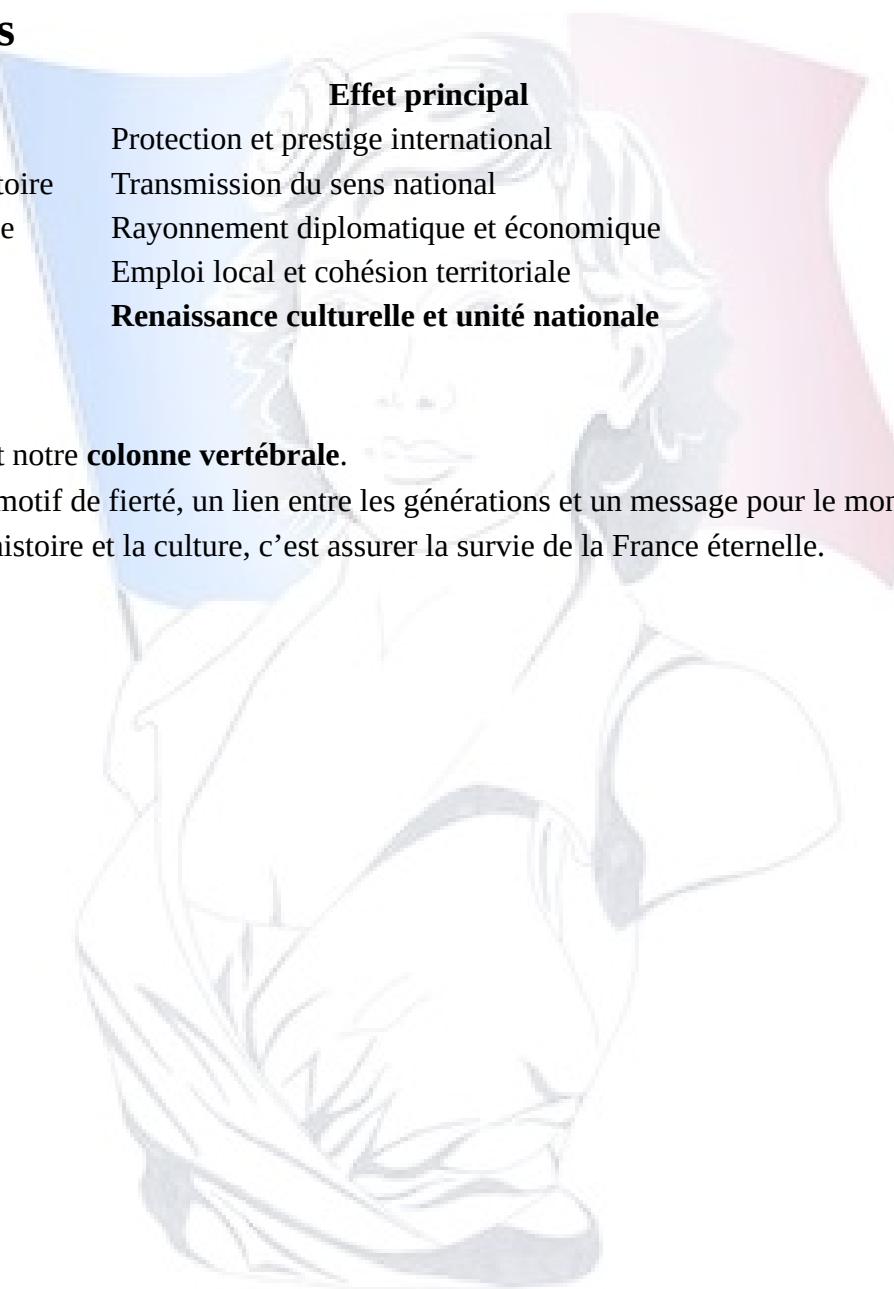
Domaine	Effet principal
Langue française	Protection et prestige international
Enseignement de l'histoire	Transmission du sens national
Culture et francophonie	Rayonnement diplomatique et économique
Patrimoine	Emploi local et cohésion territoriale
Effet global	Renaissance culturelle et unité nationale

Conclusion

La culture française est notre **colonne vertébrale**.

Elle doit redevenir un motif de fierté, un lien entre les générations et un message pour le monde.

Préserver la langue, l'histoire et la culture, c'est assurer la survie de la France éternelle.



Chapitre 18

Réforme des aides sociales et familiales : justice, responsabilité et équité

Introduction

L'assistanat de masse a remplacé la solidarité.

Les aides, conçues pour soutenir ceux qui travaillent ou traversent une difficulté, sont devenues pour certains un mode de vie permanent.

Pendant ce temps, les travailleurs modestes peinent à s'en sortir.

L'État social doit redevenir juste, responsable et équilibré : aider les familles, oui — entretenir la dépendance, non.

1 - Réforme des allocations familiales (AF)

- Versement dès le premier enfant, pour soutenir toutes les familles sans exception.
- Plafond fixé à trois enfants maximum : au-delà, la solidarité publique ne doit plus se substituer à la responsabilité parentale.
- Aides indexées sur le revenu réel et non sur la composition fiscale déclarée.
- Objectif : un système universel, mais soutenable et équitable.

Économie estimée : 2,5 à 3 Md€/an (suppression des allocations au-delà du 3^e enfant + ajustement des barèmes).

2 - Suppression des aides accessoires non essentielles

- Suppression du “bon CAF vacances” et des aides non vitales ou détournées.
- Fin des aides pour activités non éducatives ou purement récréatives.
- Fin des subventions automatiques à certaines associations sans impact mesurable.

Économie estimée : 600 à 800 M€/an.

La solidarité doit se concentrer sur le nécessaire, pas sur l'accessoire.

3 - Encadrement des cumuls d'aides sociales

- Si le total RSA + AF + APL + autres aides dépasse 2 000 €/mois pour un foyer :
 - suppression de la gratuité des transports et des cantines,
 - participation obligatoire à hauteur de 50 % du coût réel.
- Objectif : éviter qu'un foyer sans activité gagne plus qu'un travailleur au SMIC.
- Maintien temporaire d'une partie des aides lors du retour à l'emploi pour encourager la reprise.

Économie estimée : 3 à 5 Md€/an.

Travailler doit toujours rapporter plus que ne rien faire.

4 - Suppression du chèque énergie

- Dispositif inefficace et mal ciblé : plus de 5,6 Md€/an distribués sans contrôle réel.
- Remplacement par une baisse structurelle des prix de l'énergie grâce à la **renationalisation du secteur** (Voir Chapitre 4).
- Objectif : rendre l'énergie abordable à la source, sans aide artificielle.

Économie budgétaire nette : 5,5 Md€/an.

Mieux vaut maîtriser les prix que subventionner la pauvreté énergétique.

5 - Lutte contre la fraude et les abus sociaux

- Croisement automatique des fichiers fiscaux et sociaux.
- Mise en place d'une **carte d'identité sociale biométrique** pour éviter les doublons.
- Interdiction de verser des aides à des bénéficiaires résidant à l'étranger sans domicile fiscal stable en France.

Économie complémentaire estimée : 4 à 6 Md€/an.

La solidarité ne peut exister sans honnêteté.

6 - Bilan budgétaire global

Mesure	Économie annuelle estimée
Réforme des allocations familiales	2,5–3 Md€
Suppression des aides non essentielles	0,6–0,8 Md€
Encadrement des cumuls d'aides	3–5 Md€
Suppression du chèque énergie	5,5 Md€
Lutte contre la fraude et les doublons	4–6 Md€
Total annuel estimé	≈ 16 à 20 Md€/an

7 - Aide Nationale à la Dignité (A.N.D.) — Soutien aux retraités modestes

Des milliers de retraités vivent dans la pauvreté après une vie de travail.

Certains comptent leurs pièces pour acheter du pain ou se chauffer.

Dans la septième puissance mondiale, c'est une honte nationale.

La France a le devoir de garantir la dignité de ses anciens, sans en faire une politique d'assistanat généralisé.

Création de l'Aide Nationale à la Dignité (A.N.D.)

- Réservée aux personnes âgées de 65 ans et plus, résidant en France de manière stable.
- Versée aux foyers dont le revenu total est inférieur à 1 000 €/mois.
- Montants mensuels :
 - 300 € pour une personne seule,
 - 500 € pour un couple.
- Cumulable avec une petite retraite, non cumulable avec le RSA ou une aide non contributive.
- Gestion par les **caisses de retraite** et les **mairies**, sans démarches complexes.

Bénéficiaires estimés :

- Environ 2,5 millions de retraités modestes (1,9 million de foyers).
- Coût annuel total : **≈ 8,3 Md€/an.**

Catégorie	Bénéficiaires estimés	Montant annuel	Coût total
Personnes seules	1,3 M	3 600 €	4,68 Md€
Couples modestes	0,6 M	6 000 €	3,6 Md€
Total	1,9 M de foyers		≈ 8,3 Md€

Financement

- Entièrement couvert par les économies précédentes (16–20 Md€/an).

- Aucun nouvel impôt, aucune dette supplémentaire.
- L'A.N.D. représente moins de 40 % des économies globales.

Conditions et contrôles

- Réservée aux retraités français ou résidents fiscaux permanents ayant cotisé en France.
- Interdiction de versement à l'étranger.
- Contrôle annuel automatique via la DGFIP et les caisses de retraite.
- Versement automatique sans dossier pour les retraites inférieures à 1 000 €/mois.

Effets attendus

- Sortie immédiate de la pauvreté pour plus de 2 millions de retraités.
- Baisse du recours à l'aide alimentaire.
- Relance du commerce local par la consommation de proximité.
- Restauration du respect envers ceux qui ont travaillé toute leur vie.

Une Nation qui laisse ses anciens dans la misère perd son honneur.

Bilan financier net

Postes	Montants
Économies sociales totales	+16 à 20 Md€
A.N.D. (personnes âgées)	-8,3 Md€
Solde positif net annuel	≈ +7,7 à +11,7 Md€

Conclusion

La solidarité nationale ne doit pas devenir un guichet automatique.

Elle doit soutenir ceux qui travaillent, éduquent, contribuent.

En réformant les aides sociales, la France restaurera la **justice**, la **dignité** et la **valeur du travail**.

L'aide doit redevenir un tremplin, pas une rente.

Chapitre 19

Vérité, médias et responsabilité nationale de l'information

Introduction

La liberté d'informer n'est pas la liberté de manipuler.

Depuis trop longtemps, une partie des médias français vivent sous perfusion d'argent public, façonnant l'opinion au lieu d'informer le peuple.

Les "narratifs officiels" ont remplacé le débat, et la confiance s'est effondrée.

La vérité n'appartient à aucun pouvoir.

L'information doit redevenir un service au peuple, pas une arme contre lui.

1 - Suppression immédiate de toutes les subventions publiques aux médias

- Aucune entreprise de presse, chaîne de télévision ou radio privée ne recevra plus un centime d'argent public.
- Fin des aides directes et indirectes :
 - subventions à la presse écrite (~540 M€/an),
 - tarifs postaux préférentiels,
 - publicité institutionnelle,
 - contrats de communication gouvernementale,
 - exonérations fiscales et aides européennes.
- Maintien de soutiens ciblés au **pluralisme local** :
 - petites radios, journaux indépendants,
 - médias associatifs à but non lucratif.

Économie totale estimée : 1,6 à 2 Md€/an.

L'État n'a pas à financer ceux qui prétendent le contrôler.

2 - Réforme de l'audiovisuel public

- Fusion de France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et INA en une entité unique : **le Service Public de l'Information (SPI)**.
- Mission : informer, cultiver, instruire — sans idéologie ni militantisme.
- Budget plafonné à **2,5 Md€/an**, voté et contrôlé chaque année par le Parlement (contre 3,8 aujourd'hui).
- Suppression des talk-shows politiques et débats partisans.
- Obligation légale de pluralité :
 - équilibre du temps de parole,
 - transparence des sources,
 - publication annuelle d'un rapport d'impartialité.

Économie supplémentaire : 1,3 Md€/an.

L'audiovisuel public doit être au service du citoyen, pas du pouvoir.

3 - Loi sur la responsabilité de l'information et la protection du peuple

Adoption d'une **Charte nationale de la vérité et de la responsabilité médiatique**, fondée sur trois principes : **transparence, véracité, responsabilité pénale**.

a) Désinformation ordinaire (fausse nouvelle, manipulation, mensonge politique)

- Amende administrative jusqu'à 10 M€ pour une entreprise de presse ou une chaîne.
- En cas de récidive, suspension temporaire d'autorisation d'émettre.

b) Désinformation grave (santé publique ou sécurité nationale)

- Sanctions immédiates si une rédaction diffuse sciemment de fausses informations :
 - sur la santé (vaccins, pandémies, traitements),
 - sur la sécurité (armée, diplomatie, défense),
 - sur des faits majeurs de société dans l'intention de tromper.
- Suspension temporaire possible décidée par le **Conseil Supérieur du Peuple (CSP)**.

c) Récidive ou trahison volontaire

- Fermeture définitive du média ou retrait de sa licence.
- Responsabilité pénale personnelle :
 - journalistes, présentateurs, rédacteurs en chef, directeurs de rédaction et propriétaires.
- Peines prévues :
 - jusqu'à 5 ans de prison pour désinformation grave,
 - jusqu'à 10 ans pour trahison volontaire ou collaboration avec un intérêt étranger.

La liberté d'expression ne protège pas le mensonge organisé.

4 - Crédit au Conseil Supérieur du Peuple (CSP)

- Organe **indépendant** de contrôle de l'information publique et privée.
- Composé de magistrats, de journalistes indépendants, de citoyens tirés au sort et de représentants civils.
- Missions :
 - enquêter sur les cas de désinformation,
 - garantir le pluralisme des médias,
 - publier un **rappel annuel de vérité médiatique**,
 - proposer des sanctions en cas de manquement grave.
- Le CSP rendra compte directement à la **Haute Cour de Souveraineté nationale**, sans lien hiérarchique avec le gouvernement.

Le contrôle de la vérité doit appartenir au peuple, pas à l'État.

5 - Bilan budgétaire et institutionnel

Mesure	Impact annuel estimé
Suppression des subventions aux médias privés	+1,6 à 2 Md€
Réduction du budget de l'audiovisuel public	+1,3 Md€
Fonctionnement du CSP	-0,1 Md€
Solde net annuel	≈ +2,8 à +3,2 Md€/an

Conclusion

La vérité n'a pas de prix, mais le mensonge en a un.

L'État ne paiera plus pour qu'on trompe les Français.

En supprimant les subventions, en encadrant les manipulations et en rendant les médias responsables, la France restaurera une **information libre, honnête et patriote**.

Informer n'est pas un privilège : c'est un devoir envers le peuple.



Chapitre 20

Fin du financement public des établissements privés : écoles, hôpitaux et structures associées

Introduction

L'argent des contribuables ne doit plus servir à financer des établissements privés qui fonctionnent selon une logique concurrentielle.

L'État doit résérer son soutien financier aux structures **publiques, universelles et non lucratives**, garantes de l'égalité d'accès et de la souveraineté sociale.

La République finance le bien commun, pas le profit particulier.

1 - Écoles et établissements d'enseignement privé sous contrat

- Suppression progressive de la prise en charge par l'État des salaires des enseignants du privé sous contrat.
- Fin des subventions, aides locales et avantages fiscaux aux établissements privés.
- Maintien d'un soutien transitoire et limité aux structures d'intérêt local sans but commercial (écoles rurales isolées, établissements spécialisés pour enfants handicapés).
- Objectif : recentrer les ressources sur l'école publique, gratuite et neutre.

Économie estimée : 7 à 8 Md€/an.

L'école publique doit redevenir le pilier unique de la République du savoir.

2 - Hôpitaux, cliniques et établissements de santé privés à but lucratif

- Suppression des subventions d'investissement et des remboursements préférentiels aux cliniques privées lucratives.
- Réservation stricte des financements publics aux établissements **100 % publics ou à but non lucratif** (hôpitaux, maisons de santé, associations humanitaires).
- Les établissements privés conserveront leur liberté, mais sans dépendre de fonds publics.

Économie estimée : 5 à 6 Md€/an.

La santé est un droit, pas un marché.

3 - Structures associées et subventions indirectes

- Fin des aides et exonérations aux :
 - laboratoires privés utilisant des crédits publics pour des recherches commercialisées,
 - universités et écoles privées bénéficiant du **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** sans contribution réelle au service public,
 - fondations privées agissant dans des domaines déjà couverts par le secteur public.
- Les financements seront réservés à la recherche ouverte, mutualisée et transparente.

Économie estimée : 2 à 3 Md€/an.

L'argent public doit servir à l'intérêt public.

4 - Bilan budgétaire global

Secteur concerné	Économie annuelle estimée
Écoles privées sous contrat	7–8 Md€
Hôpitaux / cliniques lucratives	5–6 Md€
Structures associées / subventions indirectes	2–3 Md€
Total annuel estimé	≈ 14 à 17 Md€/an

5 - Utilisation des économies dégagées

Les 15 milliards d'euros économisés chaque année seront réinvestis dans :

- la rénovation des **écoles publiques** et le recrutement d'enseignants,
- la relance du **service hospitalier public**,
- la création de **maisons de santé de proximité**,
- le financement du **Fonds national du patrimoine vivant** (voir Chapitre 17).

Chaque euro récupéré servira à reconstruire le service public français, pilier de l'égalité et de la souveraineté.

Conclusion

La France doit choisir entre subventionner la concurrence ou renforcer la solidarité.

En mettant fin au financement public des structures privées, la Nation recentrera ses moyens sur les services universels : **l'école, la santé, la recherche et la culture**.

Financer le service public, c'est investir dans la République.



Chapitre 21

Fin des aides extérieures et recentrage de la solidarité nationale

Introduction

Chaque année, la France consacre près de **25 milliards d'euros** à financer des projets, des institutions et des ONG à l'étranger.

Ces fonds, souvent mal contrôlés, profitent davantage à des bureaucraties internationales qu'aux populations locales.

Pendant ce temps, nos retraités, nos hôpitaux et nos familles manquent de moyens.

La solidarité commence à la maison.

L'argent du contribuable français doit servir d'abord au peuple français.

1 - Réduction radicale de l'Aide Publique au Développement (APD)

- L'APD française représente environ 15 à 16 Md€/an, gérée par le ministère des Affaires étrangères et l'Agence Française de Développement (AFD).
- Une grande partie de ces fonds alimente des régimes corrompus, des consultants ou des ONG étrangères, sans bénéfice réel pour les populations.
- Moins de 20 % des montants atteignent leurs objectifs humanitaires.

Mesures :

- Suppression de **75 %** des programmes d'APD.
- Maintien exclusif de l'aide **humanitaire d'urgence** et des **coopérations francophones stratégiques**.
- Fermeture des antennes internationales de l'AFD et recentrage sur **l'investissement en France et dans l'outre-mer**.

Économie estimée : 11 à 12 Md€/an.

La charité internationale ne doit plus être un luxe financé par la dette nationale.

2 - Fin du financement du FMI, de la Banque mondiale et des institutions financières internationales

- La France verse chaque année 5 à 6 Md€ à des organismes tels que le **FMI**, la **Banque mondiale** ou la **Banque africaine de développement**.
- Ces institutions imposent des politiques d'austérité et de privatisation contraires à notre modèle social.

Mesures :

- Retrait progressif de la participation française au capital de ces institutions.
- Gel des futurs versements.
- Transfert des réserves correspondantes à la **Banque de France**, destinées au **financement de la reconstruction nationale**.

Économie estimée : 5 à 6 Md€/an.

La souveraineté financière française ne se délie plus à Washington.

3 - Fin du financement public des ONG et fondations internationales

- Des milliers d'ONG reçoivent chaque année des subventions françaises pour agir à l'étranger, parfois pour des causes idéologiques.
- Ces structures, souvent sous-traitantes de l'Union européenne, manquent de transparence sur l'usage réel des fonds.

Mesures :

- Fin des subventions publiques à toute ONG opérant hors du territoire français.
- Priorité donnée aux associations œuvrant **en France et dans les territoires ultramarins**.
- Contrôle renforcé des financements étrangers d'ONG actives sur le sol national.

Économie estimée : 3 à 4 Md€/an.

La vraie solidarité, c'est celle qui protège nos concitoyens avant tout.

4 - Suppression des programmes de coopération extérieure non prioritaires

- La France dépense encore près de 1 Md€/an dans des programmes dits de "coopération" (climat, égalité, éducation, culture) dans des pays tiers.
- Ces projets, souvent redondants avec ceux de l'ONU ou de l'UE, ne bénéficient en rien à notre Nation.

Mesures :

- Suppression de tous les programmes hors cadre francophone, humanitaire ou stratégique.
- Réaffectation intégrale de ces crédits à la **santé, la recherche et l'éducation françaises**.

Économie estimée : 1 Md€/an.

Coopérer oui, s'appauvrir non.

5 - Bilan budgétaire global

Mesure	Économie annuelle estimée
Réduction de l'Aide Publique au Développement	11–12 Md€
Fin du financement FMI / Banque mondiale	5–6 Md€
Fin du financement des ONG internationales	3–4 Md€
Suppression des programmes de coopération extérieure	1 Md€
Total annuel estimé	≈ 20 à 23 Md€/an

Réaffectation des économies

Les 20 à 23 milliards économisés par an permettront de :

- financer l'**Aide Nationale à la Dignité** (Chapitre 18),
- renforcer la **souveraineté sanitaire** (Chapitre 14),
- moderniser les **hôpitaux et écoles publiques**,
- soutenir la **transition énergétique souveraine** (Chapitre 5).

Chaque euro économisé à l'étranger reviendra au service des Français.

Conclusion

La France ne sera plus la **caisse du monde**.

Nous continuerons à tendre la main aux peuples en détresse, mais nous ne financerons plus des régimes ou des structures étrangères contraires à nos intérêts.

La solidarité française sera désormais **patriotique, ciblée et maîtrisée**.

Aider les autres, oui — mais jamais avant d'avoir aidé les nôtres.



Chapitre 22

Suppression des agences et hautes autorités inutiles : retour à un État souverain, simple et efficace

Introduction

Depuis quarante ans, la France s'est couverte d'une forêt d'agences, de comités, de conseils, d'observatoires et d'autorités dites "indépendantes".

Plus de **600 structures** consomment des milliards chaque année, souvent sans mission claire, sans contrôle démocratique, et parfois sous influence de lobbies privés ou étrangers.

Pendant que les hôpitaux, les écoles et la justice manquent de moyens, des dizaines de milliers de fonctionnaires ou consultants vivent de rapports inutiles.

L'État doit redevenir **souverain, clair et utile**.

Chaque euro public doit servir l'action, pas l'auto-entretien administratif.

1 - Audit général et plan de simplification

- Lancement d'un **audit national des structures publiques et parapubliques** : agences, autorités administratives indépendantes (AAI), comités, observatoires et "hauts conseils".
- Objectif : supprimer tout ce qui ne contribue ni à la **sécurité**, ni à la **justice**, ni à la **santé publique réelle**, ni à la **souveraineté nationale**.
- Durée : 12 mois.
- Supervision par la **Cour des comptes** et un **Comité citoyen de simplification**, dont le rapport sera rendu public.

2 - Maintien des seules autorités essentielles à la Nation

Seules les structures **ayant une mission stratégique directe** pour la France seront conservées.

Toutes les autres seront **fusionnées ou supprimées**.

Autorité / Agence	Mission	Décision
ARCEP	Régulation des télécoms et infrastructures critiques	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenue
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	Sécurité nucléaire et radiologique	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenue
Autorité des marchés financiers (AMF)	Surveillance des marchés financiers français	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenue
Autorité de la concurrence	Lutte contre les monopoles et cartels	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenue
Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	Protection des données, à fusionner dans l'Agence du Numérique Souverain	<input type="checkbox"/> Fusion
Cour des comptes	Contrôle des dépenses publiques	<input checked="" type="checkbox"/> Renforcée et rattachée directement au Parlement
Inspection générale des finances (IGF)	Audit et lutte contre la fraude publique	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenue et élargie

Toutes les autres AAI seront supprimées, notamment : HATVP, Défenseur des droits, ARCOM/CSA, Haut Conseil à l'Égalité, Haut Conseil au Climat, Haute Autorité de Santé, etc.

3 - Réforme du secteur de la santé publique

a) Suppression de la Haute Autorité de Santé (HAS)

- Motif : dépendance aux industries pharmaceutiques, absence d'indépendance scientifique réelle.
- Remplacement par une **Agence Nationale d'Évaluation Médicale Publique (ANE-MED)** :
 - composée de **médecins indépendants, chercheurs, citoyens tirés au sort** ;
 - financement exclusivement public et transparent ;
 - interdiction absolue de tout lien d'intérêt avec des laboratoires ou fondations privées.

b) Fusion de l'ANSM (médicaments) et de Santé publique France

- Nouvelle entité unique : **Agence nationale de sécurité et de prévention sanitaire**, chargée à la fois de la veille, du contrôle et de la gestion des crises.

Économie nette : 1,5 milliard €/an (réduction de doublons, rationalisation des effectifs).

4 - Suppression des agences, comités et observatoires redondants

- Suppression ou fusion de plus de **400 structures**, dont :
 - France Stratégie, ADEME, ANSES, ANRU, CGET, OFCE, Ineris, Inrae (missions transférées aux ministères),
 - Hauts conseils politiques (égalité, climat, famille, immigration, participation citoyenne, etc.),
 - Observatoires (de la laïcité, des discriminations, du genre, etc.),
 - Commissions consultatives inutiles rattachées aux ministères.

Toutes ces entités seront supprimées ou intégrées dans les administrations existantes.

Économie estimée : 5 à 6 Md€/an.

5 - Rationalisation de la haute fonction publique

- **Fin des détachements fictifs** dans les agences, cabinets ou structures temporaires.
- Réduction de **20 %** des postes administratifs non essentiels.
- **Plafonnement des rémunérations** dans toute la fonction publique d'État :
 - **aucun salaire supérieur à 8 000 € net/mois**,
 - **fin des primes automatiques**,
 - maintien uniquement des primes de performance mesurables.
- Fusion de l'ENA/INSP avec les écoles de service public pour mutualiser les moyens.

Économie estimée : 2,5 à 3 Md€/an.

6 - Numérisation et centralisation des services publics

- Mise en place d'un **portail national unique** pour toutes les démarches administratives : impôts, santé, emploi, logement, CAF, retraite.
- Suppression des prestataires redondants et des systèmes parallèles.
- Passage progressif au "**zéro papier**" pour tous les services d'État.
- Mutualisation des infrastructures informatiques sous une **Agence nationale du numérique souverain** (fusion CNIL + DINSIC + ANSSI).

Économie estimée : 1 milliard €/an.

Voici la liste des changements :

Ministère de la Santé et des Solidarités

Statut	Organisme	Observations
✗	Haute Autorité de Santé (HAS)	Influence Big Pharma, remplacée par ANE-MED
⟳	ANSM (Médicaments)	Fusion avec Santé Publique France
⟳	Santé Publique France	Fusion pour créer Agence nationale de sécurité et prévention sanitaire
✗	Haute Autorité pour la Transparence (HATVP)	Supprimée, remplacée par contrôle Cour des comptes
✓	ANSES (sécurité alimentaire)	Maintenue sous contrôle du ministère
✓	Agence de la biomédecine	Maintenue (greffes, organes)

Ministère de l'Économie et des Finances

Statut	Organisme	Observations
✓	Autorité des Marchés Financiers (AMF)	Maintenue
✓	Autorité de la Concurrence	Maintenue
✗	France Stratégie	Supprimée (rapports sans effets concrets)
✗	Observatoire des inégalités	Supprimé
⟳	DGFiP & Trésor	Mutualisation partielle
✓	Cour des comptes	Renforcée
✓	Inspection Générale des Finances	Maintenue

Ministère de la Transition Écologique

Statut	Organisme	Observations
✗	Haut Conseil pour le Climat	Supprimé
✗	ADEME (énergie et environnement)	Supprimée, missions intégrées à EDF et ministère
⟳	Météo France	Maintenue mais intégrée au service météorologique national
✗	France Nature Environnement	Subvention supprimée
✓	ASN (Autorité de sûreté nucléaire)	Maintenue
✓	IRSN (sûreté nucléaire)	Maintenue mais rattachée à ASN

Ministère de la Culture et de la Communication

Statut	Organisme	Observations
✗	ARCOM (ex-CSA)	Supprimée, liberté de la presse garantie par la loi
✗	Centre National du Cinéma (CNC)	Supprimé, subventions culturelles recentrées sur patrimoine
✓	BNF / INA	Maintenues pour conservation patrimoniale
✗	Haut Conseil de l'Audiovisuel et du Numérique	Supprimé

Ministère du Travail et des Affaires sociales

Statut	Organisme	Observations
✗	Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes	Supprimé (idéologique)

Statut	Organisme	Observations
	hommes	
✗	Observatoire de la pauvreté	Supprimé, données reprises par l'INSEE
⟳	Pôle Emploi + Missions locales	Fusion en Agence Nationale de l'Emploi et de la Formation
✗	Défenseur des droits	Supprimé, missions reprises par le Médiateur de la République
✓	CNAM / CAF / URSSAF	Maintenues mais réorganisées

Ministère de l'Intérieur et de la Justice

Statut	Organisme	Observations
✗	Observatoire de la Laïcité	Supprimé
✗	Observatoire des prisons	Supprimé
✓	CNIL (à fusionner)	Intégrée à l'Agence du Numérique Souverain
✓	Gendarmerie, Police nationale, Douanes	Maintenues
✓	Cour des comptes	Contrôle renforcé
✗	Commission nationale de déontologie de la sécurité	Supprimée (missions intégrées au ministère)

Ministère de l'Éducation nationale

Statut	Organisme	Observations
✗	Haut Conseil de l'Éducation	Supprimé
⟳	Inspection Générale de l'Éducation	Maintenue, missions regroupées
✗	Conseil supérieur des programmes	Supprimé (le contenu scolaire relève du ministère)
✓	CNED	Maintenu (enseignement à distance nationalisé)
✓	ONISEP	Maintenu sous pilotage unique avec CNED
✗	Agence Erasmus+ France	Supprimée (hors UE)

Ministère de la Défense

Statut	Organisme	Observations
✓	DGA (Direction Générale de l'Armement)	Maintenue
✓	DGSE, DRM, GIGN, RAID	Maintenues
⟳	IHEDN / INHESJ	Fusionnées en Institut National de la Souveraineté
✗	Agence Innovation Défense (AID)	Supprimée, fonctions intégrées à la DGA

Résumé général

Catégorie	Nombre estimé	Économie annuelle
✗ À supprimer	~400	9–10 Md€
⟳ À fusionner / intégrer	~80	2–3 Md€
✓ À maintenir	~30	—
Total économie estimée	—	≈ 12 à 14 Md€/an

7 - Transparence et calendrier de mise en œuvre

- **Calendrier de réforme :** 3 ans pour les fusions, 5 ans pour les suppressions totales.
- **Transparence :** publication en ligne de toutes les dépenses et audits annuels.

- **Contrôle citoyen** : suivi public par la Cour des comptes et le Comité citoyen de simplification.

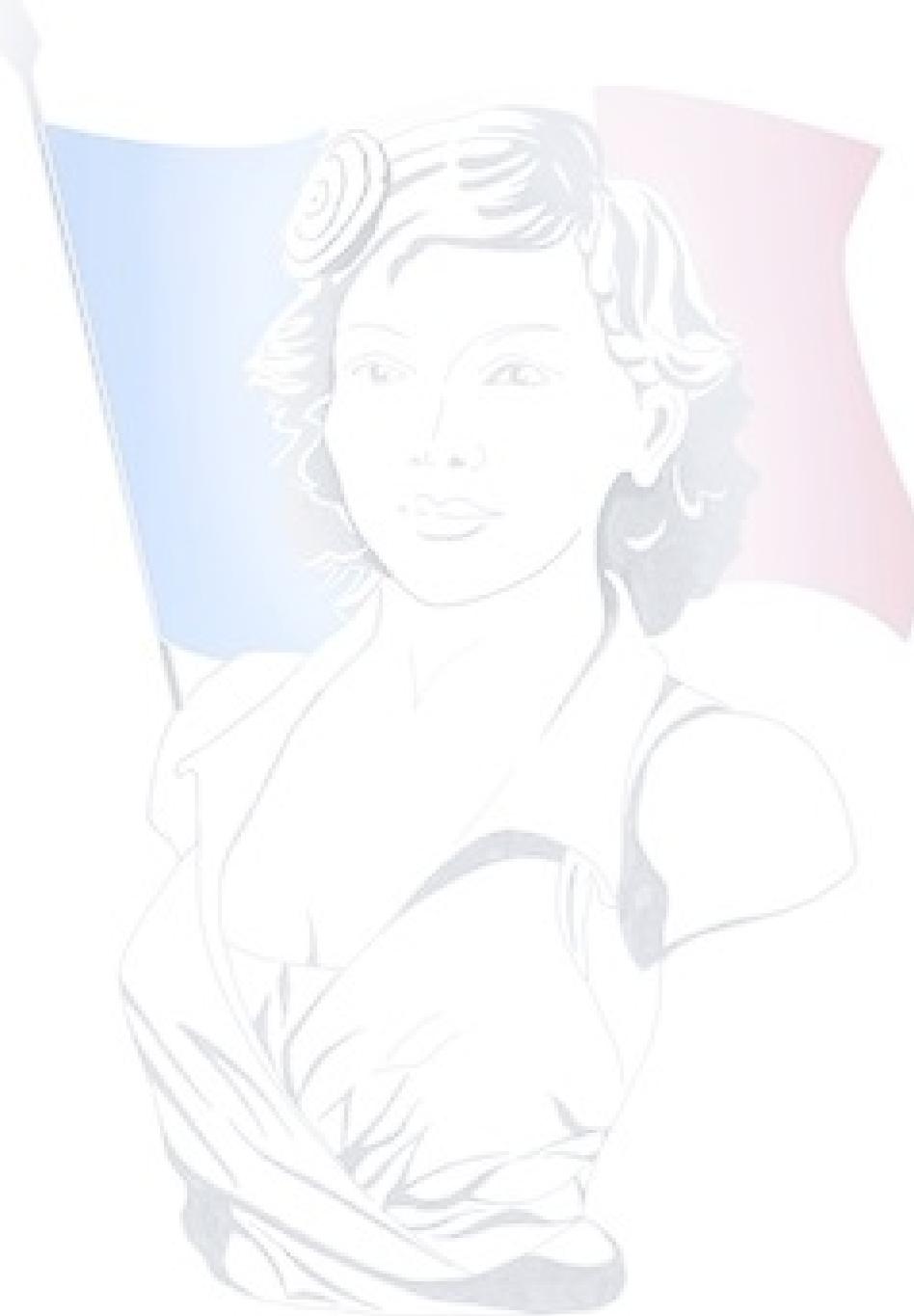
La simplification de l'État sera la première victoire de la République du bon sens.

Conclusion

L'État français retrouvera la clarté et la sobriété républicaine.

En supprimant les structures inutiles, les comités politiques et les agences sous influence, la France économisera **jusqu'à 14 milliards d'euros par an**, tout en rendant l'administration plus simple, lisible et honnête.

Un État allégé, souverain et au service exclusif du peuple français.



Chapitre 23

Optimisation budgétaire finale & Souveraineté numérique-énergétique

Objectif

Boucler le redressement budgétaire **sans impôt nouveau**, tout en finançant les piliers industriels qui garantiront notre indépendance numérique et énergétique.

Il s'agit de rendre à la France son autonomie face aux **GAFAM**, au **Cloud Act**, et aux **chocs énergétiques internationaux**, tout en réduisant structurellement la dépense publique.

I — Les économies additionnelles et pérennes

1 - Rationalisation de la dépense bancaire publique

- Centralisation des trésoreries de l'État et de ses opérateurs à la **Banque de France**.
- Interdiction des découverts, commissions et montages bancaires redondants.
- Standardisation des moyens de paiement publics.

Économie estimée : 2 à 3 Md€/an.

L'État redeviendra son propre banquier.

2 - Parc immobilier public et parapublic

- Périmètre : environ **97 millions de m²** détenus, dont 25 % vacants ou sous-occupés.
- Programme “Zéro m² vacant” : mutualisation, regroupements, fin des loyers croisés.
- Cessions d'actifs tertiaires inutiles (priorité à l'Île-de-France).

Économies de fonctionnement : 3 à 5 Md€/an.

Cessions exceptionnelles (3-5 ans) : 8 à 12 Md€.

Un État sobre dans ses mètres carrés l'est aussi dans ses dépenses.

3 - Réforme de la fiscalité des organismes parapublics

- Suppression des **taxes affectées automatiques** (CCI, CMA, offices, syndicats mixtes).
- Fusion des réseaux consulaires en une structure unique allégée.
- Conditionnement des dotations à des résultats mesurables.

Économie estimée : 4 Md€/an.

4 - Encadrement des contentieux et indemnisations

- Création d'un **Fonds national d'audit des contrats publics** (clause “stop-faute” avant signature).
- Responsabilité personnelle des signataires fautifs.
- Simplification et dématérialisation des tribunaux administratifs pour réduire les recours abusifs.

Économie estimée : 3 à 4 Md€/an.

Synthèse des économies nouvelles

- **Économies récurrentes :** 12 à 18 Md€/an.

- **Cessions exceptionnelles (immobilier)** : 8 à 12 Md€ sur 3–5 ans.

Ces économies ne détruisent rien : elles éliminent les pertes invisibles.

II — Souveraineté numérique et technologique

A) Cloud Souverain Français

Objectif : localiser 100 % des données publiques en France, hors Cloud Act, sur logiciels libres et infrastructures nationales.

- Capex : 5 à 10 Md€.
- Économies/recettes :
 - Fin des loyers GAFAM (\approx 4 Md€/an),
 - Effet macro global : jusqu'à 27 Md€/an rapatriés à l'échelle nationale,
 - 20 000 emplois directs, 40 000 indirects.
- Déploiement : 12 à 48 mois (pilote → généralisation).

Garde-fous : code auditible, gouvernance publique, réversibilité totale, audit semestriel.

Nos données redeviendront un bien national, pas un produit étranger.

B) Projet ASTRID — Réacteur de 4^e génération à neutrons rapides

Objectif : réduire par deux le coût de l'électricité, recycler les déchets nucléaires, garantir l'indépendance énergétique pour un siècle.

- Capex : 12 Md€ sur 10 ans.
- Retours : économies structurelles 5 à 6 Md€/an, énergie stable et bon marché.
- Emplois : 20 000 directs, 50 000 indirects, 5 000 en R&D.

Garde-fous : sûreté ASN renforcée, filière combustible 100 % française.

L'indépendance énergétique, c'est la liberté économique.

C) ATOS & Renaissance de Bull — Souveraineté du calcul

Objectif : construire une filière française de serveurs, supercalculateurs et IA souveraine.

- Capex : 10 Md€ sur 5 ans.
- Retours :
 - Baisse des importations IBM/Dell/HP,
 - Réduction de la facture logicielle de l'État (2–3 Md€/an),
 - Exportation de HPC et services IA.
- Emplois : 15 000 directs, 30 000 indirects.

Garde-fous : pilotage par un **Commissariat à la Souveraineté Numérique**, interdiction de cession d'actifs stratégiques, clauses anti-fonds prédateurs.

Redevenir maître de nos serveurs, c'est redevenir maître de nos décisions.

III — Plan de financement et calendrier

Besoins d'investissement (5–7 ans)

- Cloud souverain : 10 Md€
- ASTRID : 12 Md€

- ATOS/Bull : 10 Md€
- **Total Capex :** \approx 32 Md€

Couverture

- Économies récurrentes : 12–18 Md€/an
- Cessions immobilières : 8–12 Md€ (sur 3–5 ans)

Financement à flux tendu, sans impôt ni dette.

L'État investira dans sa liberté sans emprunter sa souveraineté.

IV — Retours attendus (plein régime)

- Cloud : \approx 4 Md€/an
- ATOS/Bull : 2–3 Md€/an
- ASTRID : 5–6 Md€/an

Total retours directs : 11–13 Md€/an

Effet macroéconomique global (public + privé) : +27 Md€/an

Chaque euro investi rendra deux à trois euros à la Nation.

V — Verrous juridiques et clauses de souveraineté

- **Loi de localisation des données** : stockage obligatoire en France pour les données publiques et critiques.
- **Interdiction des hébergements “Cloud Act compatibles”**.
- **Clause industrie nationale prioritaire** dans la commande publique.
- **Audit citoyen et Cour des comptes** : rapport semestriel public (coûts, sécurité, retours).

La souveraineté se protège aussi par le droit.

VI — Synthèse budgétaire

Poste	Montant
Économies nouvelles	12–18 Md€/an
Cessions immobilières	8–12 Md€ (ponctuel)
Capex total	\approx 32 Md€
Retours directs	11–13 Md€/an
Retours macro (Cloud FR)	jusqu'à +27 Md€/an

Conclusion financière : le plan se finance intégralement, sans impôt ni dette, tout en réduisant durablement les coûts de l'État.

Conclusion générale

Nous coupons les gaspillages invisibles, nous investissons dans nos libertés réelles : **nos données, notre énergie, nos serveurs**.

Nous verrouillons cette souveraineté par la loi, la transparence et le contrôle public.

Sans souveraineté numérique et énergétique, il n'y a pas de souveraineté nationale.

Ce chapitre offre les deux — et paie sa propre facture.

Chapitre 24

Souveraineté médicale et pharmaceutique

Introduction

La France, autrefois patrie de la recherche médicale, dépend aujourd’hui à plus de **80 %** des importations pour ses médicaments de base.

Antibiotiques, paracétamol, insuline, chimiothérapies : nos traitements essentiels viennent de Chine, d’Inde ou des États-Unis.

Cette dépendance met en danger notre **sécurité sanitaire**, notre **économie** et nos **malades**, tandis que les grands laboratoires imposent des prix artificiellement élevés.

Reprendre la souveraineté médicale, c’est rendre la santé au peuple, pas à la finance pharmaceutique.

1 — Crédit du Pôle National du Médicament (PNM)

Objectif : produire en France tous les médicaments de base, traitements vitaux et molécules essentielles.

- Regroupement et relance des sites industriels abandonnés (Rhône-Poulenc, Sanofi, Famar, etc.).
- Statut public à gestion autonome : “**Pharmacie nationale**”.
- Priorité aux **médicaments essentiels** (liste OMS) et molécules critiques.
- Unités nationales pour : paracétamol, ibuprofène, aspirine, **antibiotiques de 1re ligne**, insuline, **vaccins non brevetés**, anticancéreux génériques.
- **Objectif d'autonomie totale en 5 ans.**

Investissement initial : 4 à 5 Md€

Économie annuelle attendue : 8 à 10 Md€ (baisse des importations et des marges)

Retour sur investissement : 2 à 3 ans

Produire chez nous, c'est soigner mieux, moins cher et en sécurité.

2 — Production publique de traitements contre le cancer

- Crédation d'un **Centre national de production de chimiothérapies** (en partenariat avec les CHU, l'armée et le PNM).
- Production nationale des **molécules génériques** de chimiothérapie (aujourd’hui importées à 95 %).
- **Tarifs fixés par l'État**, division du coût par **trois** pour les hôpitaux et l'Assurance maladie.

Économie attendue : 4 à 5 Md€/an

Objectif : soigner plus, dépenser moins, sans dépendre de Big Pharma.

3 — Reconnaissance et développement des traitements naturels

- Crédation de l'**Institut national de la médecine naturelle et intégrative (IMNI)**.
- Recherche scientifique sur les **plantes médicinales**, thérapies nutritionnelles et prévention.
- **Encadrement légal** : certification publique de la **qualité** et de l'**efficacité**.
- Autorisation officielle de praticiens de santé naturelle, **sous supervision publique**.
- Développement d'une **pharmacie naturelle française** (ressources locales : plantes, huiles, nutriments).

Économie de long terme : 2 à 3 Md€/an (prévention et réduction des traitements lourds)

Retombées locales : relance de l'herboristerie, cultures médicinales, laboratoires régionaux

La prévention et les remèdes naturels encadrés allègent la maladie et la dépense.

4 — Réforme du prix des médicaments

- Interdiction des **prix abusifs** pour les traitements vitaux.
- **Négociation directe** entre la Sécurité sociale et le PNM.
- Fin de la **spéculation sur les brevets** issus de financements publics.
- **Transparence totale** sur les coûts de production et les marges de toute chaîne d'approvisionnement.

L'argent public ne doit plus payer deux fois : pour la recherche, puis pour des marges excessives.

5 — Résultat et bilan global

Mesure

Pôle national du médicament

Production publique de chimiothérapies

Médecine naturelle encadrée et prévention

Rationalisation des marges pharmaceutiques

Total potentiel

Effet / Économie

-8 à -10 Md€/an d'importations

-4 à -5 Md€/an

-2 à -3 Md€/an

-3 à -4 Md€/an

≈ 18 à 22 Md€/an d'économies pour la Sécurité sociale

Conclusion

La santé n'est pas un marché : c'est un **droit**.

En reprenant le contrôle de notre production pharmaceutique, la France garantit à chaque citoyen des **soins efficaces, sûrs et abordables**, tout en économisant des milliards chaque année.

Souveraineté médicale = sécurité nationale + économie de santé.

Chapitre 25

Souveraineté Alimentaire et Agricole

Introduction

La France, jadis *grenier de l'Europe*, importe désormais une part croissante de sa nourriture.

Nos agriculteurs s'appauvrissement pendant que les multinationales agroalimentaires s'enrichissent.

Les traités de libre-échange comme le **CETA** ou le **MERCOSUR** ont détruit nos exploitations, tandis que l'industrie chimique a rendu la terre malade.

Reprendre la souveraineté alimentaire, c'est nourrir le peuple français avec ses propres ressources, sainement, durablement et à prix juste.

1 — Sortie des traités destructeurs

- Fin immédiate du **CETA**, du **MERCOSUR** et du **marché unique européen**.
- Rétablissement de **droits de douane alimentaires** pour protéger les producteurs français.
- Contrôle sanitaire strict sur les produits importés :
 - interdiction des viandes aux hormones,
 - des farines animales,
 - des OGM,
 - et des pesticides interdits en France.

Aucun produit interdit en France ne sera plus toléré sur son territoire, même importé.

2 — Agriculture de qualité et circuits courts

- Relance des **blés anciens**, des **semences paysannes** et des variétés locales rustiques :
 - plus résistantes,
 - moins dépendantes des engrains,
 - plus nutritives,
 - et économies en eau.
- Fin du **monopole des semenciers internationaux** (Bayer, Monsanto, Cortevea).
- Réouverture des **moulins, laiteries, conserveries régionales**.
- Création du réseau "**Ferme France**" : chaque département devra produire **au moins 80 %** de sa consommation alimentaire de base.

Économie de long terme : 4 à 6 Md€/an sur les importations agroalimentaires et la suppression des subventions PAC.

Une agriculture libre et locale, c'est une alimentation saine et nationale.

3 — Bien-être animal et abattage sans souffrance

- Interdiction de toute méthode d'abattage brutale.
- Soutien aux éleveurs pour des installations modernes à étourdissement préalable.
- Création du label "**Abattage respectueux**", garantissant une traçabilité complète et une certification nationale.

Respecter l'animal, c'est respecter la vie et la dignité du travail paysan.

4 — Soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs

- Mise en place d'un **Fonds national d'aide à l'installation** pour :
 - les jeunes,
 - les reconversions professionnelles,
 - et les familles rurales.
- Rachat des **terres agricoles en friche** par l'État pour réattribution à des exploitants.
- Simplification des normes et **allégement fiscal sur les premières années d'exploitation**.

Investissement : 3 Md€/an

Objectif : autosuffisance alimentaire en 5 ans.

Chaque hectare abandonné sera une ferme retrouvée.

5 — Transformation agroalimentaire nationale

- Interdiction des **produits ultra-transformés importés**.
- Relocalisation des filières **sucrière, laitière et céréalière**.
- Création de **coopératives départementales de transformation**, détenues majoritairement par les producteurs eux-mêmes.

Produire en France, transformer en France, consommer en France.

6 — Impact économique et sanitaire

Domaine	Effet estimé
Relocalisation de la production alimentaire	-5 à -6 Md€/an d'importations
Réduction des maladies alimentaires (obésité, diabète, etc.)	-3 Md€/an sur les dépenses de santé
Création d'emplois ruraux	+100 000 à 150 000
Réindustrialisation régionale	+2 à +3 points de PIB agricole

Une agriculture forte, c'est un pays en bonne santé et une France qui respire à nouveau.

Conclusion

Une nation libre doit pouvoir **nourrir et soigner son peuple**.

En recréant un système agricole et médical souverain, la France retrouve sa mission première : **protéger la vie**.

Des aliments sains, des traitements accessibles, et un État qui prend soin de ses citoyens sans dépendre de personne.

Souveraineté alimentaire = indépendance vitale et dignité nationale.

Chapitre 26

Une écologie réaliste, au service de la Nation

Introduction

« L'écologie n'est pas une religion, c'est une responsabilité. »

Aujourd'hui, l'écologie a été confisquée par des idéologues et des lobbys :

- des ONG financées depuis l'étranger,
- des spéculateurs qui s'enrichissent avec les crédits carbone,
- des élites qui imposent des taxes aux classes populaires pendant que les multinationales continuent à polluer impunément.

Résultat : Les Français paient toujours plus, les campagnes sont défigurées, les emplois disparaissent, et la planète n'est pas mieux protégée.

La vraie écologie n'est pas celle des taxes, mais celle du bon sens français, au service de la vie, du territoire et du peuple.

I — Une écologie enracinée et souveraine

La France possède tous les atouts pour être un modèle mondial d'écologie réaliste et nationale.

Loin des dogmes, elle doit renouer avec une écologie **de terrain, de production et de transmission**.

Objectifs :

1. Produire en France ce que nous consommons,
2. Réduire la pollution par la relocalisation industrielle,
3. Valoriser nos ressources naturelles,
4. Rendre à la nature plus qu'on ne lui prend.

L'écologie du réel protège la terre, pas la finance verte.

II — Une énergie propre et souveraine

1 - Sortir du dogme éolien et solaire industriel

- Fin immédiate des **subventions aux méga-parcs éoliens et solaires** (plus de 6 Md€/an).
- Démantèlement progressif des installations non rentables, avec **recyclage contrôlé par l'État**.
- Fin des **importations de métaux rares** extraits dans des conditions humaines et écologiques désastreuses.

2 - Relancer une énergie française et stable

- **Relance du nucléaire souverain** (réacteurs ASTRID, 4^e génération).
- **Hydroélectrique nationalisé** : petits barrages communaux et turbines locales.
- **Biogaz agricole et forestier** pour chauffer les communes rurales.

Économie directe : 6 à 8 Md€/an

Effets secondaires : baisse du coût de l'électricité, réindustrialisation locale, 100 000 emplois techniques et BTP.

Une énergie propre, c'est une énergie nationale.

III — Agriculture paysanne et circuits courts

1 - Produire sainement et localement

- Soutien massif à l'**agriculture paysanne et biologique française**.
- Priorité aux **semences reproductibles, blés anciens et variétés rustiques**.
- Fin du **monopole des semenciers internationaux** (Bayer, Monsanto, Corteva).
- Interdiction d'importer tout produit agricole contenant hormones, OGM ou pesticides interdits en France.

2 - Développement des circuits courts

- Création du réseau "**Ferme France**", garantissant :
 - une production locale dans chaque département,
 - des ventes directes du producteur au consommateur,
 - et une réduction des marges des grands distributeurs.
- Relance des **moulins, laiteries et conserveries régionales**.

Effet :

- Baisse des importations agroalimentaires : -5 à -6 Md€/an
- Réduction des maladies alimentaires : -2 à -3 Md€/an de dépenses santé

Nourrir la France par la France : c'est la première écologie.

IV — Rénovation et efficacité énergétique des logements

1 - Isolation nationale

- Plan national de **rénovation thermique** des logements anciens.
- Objectif : **1 million de logements rénovés par an** pendant 10 ans.
- Priorité aux foyers modestes et aux bâtiments publics (écoles, hôpitaux, mairies).
- Financement : redéploiement des subventions inutiles à l'éolien et au solaire industriel.

Investissement : 4 Md€/an

Économies : -30 % sur les factures de chauffage

Emplois créés : 100 000 dans le BTP et les matériaux écologiques

L'énergie la moins polluante, c'est celle qu'on ne gaspille pas.

V — Protection de la biodiversité et des forêts françaises

1 - Fonds national pour la biodiversité

- Financement annuel : 1 Md€, prélevé sur les **crédits carbone et subventions vertes européennes supprimées**.
- Missions :
 - replanter les haies et bocages,
 - protéger les rivières et zones humides,
 - restaurer les forêts endommagées,
 - sauvegarder les espèces locales.

2 - Gestion forestière responsable

- Application du modèle "**un arbre coupé, deux replantés**".
- Interdiction d'exporter du **bois brut non transformé**.

- Relance des **scieries locales** et développement d'une filière bois française durable.

Préserver la forêt, c'est protéger le patrimoine vivant de la Nation.

VI — Refus des fausses solutions et de la finance verte

Les éoliennes industrielles

→ inefficaces, polluantes à produire et impossibles à recycler proprement.

Le véhicule électrique de masse

→ dépendant du lithium étranger, il aggrave la pollution minière et la dépendance technologique.

Les taxes carbone européennes

→ frappent les ménages modestes et enrichissent les spéculateurs du climat, sans effet écologique réel.

La France doit refuser les dogmes "verts" de Bruxelles qui détruisent son industrie et sa souveraineté.

VII — Bilan global et synthèse

Domaine	Économie / Effet principal
Fin des subventions éoliennes et solaires	+6 à +8 Md€/an
Circuits courts et agriculture locale	-5 à -6 Md€/an d'imports
Rénovation thermique des logements	-30 % énergie ménages / +100 000 emplois
Fonds biodiversité (autofinancé)	+1 Md€/an redirigé
Santé publique (alimentation saine)	-2 à -3 Md€/an de dépenses Sécu
Total économies nettes	≈ 12 à 15 Md€/an

Conclusion

La France peut devenir le **modèle mondial d'une écologie souveraine, intelligente et juste** : une énergie propre et nationale, une agriculture locale et saine, des paysages préservés, une nature respectée **sans taxes ni hypocrisie**.

L'écologie du futur ne viendra ni de Bruxelles ni des marchés carbone, mais du bon sens français : **protéger notre terre, notre peuple et notre avenir**.

Une écologie enracinée dans la souveraineté, pas dans l'idéologie.

Chapitre 27

Maîtrise des Frontières et des Flux Migratoires

Introduction

« Une nation sans frontières n'est plus une nation. »

Aujourd'hui, la France a **perdu le contrôle** de son territoire et de son identité.

Notre politique migratoire est dictée par **Bruxelles**, par des **traités internationaux** et par des **ONG subventionnées**, souvent liées à des intérêts étrangers.

Chaque année :

- **environ 500 000 personnes** entrent sur le territoire français,
- **un titre de séjour est délivré toutes les 50 secondes**,
- **96 % des déboutés du droit d'asile** ne sont jamais expulsés.

Conséquences directes :

- saturation des hôpitaux, écoles et logements sociaux,
- explosion des dépenses sociales (30 à 50 Md€/an),
- insécurité croissante et formation de zones de non-droit,
- affaiblissement culturel et perte de repères nationaux.

Ce chaos n'est pas une fatalité : c'est le résultat de choix politiques.

Restaurer la souveraineté territoriale, c'est restaurer la République elle-même.

I — Restaurer la souveraineté territoriale

1 - Sortir de l'espace Schengen

- Reprise du **contrôle intégral des frontières nationales** (aériennes, maritimes et terrestres).
- **Réintroduction des contrôles systématiques** à tous les points d'entrée.
- Création d'une **Police nationale des frontières**, rattachée au **Ministère de la Souveraineté Territoriale**.
- Coopération **bilatérale directe** avec les pays voisins, hors tutelle de Bruxelles.

Économie indirecte estimée : 8 à 10 Md€/an (réduction du coût de l'immigration irrégulière).

2 - Crédit du Ministère de la Souveraineté Territoriale

- Regroupe les compétences de :
 - l'Intérieur (migrations, frontières),
 - la Justice (expulsions),
 - et les Affaires sociales (contrôles des aides).
- Missions :
 - exécution immédiate des expulsions,
 - démantèlement des filières,
 - supervision des naturalisations et titres de séjour.

Le territoire français redeviendra un espace souverain, surveillé et respecté.

II — Reprendre le contrôle de la nationalité

1 - Fin du droit du sol automatique

- La nationalité française **ne sera plus un hasard administratif**, mais un **acte volontaire et mérité**.
- Seuls les enfants nés de **parents français** seront automatiquement français.
- Les autres pourront en faire la demande à leur majorité, sous conditions de :
 - maîtrise du français,
 - absence de casier judiciaire,
 - adhésion aux valeurs de la République.

2 - Révision du droit d'asile

- L'asile redeviendra une **exception humanitaire**, non une porte d'entrée permanente.
- Création de **zones d'attente extérieures** (dans les consulats et ambassades) pour éviter les installations illégales.
- Les **déboutés** seront systématiquement reconduits à la frontière, **sans délai ni recours abusif**.

Économie estimée : 4 à 5 Md€/an (prise en charge administrative, judiciaire et sociale).

Être juste, c'est distinguer le réfugié véritable du fraudeur opportuniste.

III — Suspension et réorganisation de l'immigration

1 - Suspension temporaire totale

- Pause migratoire complète, le temps de **stabiliser la situation économique et sociale**.
- Objectif : *assainir avant d'accueillir*.

2 - Réouverture progressive et strictement encadrée

Une fois la France redressée :

- L'immigration sera **limitée et ciblée**, selon les besoins économiques réels et les qualifications.
- Seuls les **profils utiles à la Nation** (techniciens, ingénieurs, médecins...) seront admis.
- Fin des entrées automatiques pour raisons familiales ou humanitaires.

L'accueil redevient un choix, pas une contrainte.

IV — Logement, éducation et aides sociales : la priorité nationale

1 - Logement

- Fin immédiate de la **réquisition d'hôtels pour les migrants** (plus d'1 Md€/an).
- Ces fonds seront redirigés vers :
 - la rénovation des hôpitaux,
 - la construction de logements pour les Français modestes.

2 - Aides sociales et allocations

- Aucune aide ne sera versée à un étranger **n'ayant pas contribué** au système.
- Condition : **5 années de travail et de cotisations minimum**.
- Les familles vivant exclusivement d'allocations **perdront certains avantages gratuits** (transports, cantines, chèques énergie).

Économie estimée : 8 à 12 Md€/an.

3 - Études et universités

- Priorité aux **étudiants français** dans toutes les filières.
- Fin des **quotas réservés** à des étudiants étrangers.
- Accueil maintenu selon le **mérite** et les **capacités disponibles**, avec **participation financière réelle**.

La solidarité nationale appartient d'abord à ceux qui ont bâti la Nation.

V — Sécurité et expulsions effectives

1 - Rétablissement des expulsions

- Exécution systématique des **OQTF** dans un délai de 3 mois.
- Accords bilatéraux de **retour obligatoire** avec les pays d'origine.
- Sanctions financières contre tout État refusant de coopérer.

2 - Fermeté judiciaire

- Création de **chambres spécialisées** pour le contentieux migratoire.
- Suppression des recours abusifs et répétitifs.
- **Expulsion automatique** en cas de condamnation pénale.

La loi française doit s'appliquer sur tout le territoire, sans exception ni faiblesse.

VI — Bilan et effets attendus

Domaine	Effet estimé
Fin du droit du sol automatique	Cohésion nationale renforcée
Suspension temporaire de l'immigration	-15 à -20 Md€/an de charges sociales et de logement
Réforme du droit d'asile	-4 à -5 Md€/an
Priorité nationale aides & logements	-8 à -12 Md€/an
Sortie de Schengen	-8 à -10 Md€/an (économie indirecte)
Total estimé	≈ 35 à 45 Md€/an d'économies structurelles

Conclusion

La France **ne peut pas accueillir toute la misère du monde**, surtout quand la sienne grandit chaque jour.

Rétablissement la maîtrise des frontières, suspendre les flux et remettre la **priorité nationale** au cœur des politiques publiques n'est pas de la dureté, mais de la **lucidité républicaine**.

Une fois redressée, la France pourra de nouveau accueillir des étrangers qualifiés et respectueux de sa culture, de sa langue et de ses lois.

Si un peuple perd le contrôle de ses frontières, **il perd le contrôle de son destin**.

Ce chapitre rendra à la France le **contrôle de son avenir**.

Chapitre 28

Protection du Patrimoine Culturel, Historique et Linguistique

Introduction

« Ce que nous ne transmettons pas meurt. Ce que nous abandonnons sera récupéré par d'autres. »

La France est l'un des pays les plus riches du monde en monuments, églises, villages, châteaux et musées.

Pourtant, chaque année, des milliers de bâtiments tombent en ruine ; nos centres anciens se dégradent, et notre langue recule sous la pression de la mondialisation et de l'anglicisation.

Préserver notre patrimoine, c'est **préserver notre identité**.

Sans mémoire, **il n'y a plus de nation**.

I — Un grand plan national pour la restauration du patrimoine

1 - Crédit d'un Fonds National du Patrimoine Français (FNPF)

- Financement par :
 - la suppression de **niches fiscales injustes** profitant aux plus fortunés,
 - une **taxe légère sur les transactions immobilières de luxe**.
- Budget annuel : **5 milliards d'euros**.

2 - Priorités d'investissement

- Restauration des **églises rurales**, des **centres-bourgs historiques** et des **monuments communaux**.
- Sauvegarde des bâtiments classés en péril : villages, moulins, ponts, châteaux, musées.
- Soutien direct aux **communes et associations de sauvegarde** du patrimoine.

3 - Effets économiques et sociaux

- Relance des **métiers d'art** : tailleurs de pierre, ferronniers, vitraillistes, charpentiers, menuisiers.
- Crédit estimée : **50 000 emplois locaux**.
- Objectif : **200 000 monuments restaurés** en dix ans.

Restaurer nos pierres, c'est restaurer l'âme du pays.

II — Défense et promotion de la langue française

La langue est le ciment de notre identité.

Or, l'anglais envahit la publicité, l'économie, la culture et même l'université.

Mesures principales :

- Le **français devient obligatoire** dans toutes les communications officielles et commerciales (traduction possible selon l'interlocuteur).
- Tout **contrat rédigé uniquement en anglais** sera nul en droit français.

- Réintroduction à l'école d'un **enseignement solide de la grammaire, de la littérature et de l'histoire.**
- Création d'un **Observatoire national de la langue française**, chargé de veiller à son usage dans les médias, la publicité et les universités.

Défendre le français, c'est défendre la liberté de penser par soi-même.

III — Valorisation des langues et cultures régionales

Les langues régionales — breton, occitan, alsacien, basque, corse, picard, et d'autres — font partie intégrante de l'âme de nos territoires.

Mesures :

- Soutien financier aux **écoles et associations** qui les enseignent.
- Développement de **programmes culturels locaux** : théâtre, musique, presse, festivals.
- Rappel fondamental : **le français demeure la langue commune et nationale** de la République.

L'unité nationale n'exclut pas la richesse des racines locales.

IV — Une culture enracinée et indépendante

La culture française ne doit pas devenir un produit mondialisé et formaté.

Elle doit rester **vivante, libre et fidèle à ses racines.**

Mesures :

- Création d'un **Ministère de la Souveraineté Culturelle.**
- Réorientation des aides publiques vers :
 - les artistes enracinés dans la culture française,
 - les festivals locaux et régionaux,
 - la musique, les savoir-faire et les métiers d'art,
 - les créateurs indépendants.
- Fin du **financement automatique des productions militantes** ou déconnectées du public.

Une culture libre ne se subventionne pas à la mode du moment : elle se cultive dans le temps long.

V — Protection équitable des sites et des lieux de culte

Aujourd'hui, la protection des lieux sensibles est inégale.

Certains sites bénéficient d'une surveillance renforcée, d'autres sont laissés sans sécurité.

Mesures :

- Création d'un **Fonds unique de sécurisation du patrimoine.**
- Protection **neutre et équitable** de tous les lieux sensibles :
 - églises, synagogues, mosquées, temples, musées.
- Aides calculées selon le **niveau réel de menace**, non selon la religion.

En cas de dégradation ou destruction volontaire :

- poursuites systématiques et fermeté totale,
- le **statut de mineur** ne protégera plus des peines prévues,
- les **actes sous faux drapeaux** seront considérés comme **crimes contre la Nation.**

Le patrimoine religieux ou culturel appartient à la France entière : il doit être protégé comme tel.

VI — Financement et bilan global

Source de financement	Montant estimé/an	Affectation principale
Suppression de niches fiscales injustes	3 Md€	Fonds du patrimoine
Taxe sur les transactions immobilières de luxe	2 Md€	Sécurisation et culture
Total budget annuel	≈ 5 Md€	Restauration, sécurité, langue, culture

Résultats attendus sur dix ans :

- 200 000 monuments restaurés,
- 50 000 emplois locaux créés,
- une langue française respectée,
- une culture française vivante et indépendante.

Conclusion

Protéger notre patrimoine, notre langue et notre culture, c'est **protéger notre mémoire et notre avenir**.

La France redeviendra un pays qui honore son passé, enseigne correctement sa langue et fait de sa culture un **rempart contre l'oubli et la décadence**.

Une civilisation ne meurt pas d'un coup : elle meurt quand elle cesse de se défendre.

Nous défendrons la nôtre, avec fierté et fermeté.



Chapitre 29

L'Heure des Comptes : Justice, Responsabilité et Fin de l'Impunité

Introduction

« Sans justice, il n'y a pas de paix durable. Et sans responsabilité, il n'y a pas de République. »

Depuis quarante ans, les élites politiques, économiques et administratives ont **vendu la souveraineté française morceau par morceau** : privatisations, abandons industriels, soumissions à Bruxelles ou à des puissances étrangères.

Ils quittent leurs fonctions avec **des parachutes dorés**, se recyclent dans les institutions européennes ou les multinationales, et bénéficient d'une **immunité judiciaire** que le citoyen ordinaire n'a pas.

Pendant ce temps, le peuple paie : emplois perdus, hôpitaux ruinés, industries détruites, culture effacée.

Cette ère d'impunité est terminée.

La République redeviendra une **République de responsabilité**.

I — Rétablir le crime de haute trahison

Depuis 1993, la Constitution a vidé ce crime de tout contenu.

Il sera rétabli dans sa pleine dimension **politique, économique et morale**.

Nouvelle rédaction constitutionnelle :

« Le Président de la République, les membres du gouvernement, les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'entreprises publiques ou stratégiques peuvent être poursuivis pour crime de haute trahison en cas d'actes contraires à la souveraineté, à l'indépendance ou à la sécurité de la Nation. »

Sera reconnu coupable de haute trahison quiconque :

- cède ou brade des actifs stratégiques sans validation démocratique,
- collabore avec un État étranger ou un lobby contre l'intérêt national,
- signe un traité ou accord contraire à la Constitution,
- viole ou divulgue un secret d'État,
- met en danger l'intégrité ou la sécurité de la Nation.

Peine : 20 à 30 ans de réclusion criminelle,

- interdiction à vie d'exercer toute fonction publique ou politique.

Servir l'État n'est pas un privilège, c'est un devoir — et toute trahison de ce devoir sera punie comme un crime.

II — Fin des priviléges judiciaires et égalité absolue devant la loi

« Le peuple ne demande pas la vengeance, il demande la justice. »

Mesures :

- Suppression de toute immunité en cas de poursuite pour trahison, corruption ou crimes graves.
- Fin des aménagements de peine et des bracelets électroniques pour les condamnés de l'État.
- Détention réelle, sans régime spécial, dans les établissements ordinaires.

- Remboursement intégral des fonds détournés avant toute libération anticipée.
- Récupération des primes, indemnités ou “parachutes dorés” en cas de trahison économique ou politique.

On ne récompense pas celui qui vend la maison : tout argent mal acquis sera restitué à la Nation.

III — Crédit à la Nation

Nouvelle juridiction constitutionnelle, permanente et indépendante, chargée de juger :

- les crimes de haute trahison,
- la corruption d’État,
- les ventes d’actifs stratégiques contraires à l’intérêt national.

Composition :

- Magistrats indépendants,
- Experts en droit constitutionnel et économique,
- Citoyens tirés au sort (jury populaire).

Fonctionnement :

- Procès publics retransmis intégralement,
- Jugements sans recours européen possible,
- Possibilité d’ouverture d’un procès par **référendum citoyen** (1 million de signatures).

La justice redéviendra transparente, publique et au service du peuple.

IV — Récupération des fonds et sanctions économiques

« L’argent volé à la Nation doit retourner à la Nation. »

Mesures :

- Saisie intégrale des biens, comptes, primes, actions et avantages acquis par corruption ou trahison.
- **Nationalisation sans indemnité** des entreprises bradées à des puissances étrangères en violation de la souveraineté nationale.
- Réexamen de toutes les privatisations des 30 dernières années (énergie, eau, télécoms, transport).
- Remboursement obligatoire pour tout responsable public ayant validé une cession contraire à l’intérêt national.

Chaque euro rendu au peuple est un acte de justice.

V — Interdiction définitive d’exercer et perte des distinctions

« Trahir une fois, c’est trahir toujours. »

Toute personne condamnée pour trahison politique, économique ou morale sera :

- interdite à vie de toute fonction publique, élective ou stratégique,
- interdite de siéger dans toute entreprise liée à l’État,
- **déchue de ses distinctions nationales** (Légion d’honneur, Ordre du Mérite, etc.).

La Légion d’honneur retrouvera sa vraie valeur : elle sera remise pour le **mérite réel, le courage et le service à la Nation**, non par réseau ou complaisance.

VI — Crédit à la Nation

Registre public, consultable en ligne, recensant :

- les personnes reconnues coupables de trahison économique, politique ou institutionnelle,
- les sanctions prononcées,

- les restitutions effectuées à la Nation.

Objectifs :

- Créer une mémoire officielle des trahisons,
- Garantir la transparence démocratique,
- Dissuader les futurs dirigeants de vendre la France à la découpe.

Le souvenir des fautes passées protégera la République des trahisons futures.

VII — Crimes contre l'enfance et dérives idéologiques

« La protection de l'enfance est une ligne rouge absolue. »

Les dérives idéologiques ou médicales visant les enfants — qu'il s'agisse de **manipulations sexuelles, de propagande identitaire** ou d'endoctrinement — seront considérées comme **crimes contre l'intégrité de la jeunesse**.

Mesures :

- Toute personne (responsable politique, enseignant, médecin, association, influenceur) impliquée dans ces dérives sera pénalement responsable.
- Peines de **20 ans et plus** pour toute atteinte sexuelle ou manipulation mentale sur mineur à des fins idéologiques.
- Levée du secret professionnel et poursuites systématiques en cas de complicité.
- Démantèlement des réseaux institutionnels ou médiatiques couverts par l'impunité.

L'enfance n'est pas un champ d'expérimentation idéologique : c'est un sanctuaire.

VIII — Justice publique, transparente et contrôlée

Mesures :

- Crédit d'une **Section pénale spéciale** dédiée à la corruption, à la trahison et à la protection de l'enfance.
- Procès publics retransmis à la télévision et en ligne (sauf pour les mineurs).
- Accès de la presse et des citoyens garanti aux audiences.
- Obligation d'un **casier judiciaire vierge** pour :
 - tout candidat à une élection,
 - tout haut fonctionnaire,
 - tout dirigeant d'entreprise publique.

La lumière est la meilleure garantie contre la corruption.

IX — Bilan global

Mesure	Impact attendu
Réintroduction du crime de haute trahison	Responsabilité politique restaurée
Haute Cour de Souveraineté Nationale	Jugement des élites corrompues
Saisie & restitution des fonds	Récupération de milliards volés
Registre National HT	Mémoire publique et dissuasion
Sanctions pour crimes contre l'enfance	Protection absolue de la jeunesse
Fin des priviléges judiciaires	Égalité réelle devant la loi

Conclusion

« Désormais, trahir la France ne sera plus un calcul rentable. Ce sera un crime puni comme tel. »

Avec cette réforme :

- la justice redeviendra **nationale, visible et incorruptible**,
- les traîtres seront **jugés et condamnés**,
- et les citoyens **retrouveront confiance** dans la République.

La France n'est pas à vendre.

La République n'est pas un privilège.

Et la justice ne sera plus jamais un refuge pour les puissants.

Trahir la Nation deviendra un crime impardonnable, puni sans exception.



Chapitre 30

Obligation de Travail et Interdiction du Cumul

Introduction

« Quand un citoyen est payé par la Nation, il lui doit temps, loyauté et exemplarité. »

La République ne peut plus tolérer des élus qui s'enrichissent sans servir.

Aujourd'hui encore, on trouve :

- des **députés absents** lors des votes majeurs,
- des **sénateurs cumulards** présents partout sauf là où ils devraient siéger,
- des **maires ou eurodéputés fantômes**, invisibles dans leurs propres assemblées.

Résultat :

- des lois votées à **10 ou 15 députés sur 577**,
- des **rentes multiples d'indemnités**,
- un fossé grandissant entre **le peuple et ses représentants**.

Servir le peuple est une mission, pas un métier de confort.

Chaque mandat doit redevenir un engagement total, contrôlé et soumis à l'exigence de travail.

I — Mandat unique : un élu = une fonction

1 – Interdiction stricte du cumul politique

- **Un élu = un seul mandat** à la fois (ex. : député ou maire, mais jamais les deux).
- Interdiction de cumuler un mandat local avec un mandat national ou européen.
- Interdiction de siéger dans plus d'un **conseil d'administration public ou parapublic**.
- Fin du cumul dans les agences, comités, missions ou délégations multiples.

Objectif : mettre fin à la “professionnalisation du cumul”, où quelques élus concentrent tous les pouvoirs et revenus.

2 – Interdiction du cumul public/privé

Aucun élu ou haut fonctionnaire ne pourra exercer, pendant son mandat, une activité :

- de **conseil privé**,
- de **lobbying**,
- ou de **direction d'entreprise** en lien direct avec son champ de compétence.

Cela mettra fin au **pantoufle parallèle** et aux conflits d'intérêts permanents entre élus et grands groupes.

II — Obligation de présence et de travail effectif

« Aucun citoyen ne peut être payé à ne rien faire. Un élu non plus. »

1 – Contrôle et transparence de la présence

- **Pointage obligatoire** à chaque séance parlementaire, commission ou session locale.
- Absence injustifiée = **perte automatique de l'indemnité journalière**.

- Publication publique du **taux de présence** de chaque élu sur un registre citoyen accessible en ligne.
- Un élu absent plus de 25 % du temps sans justification perdra **le tiers de son indemnité mensuelle**.

2 – Rapport d’activité obligatoire

Chaque député, sénateur ou élu local devra publier un **rapport trimestriel** comprenant :

- votes effectués,
- propositions déposées,
- interventions en séance,
- missions réalisées.

Ces rapports seront accessibles sur les sites officiels de l’Assemblée, du Sénat et des collectivités.

La transparence devient une obligation légale, pas un choix moral.

III — Sanctions en cas de manquement ou de fraude

1 – Absentéisme chronique

- Suspension immédiate du mandat après **3 avertissements** en un an.
- En cas de récidive : **invalidation du mandat** et **inéligibilité 10 ans**.

2 – Détournement ou fraude

- Toute fraude sur indemnités, remboursements ou fonds publics entraîne :
 - **remboursement intégral**,
 - **peine de prison** jusqu’à 5 ans,
 - **interdiction à vie** d’exercer une fonction publique.

3 – Cumul ou activité cachée

- Découverte d’une activité parallèle (conseil, lobbying, société écran) = **révocation immédiate**
- amende équivalente au **triple des revenus perçus**.

La fraude d’un élu n’est pas une erreur : c’est une trahison de la confiance nationale.

IV — Mesures complémentaires pour moraliser la vie publique

- **Publication annuelle** des patrimoines et revenus de tous les élus nationaux.
- **Casier judiciaire vierge obligatoire** pour toute candidature électorale (rappel du chapitre 29).
- **Audit annuel** des indemnités parlementaires et locales par la **Cour des comptes**.
- Fin du **remboursement des frais sans justificatif**.
- **Alignement du régime de retraite des élus** sur celui des citoyens (mêmes trimestres, mêmes taux).

L’exemplarité commence par la transparence ; elle s’impose d’abord à ceux qui commandent.

V — Résultats attendus

Domaine

Effet concret

Fin du cumul des mandats	+ transparence, + disponibilité des élus
Pointage et publication	+ contrôle citoyen
Sanctions automatiques	Fin de l’impunité politique
Casier vierge & audit annuel	Responsabilité renforcée
Fin des activités parallèles	Zéro conflit d’intérêts

Conclusion

« Servir le peuple est une mission, pas un métier de confort. »

Cette réforme met fin :

- aux **élus-fantômes**,
- aux **mandats cumulés**,
- et à la **rente parlementaire**.

Chaque euro versé par la Nation devra correspondre à **un travail réel, mesurable et transparent**.

La République redeviendra **juste, exigeante et exemplaire**, où les représentants du peuple travailleront enfin comme le peuple qu'ils représentent.



Chapitre 31

Réforme Territoriale : Suppression des Régions et Retour aux Départements

(En continuité du Chapitre 23 – Optimisation budgétaire et gouvernance publique)

Introduction

« L’État stratège doit être simple, proche, lisible. Pas une usine à gaz. »

Depuis la réforme territoriale de 2015, la France s'est enlisée dans une **bureaucratie régionale hypertrophiée**.

Sous prétexte de simplification, les gouvernements successifs ont créé :

- des **méga-régions** sans cohérence historique (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, etc.),
- des **intercommunalités pléthoriques**, souvent non élues,
- et une **superposition de niveaux administratifs** : Région, Département, Métropole, Intercommunalité.

Résultat :

- des **doublons permanents**,
- des **coûts explosifs**,
- et une **distance croissante** entre l’État et les citoyens.

En voulant moderniser, on a surtout complexifié et dilué la responsabilité publique.

I — Une réforme technocratique imposée par Bruxelles

La réforme de 2015 fut imposée sans consultation populaire, dans le cadre des **recommandations européennes** de “réduction du mille-feuille administratif”.

Conséquences :

- fusion forcée de régions sans identité commune,
- centralisation autour des métropoles,
- suppression de la proximité entre élus et habitants,
- explosion des dépenses locales.

Le citoyen n'y a **rien gagné** : il a perdu la **lisibilité**, la **proximité** et la **démocratie locale**.

II — Retour à un État décentralisé autour des Départements

1 – Suppression des régions administratives

- **Dissolution progressive** des Conseils régionaux.
- Transfert de toutes les compétences utiles (transports, lycées, formation, développement économique) vers les **Départements**, plus proches du terrain.
- Réaffectation des agents régionaux dans les services départementaux, sans perte d'emploi, mais avec une hiérarchie simplifiée.

2 – Réduction et intégration des intercommunalités

- Fusion ou suppression des intercommunalités redondantes.

- Intégration des structures utiles sous gestion départementale directe.
- Suppression des élus intercommunaux **non directement élus par le peuple**.

Objectif : un seul niveau de proximité réelle — le Département, coordonné par l'État et le Préfet.

III — Une réforme de bon sens et d'équilibre

Les **Départements**, créés à la Révolution française, sont enracinés et identifiés :

- adaptés à la géographie,
- proches des habitants,
- capables de gérer efficacement les politiques locales.

Ils seront **l'épine dorsale** d'une France décentralisée mais cohérente.

Le centralisme parisien n'est pas la solution, mais l'usine à gaz régionale ne l'est pas davantage.

IV — Fin des doublons et clarification des compétences

Aujourd'hui

Niveau	Compétences principales	Problème
Région	Lycées, transports, développement économique	doublon avec les Départements et l'État
Département	Collèges, routes, aides sociales	manque de moyens et chevauchement
Intercommunalités	Eau, déchets, logement	non élues, opaques, redondantes

Demain

Niveau	Compétences principales	Effet attendu
État	Défense, sécurité, justice, énergie, fiscalité nationale	cohérence et autorité
Département	Éducation, transports, santé locale, économie territoriale, environnement	efficacité, proximité
Commune	Vie locale, urbanisme, services publics de base	démocratie directe

Trois niveaux suffisent : État, Département, Commune. Le reste n'est que dispersion.

V — Économies et impact budgétaire

Budget actuel :

- Régions (2023) : 39 Md€/an
- Intercommunalités : ≈ 32 Md€/an
- Départements : ≈ 77 Md€/an

Après réforme :

- Suppression des structures régionales,
- Fusion partielle des intercommunalités,
- Rationalisation des dépenses de fonctionnement (locaux, communication, indemnités, cabinets, etc.).

Économie estimée : 8 à 12 Md€/an.

Effets :

- baisse du nombre d'élus,
- réduction des doublons,
- décisions locales **deux à trois fois plus rapides**.

VI — Étapes de mise en œuvre

Phase 1 : 1 an

- Référendum national sur la réforme territoriale.
- Vote constitutionnel autorisant la suppression des Régions.

Phase 2 : 3 ans

- Transfert des compétences et du personnel vers les Départements.
- Réorganisation budgétaire et suppression progressive des structures régionales.

Phase 3 : 5 ans

- Fusion complète et intégration des intercommunalités.
- Nouvelle carte administrative :
 - **101 Départements,**
 - **1 État central,**
 - **1 échelon communal.**

VII — Bénéfices pour les citoyens

Domaine	Résultat attendu
Administration	Simplifiée et réactive
Économie publique	8 à 12 Md€/an d'économies
Démocratie	Élus de proximité, contrôle citoyen accru
Emploi public	Rationalisation sans licenciement
Identité locale	Redynamisation culturelle et géographique

Conclusion

« Le centralisme parisien n'est pas la solution, mais l'usine à gaz technocratique non plus. »

En revenant à une organisation simple — **État, Département, Commune** — la France retrouve la **clarté, la proximité et l'efficacité**.

Un **État fort n'est pas un État complexe**, mais un État lisible, sobre et au service des citoyens.

Cette réforme territoriale, héritière du Chapitre 23, parachève la **refondation administrative et budgétaire** du pays : moins de structures, plus d'action, plus d'unité.

Simplifier, rapprocher, servir — voilà la vraie modernité.

Chapitre 32

Redonner le Pouvoir aux Communes et aux Citoyens

(En continuité du Chapitre 31 – Réforme territoriale)

Introduction

« L'État doit servir les communes, pas les dominer. »

Depuis des décennies, **Paris décide à la place des maires et des citoyens.**

Les communes subissent une fiscalité punitive, des quotas imposés et des normes illisibles.

Résultat :

- des **hausses massives de taxe foncière**,
- des **logements sociaux imposés sans concertation**,
- une **fracture croissante** entre territoires ruraux, périurbains et urbains.

Il est temps de rendre aux communes leur **souveraineté fiscale et démocratique**, et aux citoyens le **pouvoir de décider** de leur cadre de vie.

I — Suppression de la taxe foncière pour les ménages modestes

1 – Exonération totale

- Suppression intégrale de la **taxe foncière sur la résidence principale** pour les ménages dont les revenus ne dépassent pas **4 000 €/mois pour un couple** (48 000 €/an).
- Objectif : protéger les classes moyennes et modestes et empêcher les communes de “trier” leurs habitants selon la richesse.

2 – Chiffrage

- Produit total de la taxe foncière : ≈ 53 Md€/an.
- Part liée aux résidences principales : ≈ 50 %.
- Proportion de propriétaires sous le seuil : ≈ 60 %.

Coût estimé : 10 à 15 Md€/an.

3 – Financement

Compensation intégrale via les économies structurelles déjà prévues :

- 16 Md€ : lutte contre la fraude et l'évasion fiscale,
- 24 Md€ : sortie de l'Union européenne,
- 60 Md€ : fin des intérêts de la dette publique.

4 – Mécanisme de compensation

Création du **Fonds national de compensation des taxes locales (FNCTL)** :

- rembourse automatiquement les communes pour la part exonérée,
- interdit toute hausse de taux pour compenser,
- garantit aux communes leurs recettes,
- redonne du pouvoir d'achat aux citoyens.

II — Plafonnement national des taxes locales

- Instauration d'un **plafond légal de 2 % du revenu net** du foyer pour l'ensemble des impôts locaux.
- Au-delà de ce seuil, toute augmentation devra être validée **par référendum local**.
- Les communes seront incitées à **rationaliser leurs dépenses** plutôt qu'à taxer davantage.
« La fiscalité locale doit financer les services, pas trier les habitants. »

III — Fin de la loi SRU et retour à la démocratie communale

1 – Suppression de la loi SRU

- Abrogation immédiate de l'obligation imposant **20 à 25 % de logements sociaux par commune**.
- Fin des amendes SRU et de la tutelle préfectorale sur les maires.

2 – Référendum local obligatoire

« Aucun projet de logements sociaux ne sera imposé sans l'accord explicite des habitants. »

Avant tout projet d'implantation :

- **Référendum communal** obligatoire, avec une question claire et un résultat contraignant.
- En cas de refus majoritaire, **le projet est abandonné**.

3 – Protection du patrimoine et des propriétaires

- Les implantations imposées font chuter la valeur des biens et fragilisent les familles endettées.
- Le référendum garantit **la stabilité du patrimoine local et la justice territoriale**.

IV — Un nouvel équilibre local

- Les communes décident librement de leur modèle : résidentiel, mixte, rural ou industriel.
- L'État crée un **Fonds national du logement** pour financer les projets volontaires dans les zones adaptées.
- Les communes volontaires proposent, les autres ne subissent plus.

Mesures complémentaires :

- Gel automatique des hausses de taxe foncière au-delà de l'inflation, sauf référendum local.
- Réduction des délais d'instruction des permis : validation automatique au-delà du délai légal.
- **Transparence budgétaire obligatoire** : publication en ligne d'un tableau standardisé (coût/habitant, dette, subventions).
- Suppression des micro-taxes locales inutiles.
- **Péréquation nationale renforcée**, réservée aux communes rigoureuses fiscalement.

V — Bilan et financement

Mesure	Coût / Économie	Financement
Exonération taxe foncière (modestes)	10 – 15 Md€/an	FNCTL + économies structurelles
Plafonnement impôts locaux	neutre	rationalisation des dépenses
Fin loi SRU et référendums	-1 à -2 Md€/an	fin des amendes et pénalités
Gel des hausses + transparence	neutre	discipline budgétaire
Total net	≈ 15 Md€ compensés	0 impact sur le déficit

VI — Message politique

« Nous rendons la fiscalité locale juste, là commune souveraine, et le citoyen acteur. »

Cette réforme met fin :

- à la **taxation punitive**,
- aux **quotas imposés**,
- et aux **projets hors-sol décidés depuis Paris**.

Chaque commune pourra bâtir son avenir selon la volonté de ses habitants, et non selon les diktats d'un préfet ou d'un promoteur.

Redonner le pouvoir aux communes, c'est redonner confiance aux Français.



Chapitre 33

Fin de la Surveillance Étatique et de la Punitio Aveugle (Liberté, vie privée, et souveraineté numérique des citoyens)

Introduction

« Les radars ne sauvent pas des vies. Ils remplissent les caisses de l’État. »

« Si vous ne pouvez sortir de chez vous sans être filmé, vous n’êtes plus libre. »

Depuis vingt ans, la France a basculé dans une **société de surveillance permanente** : radars automatisés, caméras, fichiers biométriques, identités numériques, passes sanitaires, bornes connectées, traçage des communications...

Ce n'est plus de la sécurité : c'est **de la punition aveugle et du contrôle social**.

La sécurité doit **protéger les citoyens, pas les espionner**.

La liberté individuelle est la première barrière contre la tyrannie technologique.

I — Suppression des radars automatiques et retour aux contrôles humains

1 – Constat

La France compte plus de 4 400 radars fixes ou mobiles, générant près de **700 millions d'euros par an**.

Ces dispositifs :

- ne préviennent pas les comportements dangereux,
- sanctionnent des excès minimes (+1 ou +2 km/h),
- sont installés sur des axes rentables, non accidentogènes,
- et nourrissent un sentiment de **racket d'État**.

2 – Mesures

- Suppression progressive de **tous les radars automatiques** (fixes, tronçons, embarqués).
- Retour aux **contrôles humains** par les forces de l'ordre :
 - capables d'avertir, de dialoguer,
 - et de sanctionner les vrais dangers, pas les erreurs techniques.

Objectifs :

- rétablir le bon sens dans la sécurité routière,
- apaiser les tensions entre citoyens et forces de l'ordre,
- mettre fin à la logique de “rentabilité punitive”.

II — Dissolution de l'ANTAI : fin de l'usine à PV automatisée

L'ANTAI, créée en 2011, est une machine administrative opaque :

- gère les amendes issues des radars,
- externalise le recouvrement à des sociétés privées,
- ne sert qu'à alimenter la mécanique des contraventions.

Mesure :

- **Dissolution complète** de l'ANTAI,
- transfert des missions utiles au ministère de l'Intérieur,
- fin des marchés publics d'externalisation.

Économie estimée : **100 à 200 M€/an** (fonctionnement + sous-traitance).

III — Suppression de la vidéosurveillance de masse

1 – Situation actuelle

Près de **90 000 caméras publiques** couvrent rues, transports et parkings :

- 1 Md € d'installation sur 10 ans,
- 200–300 M€/an de maintenance,
- 100 M€/an de stockage vidéo.

Elles :

- préviennent peu de délits,
- résolvent peu d'affaires,
- et remplacent la **présence humaine par la suspicion**.

2 – Mesures

- Suppression de **toutes les caméras publiques** (hors aéroports et sites militaires).
- Fin des contrats privés de surveillance.
- Destruction des bases vidéo existantes.
- **Interdiction constitutionnelle** de la reconnaissance faciale dans l'espace public.

Économie annuelle : **300 à 400 M€/an**

Réinvestie dans la **présence humaine : policiers, gendarmes, médiateurs**.

« Ces caméras ne vous protègent pas. Elles vous observent. »

IV — Réforme des fichiers de masse

Fichier	Problème	Mesure proposée
TES (Titres électroniques sécurisés)	Centralise les données biométriques de tous les citoyens	Démantèlement du fichier central, stockage local sur la puce
TAJ	Conserve les noms de personnes relaxées	Effacement automatique après non-lieu ou relaxe
FNAEG	Fichage abusif (manifestants, militants)	Limité aux crimes graves uniquement
Fichiers S, G, J	Fichage politique, idéologique ou religieux	Suppression complète

« Aucun fichier d'État ne doit exister sans contrôle judiciaire ni droit à l'effacement. »

V — Interdiction des systèmes de surveillance numérique

Dispositif	Problème	Mesure souverainiste
Reconnaissance faciale	Suivi permanent des citoyens	Interdiction constitutionnelle
Compteurs Linky / Gazpar	Collecte comportementale fine	Installation sur volontariat, droit au refus
QR Codes sanitaires / Pass numériques	Contrôle social déguisé	Interdiction totale
Conservation des données Internet	Collecte massive	Fin de l'obligation de stockage généralisé

VI — Réformes institutionnelles et garanties de souveraineté

Organisme / dispositif	Problème	Mesure
ANTAI	Machine à PV automatisée	Dissolution
CNIL	Manque d'indépendance	Renforcement et moyens accrus
FranceConnect / Identité numérique	Centralisation des identités	Suppression de l'obligation d'usage
Insee / Data.gouv	Profilage statistique excessif	Interdiction du croisement abusif de données

VII — Libertés fondamentales garanties par la Constitution

1 – Protection de l'argent liquide

- Interdiction constitutionnelle de **supprimer le cash**.
- Obligation d'acceptation des paiements en espèces.
- L'argent liquide redevient **un outil de liberté**, non traçable ni programmable.

2 – Accès libre et anonyme à Internet

- Interdiction d'exiger une identité numérique pour accéder au Web.
- L'accès doit rester **anonyme, libre et universel**, garantissant la presse indépendante et la liberté d'expression.

3 – Refondation bioéthique

- Interdiction du **transhumanisme** et du **puçage humain**.
- Protection constitutionnelle de l'intégrité physique et biologique.
- Interdiction de toute expérimentation génétique forcée.

VIII — Réformes de la justice et protection de l'enfance

1 – Réforme de la protection de l'enfance

- Audit national de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Suppression des placements abusifs.
- Poursuites des structures fautives.
- Création d'un corps d'enquêteurs indépendants.

2 – Droit à la légitime défense

- Réforme de l'article 122-5 du Code pénal.
- Droit de se défendre proportionnellement à l'agression.
- Fin des peines automatiques contre les victimes ayant riposté.

3 – Responsabilisation de la magistrature

- Fin des remises de peine automatiques.
- Responsabilité personnelle des juges en cas de récidive grave due à un laxisme reconnu.

IX — Transparence totale sur les affaires d'État

- **Déclassification complète** des archives depuis 1945 (réseaux, opérations sensibles, affaires dissimulées).
- Fin du secret-défense abusif.
- Création d'un **tribunal citoyen spécial** pour les crimes d'État.

« Une démocratie qui cache la vérité à son peuple n'en est plus une. »

Conclusion

« Ces caméras ne vous protègent pas. Elles vous observent. »

« La liberté n'a pas besoin d'autorisation. »

Ce chapitre marque la **fin du contrôle social automatisé** et le **retour de la liberté individuelle** garantie par la Constitution.

Chaque citoyen doit pouvoir circuler, s'exprimer et vivre **sans surveillance permanente**.

Nous remplacerons la **punition aveugle** par la **responsabilité humaine**, la **surveillance numérique** par la **présence réelle**, et la **peur** par la **liberté**.

Une France libre ne surveille pas son peuple.

Elle lui fait confiance.



Chapitre 34

Réformer l'Aide Sociale à l'Enfance et Protéger Réellement les Enfants

Introduction

« On juge une civilisation à la façon dont elle traite ses enfants. Aujourd’hui, la République a failli. »
L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) devait protéger les plus fragiles.

Elle est devenue une machine à **placer, isoler, rentabiliser** — un système parfois complice d'abus, souvent aveugle, trop rarement humain.

Chaque année :

- plus de **300 000 enfants sont placés**,
- pour un coût de **7 à 9 milliards d'euros**,
- alors qu'une majorité d'entre eux ne sont pas réellement en danger.

On ne doit plus jamais séparer un enfant de sa mère pour des raisons sociales ou administratives.
L'aide doit d'abord **soutenir**, pas punir.

I — Constat : un système dévoyé

- **Placements abusifs** : des enfants retirés pour “précarité”, “manque de stimulation” ou “conflit parental”.
- **Business lucratif** : foyers privés subventionnés jusqu'à 9 000 €/mois par enfant.
- **Dérives systémiques** : 30 à 40 % des jeunes sans abri sortent directement de l'ASE.
- **Absence de contrôle** : opacité des décisions, financements peu vérifiables.
- **Violences et abus** : de nombreuses enquêtes (Défenseur des droits, IGAS, presse) ont révélé des cas de viols, proxénétisme ou maltraitances.

L'ASE devait être un refuge.

Elle est devenue trop souvent un instrument d'éloignement injustifié, parfois un terrain d'abus.

II — Aider avant de séparer

« La priorité n'est plus de placer, mais de protéger la cellule familiale. »

1 – Fin des placements systématiques

- Le placement devient **exceptionnel**, réservé uniquement aux cas de :
 - violences graves,
 - abus sexuels,
 - mise en danger manifeste.
- Interdiction de tout retrait pour raison économique ou de précarité.
- Soutien immédiat aux parents isolés (logement, aide à domicile, psychologue, éducateur).

2 – Priorité au maintien dans le foyer

Création du programme **“Familles d'abord”**, garantissant :

- un accompagnement éducatif et financier avant toute mesure d'éloignement,

- un soutien psychologique renforcé,
- un **avocat familial gratuit** avant toute procédure de placement.

3 – Contrôle citoyen des décisions

- Jury indépendant pour chaque placement : **magistrat, pédopsychiatre, association agréée et citoyen tiré au sort.**
- Décisions motivées, datées et publiées anonymement pour assurer la transparence statistique.

III — Fin du “business du placement”

1 – Réforme financière complète

- Fin du financement des foyers **privés lucratifs.**
- Réaffectation des **7 à 9 Md€/an** vers :
 - l'aide directe aux familles,
 - les éducateurs de terrain,
 - les structures d'accueil d'urgence **sous contrôle public.**

2 – Suppression des incitations économiques

- Fin du financement “à la place occupée”.
- Fin des subventions automatiques.
- **Audit public annuel** des financements par la **Haute Autorité de Protection de l'Enfance.**

IV — Contrôle, transparence et responsabilité

1 – Création de la Haute Autorité de Protection de l'Enfance (HAPE)

- Organisme **indépendant** des départements et du gouvernement.
- Missions :
 - contrôle national des foyers,
 - supervision des placements,
 - publication d'un rapport public annuel (nombre, durée, coûts, résultats).

2 – Transparence totale

- Tous les foyers collectifs sous **vidéosurveillance interne sécurisée**, accessible uniquement en cas d'enquête judiciaire.
- **Casiers judiciaires vierges obligatoires** pour tous les encadrants, vérifiés chaque année.
- **Avocat dédié** pour chaque enfant placé, indépendant de l'ASE.

V — Protection absolue contre les abus et les réseaux

1 – Lutte contre la pédocriminalité liée à l'ASE

- Réouverture de **tous les dossiers** d'enfants disparus ou décédés dans le cadre de l'ASE.
- Création d'une **brigade spéciale ASE-Pédocriminalité** rattachée à la Police judiciaire nationale.
- Peines aggravées pour tout agent, juge ou éducateur ayant couvert un abus.

2 – Responsabilité pénale des responsables

- En cas de maltraitance, viol ou négligence grave :

- fermeture immédiate du foyer,
- poursuites pénales et amendes lourdes,
- **prison ferme** pour les encadrants ou décideurs fautifs.

VI — Bénéfices attendus

Domaine	Effet attendu
Enfants	Stabilité affective, sécurité, éducation équilibrée
Parents	Soutien au lieu de punition, maintien du lien familial
Finances publiques	7 à 9 Md€ réorientés vers les familles
Justice	Fin des placements abusifs, transparence totale
Société	Restauration de la confiance et baisse de la délinquance des jeunes sortants de l'ASE

Conclusion

« L'Aide Sociale à l'Enfance devait protéger les enfants. Elle est devenue, trop souvent, une machine à briser des familles et à alimenter des réseaux obscurs. »

Sous ma présidence :

- les **placements abusifs seront abolis**,
- la **priorité donnée à la protection des familles**,
- les **abus punis avec sévérité**,
- et la **transparence totale** instaurée.

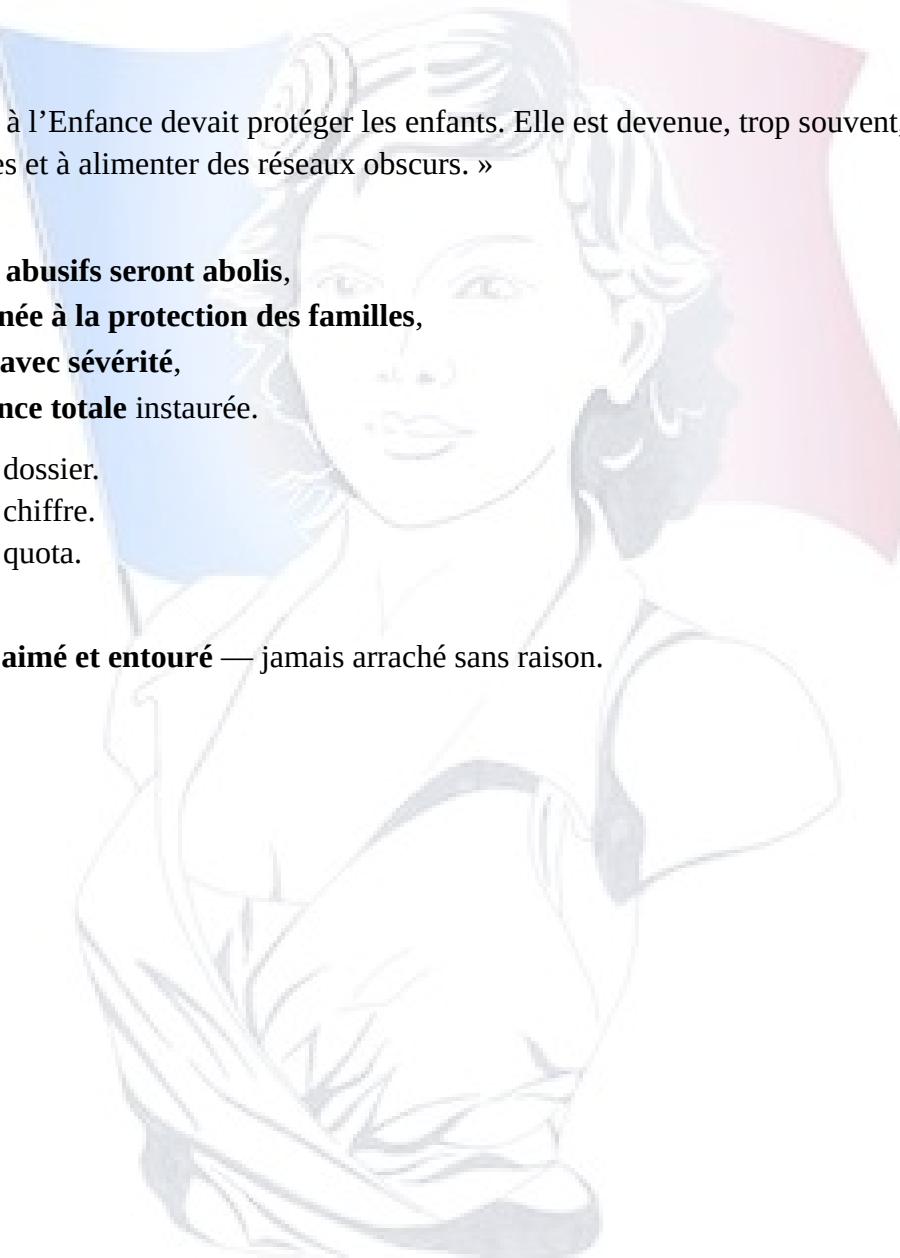
Un enfant n'est pas un dossier.

Un enfant n'est pas un chiffre.

Un enfant n'est pas un quota.

C'est un être humain.

Et il doit être **protégé, aimé et entouré** — jamais arraché sans raison.



Chapitre 35

Lutte Contre la Pédocriminalité et Protection des Enfants

(Tolérance zéro, transparence totale, justice absolue)

Introduction

« Une société qui ferme les yeux sur la souffrance des enfants est une société morte. »

Depuis des décennies, la France a connu des affaires d'une gravité extrême qui ont révélé des **violences, des abus et parfois des complicités institutionnelles**. Trop souvent, ces crimes ont été étouffés, classés, ou dissimulés derrière des vices de procédure.

Derrière chaque dossier, il y a des enfants détruits, des familles brisées, et une justice fragilisée.

Désormais, la France doit devenir **le pays le plus intraitable au monde face à la pédocriminalité**, en érigent la protection de l'enfance au rang de **cause nationale et constitutionnelle**.

I — Création d'un Service Spécial Anti-Réseaux (SSAR)

1 – Mission

Une **force nationale indépendante**, dédiée à la traque, au démantèlement et à la poursuite de toute organisation pédocriminelle, en France comme à l'étranger.

2 – Moyens humains et techniques

Ressources	Détails
15 000 enquêteurs spécialisés	Recrutés sur le modèle du RAID ou de la DGSI, formés à la cyber-enquête, à l'infiltration et à l'investigation financière.
1 000 magistrats indépendants	Statut constitutionnel, protégés de toute pression politique.
Outils techniques	Intelligence artificielle pour le repérage sur le dark web, traçage bancaire, coopération ciblée avec Interpol et les partenaires européens souverains.

Budget annuel : 3,5 à 4 Md€, financé par les saisies judiciaires et la réaffectation des budgets issus de la lutte contre la fraude et des placements abusifs.

II — Réouverture des dossiers et fin de la prescription

1 – Réouverture des affaires classées

- Réexamen intégral des archives judiciaires et policières depuis les années 1980.
- Enquête systématique sur toute affaire impliquant des mineurs ou des institutions publiques.

2 – Abolition de la prescription

- **Aucune limite de temps** pour les crimes sexuels commis sur mineurs.
- Droit de plainte reconnu jusqu'à **40 ans après les faits**.
- Limitation stricte de la nullité pour vice de procédure : la recherche de la **vérité prima sur la forme**.

III — Sanctions exemplaires et confiscation des biens

Type de crime	Peine minimale	Peine maximale
Participation à un réseau organisé	20 ans de réclusion	Perpétuité réelle
Viol(s) ou meurtre(s) d'enfant(s)	30 ans incompressibles	Perpétuité réelle, voire peine capitale selon référendum national
Complicité, financement ou dissimulation	15 ans de prison	+ confiscation intégrale des biens

Saisies automatiques :

- Biens, comptes et avoirs confisqués pour financer :
 - le **Fonds national de reconstruction psychologique et médicale des victimes**,
 - les **indemnisations directes** des familles.

Un **référendum populaire** décidera du rétablissement ou non de la **peine de mort pour les crimes pédocriminelles aggravés**.

IV — Protection des victimes et des lanceurs d'alerte

1 — Plateforme nationale de signalement

- Signalement anonyme en ligne ou en commissariat.
- Traitement garanti en **moins de 72 heures**.

2 — Statut renforcé pour les témoins protégés

- Protection physique et juridique pour :
 - les **lanceurs d'alerte**,
 - les **fonctionnaires, magistrats ou éducateurs** ayant révélé des faits.

3 — Soutien intégral aux victimes

- **Avocat et psychologue gratuits** pendant tout le parcours judiciaire.
- Accompagnement éducatif et financier jusqu'à la reconstruction.
- Aide spécifique pour la reprise d'études et l'accès au logement.

V — Organisation et budget prévisionnel

Poste	Budget annuel	Détails
Enquêteurs et police spécialisée	1,2 Md€	15 000 agents cyber et terrain
Magistrats et juges indépendants	0,4 Md€	1 000 magistrats protégés
Cyber-surveillance et matériel	0,8 Md€	IA, dark web, traçage, cryptanalyse
Réouverture des dossiers anciens	0,3 Md€	Experts, commissions, reconstitutions
Soutien aux victimes	0,3 Md€	Psychologues, soins, avocats
Saisies judiciaires (autofinancement)	0,5 Md€	Biens confisqués redistribués
Total	≈ 3,5 Md€	Coût nul pour le contribuable

VI — Résultats attendus

- **Démantèlement effectif** des réseaux pédocriminel们 nationaux et internationaux.
- **Égalité devant la justice** : aucun statut, aucune fonction ne protège plus de la loi.
- **Protection durable** des enfants, des familles et des témoins.

- **Réhabilitation du courage judiciaire** : juges et enquêteurs soutenus, non muselés.
- **Reconnaissance internationale de la France comme première nation à traiter la pédocriminalité comme un crime contre l'humanité.**

Conclusion

« Chaque enfant violé, c'est une part d'humanité qu'on assassine. »

Sous ma présidence :

- **plus aucun dossier ne sera classé,**
- **plus aucun coupable ne sera protégé,**
- **plus aucune victime ne sera abandonnée.**

Chaque criminel répondra **de sa liberté et de ses biens**.

Et si le peuple le décide par référendum, la Nation rétablira la **justice la plus absolue** face à ceux qui détruisent les innocents.

La protection des enfants ne sera plus un slogan.

Ce sera un **devoir sacré de la République**.



Chapitre 36

Restaurer la Liberté d'Instruction à Domicile (IEF)

(*La famille, premier lieu d'éducation et de transmission*)

Introduction

« L'État n'a pas le monopole du savoir. Il doit protéger l'école, mais aussi la liberté d'y échapper. »

La famille est le premier lieu d'éducation, de sécurité et d'apprentissage.

L'école publique doit instruire, mais **jamais s'imposer comme modèle unique**.

Depuis la loi de 2021, la liberté d'instruction à domicile — dite IEF — a été presque supprimée :

- l'autorisation administrative préalable est devenue obligatoire,
- les motifs “philosophiques” et “pédagogiques” ont été supprimés,
- 90 % des familles sont désormais interdites d'IEF.

L'État a remplacé la liberté par la suspicion, et la confiance par le contrôle.

I — Un droit fondamental bafoué

1 – La Constitution française

Préambule de 1946 :

“Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation de leurs enfants.”

2 – Le droit international

Déclaration universelle des droits de l'homme (article 26) :

“Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.”

Ces textes ont **valeur constitutionnelle**.

L'interdiction de l'IEF libre constitue donc **une violation directe des principes fondateurs de la République**.

II — Une liberté à restaurer et à protéger

1 – Suppression immédiate de la loi de 2021

- Retour au **régime déclaratif simple**,
- Fin de l'autorisation administrative préalable,
- Réhabilitation des **motifs philosophiques et pédagogiques**,
- Réouverture de l'IEF à toutes les familles respectueuses du cadre républicain.

2 – Inscription constitutionnelle

Ajout d'un article affirmant :

“Les parents ont le droit d'instruire eux-mêmes leurs enfants, sous contrôle bienveillant de la République.”

Cette inscription rendra **impossible toute interdiction future** de ce droit fondamental.

III — Un encadrement bienveillant et respectueux

« Contrôler n'est pas surveiller. Aider n'est pas punir. »

1 – Déclaration simple et contrôle allégé

- Déclaration annuelle en mairie,
- Contrôle éducatif **tous les deux ans** (au lieu d'un par an),
- Entretien non intrusif : respect du rythme, de la pédagogie et de la vie privée.

2 – Liberté pédagogique totale

- Libre choix des méthodes : **Montessori, Freinet, instruction classique, autodidacte**, etc.
- Libre choix des supports : **livres, numérique, voyages, expériences**.
- L'État n'évalue ni la méthode ni l'idéologie, mais **la progression, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant**.

IV — Objectifs et bénéfices

Objectif

Redonner confiance aux familles
Lutter contre l'uniformisation idéologique
Offrir une alternative saine
Préserver les valeurs familiales
Rééquilibrer l'autorité parentale

Résultat attendu

Paix éducative et respect mutuel
Diversité des apprentissages
Réduction du décrochage scolaire
Transmission culturelle et morale
Fin du monopole éducatif de l'État

Conclusion

« L'école ne doit pas être une prison obligatoire, mais un choix éclairé. Ceux qui choisissent la liberté ne doivent pas être punis. »

Sous ma présidence :

- **l'instruction en famille redeviendra un droit constitutionnel,**
- **les parents seront respectés comme premiers éducateurs,**
- **l'État retrouvera sa juste place : un garant, pas un geôlier.**

Une République libre commence à la maison.

C'est là que naît la vraie instruction : celle du cœur et de l'esprit.

Chapitre 37

Rendre les Élections Présidentielles Véritablement Démocratiques

(Restaurer le suffrage universel dans son sens le plus pur)

Introduction

« Une vraie démocratie ne filtre pas ses candidats. Elle les laisse jugés par le peuple, pas par les maires. »

Depuis 1962, l'élection présidentielle au suffrage universel direct devait être **le pilier de la démocratie française**. Mais au fil des réformes, ce pilier est devenu un instrument de **sélection politique** :

- le système des **500 parrainages** élimine les voix dissidentes,
- les **médias** concentrent l'attention sur quelques favoris,
- les **financements** favorisent les partis déjà installés.

Le peuple ne choisit plus librement ses candidats : **on choisit pour lui ceux qu'il aura le droit de choisir**.

Il est temps de rendre la démocratie française réellement **libre, transparente et populaire**.

I — Abolir le système des 500 parrainages de maires

1 – Constat

- Chaque candidat doit obtenir 500 signatures d'élus.
- Ces signatures sont **publiques**, exposant les maires à des pressions politiques et médiatiques.
- Résultat : seuls les candidats “acceptables” pour le système peuvent se présenter.

Des millions de citoyens sont donc exclus avant même le scrutin.

2 – Réforme proposée

- **Suppression immédiate** du système des parrainages d'élus.
- Remplacement par un **parrainage citoyen national**, simple et vérifiable :
 - seuil de **100 000 signatures de citoyens français inscrits** sur les listes électorales,
 - collecte via un formulaire national sécurisé (papier et en ligne),
 - vérification d'identité et absence de doublons par le **Conseil constitutionnel**.

Le droit de se présenter doit appartenir au peuple, non à une caste d'élus.

II — Garantir un temps de parole réellement égalitaire

1 – Le déséquilibre actuel

Les grands candidats monopolisent les médias au nom de leur “représentativité”, tandis que les candidats citoyens sont **privés de visibilité**.

2 – Mesures de justice démocratique

- **Temps de parole égal** pour tous les candidats sur les médias publics.
- Obligation d'équité sur les chaînes privées, sous supervision de l'**ARCOM**.
- **Encadrement des sondages** :

- interdiction des sondages orientés,
- publication obligatoire de la méthodologie complète,
- amendes lourdes en cas de manipulation médiatique.

Le pluralisme, c'est la condition de la vérité démocratique.

III — Restaurer la transparence et la sincérité du vote

1 – Suppression du vote électronique

- Interdiction des machines à voter et du comptage numérique.
- **Retour au vote papier intégral**, dépouillement public et filmé pour garantir la transparence.

2 – Publication immédiate et locale des résultats

- Mise en ligne, dès 20h, des résultats **par bureau de vote** sur un portail national sécurisé.
- Chaque citoyen pourra consulter le résultat de son bureau pour éviter toute manipulation.

3 – Dépouillement citoyen

- Présence d'**observateurs citoyens accrédités** dans chaque bureau de vote.
- Contrôle collectif et filmé du dépouillement pour assurer une **sincérité absolue**.

IV — Encadrer les dépenses et interdire les influences étrangères

1 – Plafonnement strict des budgets

- **Plafond maximal : 2 millions d'euros** par candidat, sans exception.
- Fin des campagnes à plusieurs dizaines de millions réservées aux grandes formations.
- Contrôle renforcé par la **Cour des comptes** et la **Commission nationale des comptes de campagne**.

2 – Fin des soutiens occultes et des cabinets étrangers

- Interdiction d'utiliser des sociétés de communication ou de conseil étrangères.
- Obligation de transparence totale sur tout soutien matériel ou logistique.
- Sanction immédiate : **invalidation de la candidature** en cas de financement illicite.

L'argent ne doit plus acheter la visibilité, ni influencer le résultat.

La démocratie n'est pas un marché public.

V — Ouvrir de nouvelles voies démocratiques

- **Référendum d'initiative citoyenne (RIC)** : 500 000 signatures pour proposer une loi ou en abroger une.
- **Vote blanc reconnu et comptabilisé** :
 - s'il dépasse 50 %, l'élection est reconduite avec de nouveaux candidats.
- **Encadrement des médias publics** : obligation d'équilibre idéologique pendant toute la période électorale.

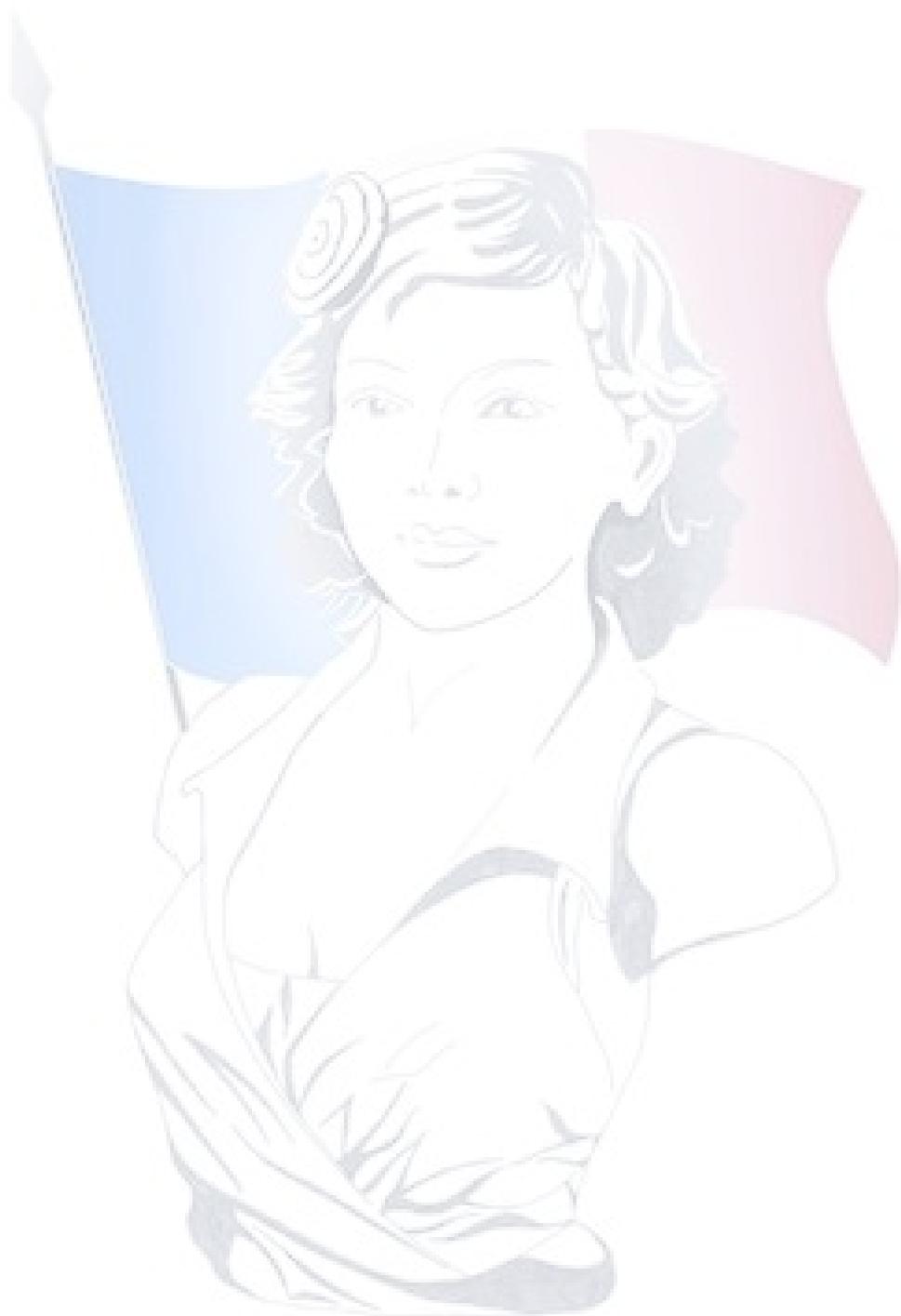
Conclusion

« Le peuple doit choisir librement ses candidats, sans parrain, sans filtre et sans manipulation. »

Avec ces réformes :

- le **droit de candidature** redeviendra un **droit citoyen**,
- la **campagne** redeviendra un **débat d'idées**,
- et le **vote** redeviendra un **acte de confiance**, non de résignation.

La démocratie française doit redevenir ce qu'elle aurait toujours dû être :**le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple — sans autorisation préalable.**



Chapitre 38

Supprimer les Machines Électroniques à Voter

(Rétablir le vote manuel, transparent et vérifiable par le peuple)

Introduction

« Un peuple qui ne peut pas vérifier son propre vote n'est plus souverain. »

Le vote est **l'acte le plus sacré de la démocratie**, or, le recours croissant aux machines à voter électroniques dans certaines communes françaises a introduit une **opacité inacceptable** dans le processus électoral.

Ces dispositifs prétendent moderniser la démocratie, mais ils suppriment la garantie essentielle : la possibilité, pour chaque citoyen, de contrôler et recompter les bulletins.

I — Opacité totale et impossibilité de vérification

Les machines à voter présentent des risques structurels :

- **Aucun recomptage manuel possible** : une fois le vote enregistré, il est impossible de vérifier le résultat réel.
- **Code source secret** : les logiciels utilisés sont propriétaires, inaccessibles au public ou aux experts indépendants.
- **Aucune traçabilité physique** : pas de bulletin papier, donc aucune preuve en cas de contestation.
- **Absence de contrôle citoyen** : le dépouillement n'existe plus, les scrutateurs ne peuvent rien observer.

Un vote invisible est un vote invérifiable.

Et un vote invérifiable est un vote manipulable.

II — Risques de manipulation et d'ingérence étrangère

1 – Transmission de données hors de France

Certaines machines à voter :

- transmettent leurs données via des serveurs situés à l'étranger,
- utilisent des **clouds privés non souverains**,
- dépendent de **prestataires techniques étrangers** sans contrôle public.

Des villes comme **Nantes, Brest, Issy-les-Moulineaux ou Le Havre** utilisent encore ces dispositifs, dont les audits sont opaques et parfois sous-traités à des groupes non français.

2 – Risque d'altération ou de triche

Même sans fraude prouvée, le **principe même du vote électronique** rend la fraude **indéetectable** : aucune trace physique, aucun témoin, aucun recomptage.

L'exemple de nombreuses élections étrangères montre que dès que le vote devient invisible, la confiance disparaît.

III — Le précédent de 2007 : le doute démocratique

« Lors des élections présidentielles, plusieurs communes utilisant des machines électroniques ont vu leurs résultats publiés en décalage, sans recomptage possible. »

Qu'il s'agisse d'erreurs techniques, de hasard ou d'ingérence, **le simple doute suffit à détruire la confiance populaire.**

Une République digne de ce nom **ne peut accepter que le résultat d'une élection dépende d'un code informatique opaque.**

IV — Retour au vote papier et au dépouillement public

1 – Suppression immédiate des machines à voter

- Interdiction nationale du **vote électronique sous toutes ses formes** (machines, bornes, tablettes).
- Destruction ou recyclage sécurisé des appareils existants, sous contrôle de la **Cour des comptes**.

2 – Rétablissement du vote manuel intégral

- bulletin papier,
- isoloir,
- urne transparente,
- dépouillement manuel et public.

Chaque citoyen doit pouvoir voir, compter et vérifier.

3 – Souveraineté numérique électorale

- Aucune donnée électorale ne doit quitter le territoire français.
- Interdiction du stockage sur serveurs étrangers.
- Transmission directe, chiffrée et nationale des procès-verbaux.

Le vote doit redevenir un acte visible, tangible et souverain — pas une opération technique invisible.

V — Mesures complémentaires de transparence

Domaine	Mesure
Publication des résultats	Par bureau de vote, en direct, sur un portail public national
Recomptage citoyen	Autorisé sur simple demande locale, sous contrôle public
Archivage sécurisé	Conservation physique des bulletins pendant un an
Contrôle indépendant	Commission citoyenne nationale de surveillance du scrutin
Transparence totale	Diffusion télévisée des dépouilements sur les chaînes publiques

Conclusion

« La démocratie ne se digitalise pas. Elle se vit, à la main, dans la transparence du peuple. »

Sous ma présidence :

- **le vote électronique sera aboli,**
- **le vote papier sera restauré,**
- **le dépouillement redeviendra public et vérifiable,**
- **et aucune donnée électorale ne sortira du sol français.**

Ce n'est qu'en redonnant au peuple la maîtrise de son propre scrutin que la République redeviendra digne de confiance, libre et souveraine.

Chapitre 39

Supprimer le Wokisme et l’Idéologie du Genre en France

(*Protéger les enfants, la culture et l’unité nationale*)

Introduction

« L’école doit instruire, non endoctriner. La culture doit rassembler, non diviser. »

La France traverse une crise de confiance éducative et culturelle.

Certains courants militants, d’origine universitaire ou associative, influencent désormais la formation, la culture et parfois même les programmes scolaires.

Il ne s’agit plus de débat intellectuel, mais d’un déséquilibre idéologique qui menace la neutralité de l’État et la liberté des familles.

Restaurer cette neutralité, c’est **protéger la liberté de pensée, le pluralisme et la transmission des savoirs**.

I — Garantir la neutralité de l’enseignement public

1. Suppression de toute forme de militantisme scolaire

- Interdiction des interventions partisanes dans les établissements publics.
- Encadrement strict des associations intervenant auprès des mineurs.
- Formation des enseignants à la neutralité politique et philosophique.

2. Retour aux fondamentaux éducatifs

- Priorité aux savoirs universels : lecture, écriture, sciences, histoire, culture générale.
- Interdiction de toute écriture ou symbolique partisane dans les évaluations et supports officiels.

3. Crédit d’un Haut Conseil de Neutralité Éducative, chargé de veiller à l’équilibre et à la pluralité des contenus pédagogiques.

II — Protéger les enfants et soutenir les familles

1. Protection de la jeunesse

- Contrôle renforcé des contenus diffusés dans les écoles et les médias destinés aux enfants.
- Interdiction de toute diffusion à caractère sexuel ou idéologique avant 15 ans.

2. Reconnaissance du rôle premier des parents

- Inscription constitutionnelle : « *Les parents sont les premiers responsables de l’éducation morale et culturelle de leurs enfants.* »
- Aucune décision éducative importante ne pourra être prise sans leur consentement éclairé.

3. Crédit d’un service d’écoute et d’accompagnement parental pour signaler les dérives éducatives ou idéologiques.

III — Garantir le pluralisme culturel et médiatique

1. Fin du financement public sélectif

- Réévaluation des subventions culturelles : priorité aux œuvres universelles et patrimoniales.
- Soutien à la création libre, indépendante et non militante.

2. Équilibre médiatique

- Obligation pour les médias publics de garantir la diversité des opinions et le respect de la pluralité culturelle.

IV — Restaurer la cohésion nationale par la culture et la transmission

- Promotion d'une **culture commune**, ancrée dans l'histoire, la langue et le patrimoine.
- Soutien aux **enseignants, artistes et chercheurs** qui œuvrent à transmettre le savoir plutôt qu'à diviser.
- Réaffirmation du rôle de l'école comme lieu d'instruction, non d'endoctrinement.

Conclusion

« La liberté d'opinion n'appartient à aucun camp : elle est le socle de la République. »

Sous ma présidence :

- L'école et la culture redeviendront **neutres, ouvertes et universelles**,
- Les enfants seront **protégés de tout prosélytisme**,
- Les familles seront **respectées dans leur autorité éducative**,
- Et la France retrouvera **son unité intellectuelle et morale**.

La République ne se divise pas : elle éclaire, elle instruit et elle unit.



Chapitre 40

Mettre fin aux influences occultes et à l'opacité dans la haute administration.

(Pour une République sans réseaux occultes ni allégeances secrètes)

Introduction

« Il ne peut y avoir de République dans la lumière tant que des réseaux agissent dans l'ombre. »

La République repose sur la transparence, l'égalité et la loyauté des institutions envers le peuple.

Or, depuis plusieurs décennies, **des réseaux fermés comme la franc-maçonnerie** exercent une influence constante et discrète sur la vie publique française.

Ces structures, présentées comme « philosophiques » ou « humanistes », fonctionnent en réalité comme **des cercles de pouvoir parallèles**, fondés sur le secret, la cooptation et la protection mutuelle.

Elles minent la confiance du peuple dans la justice, la politique et l'administration.

I. Une société secrète au cœur du pouvoir

1 - Un fonctionnement opaque

- Loges fermées, accessibles uniquement par **cooptation** ;
- Serments d'**obéissance et de silence** ;
- Rites et codes destinés à **reconnaître et favoriser les membres** ;
- Organisation pyramidale échappant à tout contrôle public.

2 - Une présence massive dans les institutions

La France compte environ **180 000 francs-maçons** répartis entre le **Grand Orient de France**, la **Grande Loge Nationale Française**, la **Grande Loge de France** et d'autres obédiences.

Leur influence est particulièrement marquée dans :

- la **magistrature**,
- la **police et la gendarmerie**,
- la **haute fonction publique**,
- et les **milieux politiques et économiques**.

Ce maillage invisible agit comme un réseau d'influence parallèle, étranger à tout contrôle démocratique.

II. Exemples d'influence et d'affaires

1 - Affaires révélatrices

Des enquêtes ont montré que certaines loges :

- influencent des **nominations judiciaires ou administratives**,
- **protègent** leurs membres impliqués dans des affaires sensibles,
- orientent des **lois bioéthiques ou sociétales**,
- bloquent des **enquêtes** sur la corruption ou les réseaux criminels.

2 - Cas concrets

- **Italie – Loge P2 (Propaganda Due)** : dissoute en 1982 après son implication dans des complots contre l'État, des scandales bancaires et des liens avec la mafia.
- **France – révélations 2018** : selon le *Canard Enchaîné*, environ **30 % des hauts magistrats et 20 % des hauts gradés de la police** seraient affiliés à une loge.
- **Affaires Outreau, pédocriminalité, corruption locale** : plusieurs observateurs dénoncent des pressions occultes sur des juges ou procureurs.

Ces interférences, même marginales, suffisent à détruire la confiance des citoyens envers la justice et la politique.

III. Pourquoi la franc-maçonnerie est une menace pour la République

Problème	Conséquence
Secret et opacité	Aucune transparence ni contrôle démocratique
Conflit d'intérêts permanent	Jugements ou promotions biaisés entre "frères"
Contournement des institutions	Décisions prises hors du cadre républicain
Inégalité réelle	Accès facilité à des postes clés pour les initiés
Influence idéologique	Imposition discrète de positions sociétales ou politiques

La République ne peut tolérer de loyauté double : à l'État et à une loge.

Le citoyen ne doit répondre qu'à la loi, jamais à un serment secret.

IV. Réformes proposées

a) Dissolution juridique et encadrement constitutionnel

- Reconnaissance légale de la **franc-maçonnerie** comme **association d'influence opaque** dès lors qu'elle interfère avec les institutions publiques.
- Application stricte de l'**article L212-1 du Code de la sécurité intérieure** : dissolution de toute organisation portant atteinte à l'ordre public ou aux institutions de la République.
- **Réforme constitutionnelle** interdisant explicitement toute **organisation secrète d'influence** au sein des fonctions régaliennes (justice, défense, administration, législation).

b) Transparence obligatoire

- Obligation pour **tout haut fonctionnaire, magistrat, préfet, militaire, élu ou ministre de déclarer publiquement** toute appartenance à une société initiatique.
- **Registre national public** des appartenances déclarées.
- Interdiction de **cumuler** appartenance maçonnique et **fonction de commandement** dans l'État.

c) Assainissement des institutions

- **Audit national indépendant** sur l'influence des loges dans la magistrature, la police, l'armée et la haute fonction publique.
- **Réexamen** des nominations ou décisions suspectes.
- **Révocation** ou **inéligibilité** possible en cas d'abus ou de favoritisme avéré.

V. Nouvelles protections légales proposées

- **Incompatibilités absolues** : interdiction d'appartenance à une loge ou société secrète pour les magistrats, militaires, préfets, hauts fonctionnaires et élus.

- **Registre public obligatoire** : déclaration complète des appartenances à des associations fermées ou initiatiques.
- **Création du délit de fraternité d'influence** : se prévaloir d'une appartenance maçonnique pour obtenir une faveur publique devient une infraction pénale (emprisonnement et inéligibilité).
- **Extension de l'article L212-1 du Code de la sécurité intérieure** : dissolution de toute structure hiérarchique fonctionnant par serments, rites ou réseaux d'obéissance secrète si elle interfère avec les institutions.
- **Protection renforcée des lanceurs d'alerte** dénonçant des pressions ou menaces liées à des réseaux occultes.

VI. Cas récents : l'affaire de la loge « Athanor »

En 2022–2023, une enquête judiciaire a mis en cause une loge maçonnique appelée **Athanor**.

Plusieurs membres, dont certains liés à la sécurité et aux milieux d'influence, ont été renvoyés devant la justice pour :

- **association de malfaiteurs**,
- **commandite d'agressions**,
- **tentatives d'assassinat**.

L'obédience concernée a finalement dissous la loge, mais cette affaire a prouvé qu'un **réseau initiatique fermé** peut se transformer en **structure parallèle dangereuse pour la sécurité nationale**.

VII. Bénéfices attendus

Domaine	Bénéfices
Justice	Fin des soupçons de collusion, confiance restaurée
État	Institutions transparentes et indépendantes
Démocratie	Fin des influences occultes sur les lois et nominations
Société	Égalité réelle entre citoyens, sans priviléges cachés

VIII. Chiffrage estimatif

Type d'économie	Montant estimé
Fin des financements indirects (associations satellites, marchés biaisés)	50 à 100 M€/an
Corruption évitée et marchés publics plus justes	Plusieurs Md€/an
Gain démocratique et judiciaire	Inestimable, mais vital

Conclusion

« La République n'a qu'une lumière : celle de la vérité. Et qu'une fraternité : celle du peuple souverain. »

Sous ma présidence :

- **La franc-maçonnerie ne pourra plus infiltrer l'État**,
- **Les réseaux d'influence parallèles seront dissous**,
- **Les fonctions régaliennes seront protégées** par la transparence totale,
- **Et la loyauté à la Nation** primera sur tout serment secret.

Dissiper le pouvoir maçonnique, c'est rendre à la République sa lumière, à la justice son impartialité, et au peuple sa souveraineté.

Chapitre 41

Refuser l'Identité Numérique Totalitaire et Protéger les Libertés

(Pour une souveraineté numérique et une vie privée garantie)

Introduction

« L'identité numérique centralisée est la dernière étape avant le crédit social à la chinoise. Avec moi, jamais un Français ne sera réduit à un QR code. »

L'Union européenne, appuyée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), prépare une **identité numérique mondiale**, qui regrouperait toutes les données personnelles, médicales, financières et sociales de chaque citoyen.

Présenté comme une “simplification administrative” ou une “modernisation sécurisée”, ce projet cache en réalité la mise en place d'un **outil de contrôle social total**, où chaque individu serait **traçable, noté et conditionné**.

La France doit refuser ce piège technocratique et garantir constitutionnellement la liberté numérique de ses citoyens.

I. Le projet d'identité numérique mondiale

Depuis plusieurs années, les institutions européennes et internationales développent un système appelé **EUDI Wallet** (*European Digital Identity Wallet*), ou “portefeuille d'identité numérique européen”.

Cette application centraliserait dans un seul fichier :

- l'**état civil, la biométrie et l'adresse**,
- les **données médicales** (vaccinations, prescriptions, historique hospitalier),
- les **informations financières** (compte bancaire, paiements, fiscalité),
- les **données sociales et administratives** (CAF, impôts, sécurité sociale, casier judiciaire).

Le discours officiel parle de “simplicité et sécurité”.

Mais la réalité est tout autre : **un pouvoir centralisé peut tout savoir, tout bloquer, tout conditionner**.

II. Vers un crédit social à l'europeenne ?

Le modèle chinois sert d'avertissement :

- Les citoyens y sont notés selon leur obéissance politique et sociale.
- Une mauvaise note entraîne **blocage bancaire, interdiction de voyage** ou **privation de services publics**.

L'Europe, sous couvert de modernité, prépare **une version technocratique du même modèle** :

Composant	Risque associé
Euro numérique (BCE)	Programmable : limitation de vos dépenses selon votre “empreinte carbone” ou votre “conformité”
Identité numérique couplée à l'IA	Fichage des comportements : vaccins, opinions, réseaux sociaux, participation politique
Notation comportementale implicite	Citoyen “modèle” récompensé, opposant pénalisé
Contrôle bancaire total	Blocage ou restriction d'accès sur décision administrative

Ce qui se profile, c'est une **société de contrôle**, où la conformité remplace la liberté.

III. Des projets déjà en cours en Europe et en France

1 - L'Union européenne

- **EUDI Wallet** : portefeuille numérique obligatoire à l'horizon **2030** pour tous les citoyens européens.

2 - L'OMS

- **Accord de 2023** entre l'UE et l'OMS pour créer un **certificat numérique de santé mondial**, basé sur le pass sanitaire COVID.

3 - La BCE

- Projet d'**euro numérique programmable**, chaque transaction traçable et potentiellement bloquable à distance.

4 - En France

- L'application **France Identité** (phase expérimentale) centralise déjà les cartes d'identité, permis de conduire et données administratives sur smartphone.

En reliant toutes ces briques, un système de surveillance de masse se met en place, sans vote, sans débat et sans consentement.

IV. Les dangers majeurs

Danger

- [1] Atteinte aux libertés fondamentales
- [2] Fin du secret médical
- [3] Vie privée financière détruite
- [4] Discrimination algorithmique
- [5] Censure politique numérique

Conséquence directe

- Suspension des droits ou blocage administratif instantané
- Données de santé accessibles à l'État, aux assurances ou aux multinationales
- Tracabilité totale de vos paiements
- IA décisionnelle qui "note" votre conformité politique
- Exclusion des opposants ou dissidents sous prétexte de "sécurité publique"

En fusionnant identité, santé et argent, le citoyen devient un profil géré, non plus un être libre.

V. Notre proposition : refuser l'identité numérique centralisée

1 - Inscription constitutionnelle

La France doit inscrire dans la Constitution :

- l'**interdiction d'un identifiant numérique unique** regroupant toutes les données sensibles,
- la **séparation stricte** des bases de données (santé, finance, identité, éducation),
- la **protection constitutionnelle de la vie privée numérique**,
- l'**interdiction de tout euro numérique programmable**.

2 - Cadre législatif souverain

- Interdiction de déléguer la gestion des données à des acteurs privés étrangers (AWS, Google, Microsoft).
- Création d'une **Haute Autorité de la Souveraineté Numérique**, chargée de veiller à l'indépendance technologique et à la sécurité des données.
- Sanctions pénales contre tout transfert illégal de données françaises vers l'étranger.

VI. Alternatives pour une vraie souveraineté numérique

Objectif	Mesure souveraine proposée
Identité nationale sécurisée	Création d'un numéro citoyen limité , réservé aux services publics
Hébergement souverain	Données stockées dans un cloud français sous contrôle public, hors GAFAM
Monnaie libre et neutre	Refus de l'euro programmable, étude d'une crypto nationale indépendante
Données de santé	Système distinct, hébergé sur serveurs nationaux non connectés aux réseaux internationaux
Vie privée	Droit à l'anonymat numérique garanti par la Constitution

La technologie doit servir la liberté, pas l'inverse.

VII. Résultats attendus

- **Souveraineté numérique totale** : fin de la dépendance à Bruxelles ou aux GAFAM.
- **Protection absolue des libertés individuelles** : plus aucun citoyen ne pourra être "déconnecté" de la société.
- **Stabilité démocratique** : la vie privée devient un pilier constitutionnel.
- **Sécurité nationale renforcée** : données critiques protégées sur le sol français.

Conclusion

« L'identité numérique totalitaire est la prison invisible du XXI^e siècle. »

Sous ma présidence :

- Aucune autorité, nationale ou étrangère, ne pourra contrôler ou conditionner la vie numérique des Français.
- Le numérique redeviendra **un outil d'émancipation**, pas de domination.
- Les droits fondamentaux, la vie privée et la liberté économique seront **inscrits dans la Constitution comme non négociables**.

La France ne sera jamais une colonie numérique.

Elle restera une nation de citoyens libres, maîtres de leur vie, de leurs données et de leur avenir.

Chapitre 42

Réforme Radical de l'URSSAF

(*Simplification, souveraineté et liberté pour les indépendants*)

Introduction

« La France doit soutenir ses créateurs de richesse, pas les harceler. »

L'URSSAF, censée financer la solidarité nationale, est devenue le symbole de la bureaucratie punitive.

Avec ses procédures kafkaïennes, ses redressements automatiques et ses contrôles disproportionnés, elle étouffe les indépendants, artisans et auto-entrepreneurs, tandis que les grandes entreprises bénéficient de tolérances ou d'optimisations à l'étranger.

L'État doit redevenir un **partenaire des travailleurs**, pas leur adversaire.

I — Une machine tentaculaire et coûteuse

Indicateur	Donnée clé
Cotisations collectées	≈ 600 Md€/an
Effectifs	22 000 salariés sur 100 sites
Budget de fonctionnement	2,3 Md€/an
Coûts cachés (complexité, doublons)	+1 à 2 Md€/an
Statut	Organisme privé à mission publique

Résultat :

- une administration coûteuse et peu transparente,
- un système de contrôle automatisé et parfois arbitraire,
- et une gestion punitive vis-à-vis des plus petits acteurs économiques.

II — Une injustice structurelle

Catégorie	Traitement actuel
Petits indépendants	Sur-cotisation, contrôles abusifs, comptes bloqués pour des montants dérisoires
Grands groupes	Optimisation, cotisations déportées à l'étranger, tolérance administrative

Un artisan peut être redressé pour 5 000 € pendant qu'une multinationale échappe à des milliards.

Ce n'est plus de la solidarité — c'est de la spoliation.

III — Le scandale du stockage des données chez les GAFAM

Les données sensibles de millions d'entreprises françaises (revenus, numéros SIRET, dossiers médicaux sociaux, etc.) sont hébergées sur des serveurs étrangers, souvent américains (Microsoft Azure, AWS).

Depuis le **Cloud Act** (2018), les États-Unis peuvent légalement exiger l'accès à ces données.

→ C'est une **atteinte majeure à la souveraineté économique et numérique** de la France.

Nos concurrents connaissent parfois mieux l'état de nos entreprises que notre propre administration.

IV — Des charges sociales insoutenables

Pays	Taux moyen de cotisation indépendant	Commentaire
FR France	40–45 % du bénéfice net	Record mondial
DE Allemagne	≈ 35 % (plafonné)	Gestion décentralisée
GB Royaume-Uni	≈ 22 %	Simplifié et stable
IT Italie	≈ 25 %	Plafonné par tranches
ES Espagne	≈ 230 €/mois forfaitaires	Basé sur revenu réel

Un indépendant français gagnant 30 000 €/an peut verser jusqu'à 14 000 € à l'URSSAF, contre 6 000 € au Royaume-Uni.

Cet écart de 8 000 € **tue l'initiative** et pousse nombre de créateurs à s'exiler.

V — Réforme radicale : fusion, souveraineté et simplification

Fusion URSSAF + DGFIP

- Unification du recouvrement fiscal et social → fin des doublons.
- Un interlocuteur unique pour chaque entrepreneur.

Nationalisation complète

- Fin du statut hybride "privé à mission publique".
- Retour sous contrôle direct de l'État, avec transparence parlementaire.

Souveraineté numérique

- Rapatriement intégral des données sur un cloud français souverain.
- Interdiction de tout hébergement sur serveurs étrangers.

Réduction des coûts de fonctionnement

- Économies directes : 3 à 4 Md€/an (bureaux, sous-traitance, gestion).
- Réaffectation du personnel vers la lutte contre la fraude internationale plutôt que contre les artisans.

VI — Restituer le fruit de ces économies aux indépendants

Mesure	Impact concret
Baisse des cotisations sociales de 5 à 10 points	+1 000 à +3 000 €/an de pouvoir d'achat
Suppression des majorations automatiques	Fin des pénalités absurdes
Accompagnement personnalisé	Priorité à la pédagogie plutôt qu'à la sanction
Suspension automatique des cotisations en cas de crise	Soutien immédiat aux travailleurs impactés

L'URSSAF doit redevenir un **service d'accompagnement économique**, pas une autorité punitive.

VII — Bénéfices attendus

Domaine	Résultats concrets
Finances publiques	3–4 Md€/an d'économies
Indépendants	Allègement des charges, simplification, sécurité juridique
Économie nationale	Compétitivité restaurée face à l'Allemagne et l'Italie
Numérique	Données 100 % françaises, fin de la dépendance aux GAFAM
Société	Moins de faillites, plus de dignité et de liberté professionnelle

Conclusion

« Aujourd’hui, l’URSSAF incarne la bureaucratie punitive. Demain, elle doit redevenir un outil de solidarité et de croissance. »

Sous ma présidence :

- l’URSSAF sera **fusionnée, nationalisée et simplifiée** ;
- les indépendants verront **leurs charges baisser immédiatement** ;
- les données économiques françaises seront **rapatriées et sécurisées** ;
- et la France redeviendra une **terre d’entrepreneurs libres et respectés**.

Soutenir ceux qui créent, c’est protéger la Nation.

Étouffer les producteurs, c’est détruire la France.



Chapitre 43

Réforme des retraites sociales et de l'ASPA

(Justice contributive et priorité au travail)

Introduction

« La solidarité nationale ne doit pas récompenser l'oisiveté. Chaque euro de retraite doit être lié au travail et aux cotisations. »

Depuis plusieurs années, le système social français s'est éloigné de son principe fondateur : **la retraite comme fruit du travail et de la contribution.**

Aujourd'hui, il arrive qu'une personne n'ayant jamais cotisé perçoive autant, voire davantage, qu'un travailleur modeste ayant cotisé toute sa vie.

Cette situation est moralement injuste, économiquement insoutenable et socialement explosive.

Une société juste doit garantir que le **travail, l'effort et la participation** à l'effort national soient toujours récompensés.

I — Une injustice flagrante

Aujourd'hui, une personne sans carrière professionnelle peut percevoir une **allocation vieillesse** (ASPA – Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) dès 65 ans.

Type de bénéficiaire	Revenus mensuels moyens (2023)
ASPA seule	961 €
ASPA + APL + aides diverses	1 200 à 1 300 €
Retraite moyenne d'un salarié au SMIC	≈ 1 100 €
Retraite d'une mère seule avec 20 ans de cotisations	≈ 850 €

Ainsi, un retraité ayant travaillé toute sa vie peut percevoir moins qu'un inactif permanent bénéficiant du cumul des aides sociales.

Ce déséquilibre brise la confiance dans le contrat social.

II — Dérives et détournements du système

L'ASPA, initialement conçue comme un filet de sécurité, est devenue un dispositif détourné :

- attribution possible après **dix ans de résidence** seulement, sans exigence de carrière ni de cotisations ;
- transformation automatique du **RSA à vie** en retraite à 65 ans ;
- cumul d'aides (ASPA + APL + CMU + allocations locales) dépassant souvent le revenu d'un cotisant.

→ Coût total pour l'État : **environ 3 milliards d'euros par an**, dont une part importante bénéficie à des personnes n'ayant jamais participé au financement du système.

III — Rétablir la justice contributive

Objectif : **garantir que la solidarité nationale bénéficie en priorité à ceux qui ont contribué.**

a) Fin de la retraite sans cotisation

- Instauration d'un **plancher contributif** : au moins 10 années de cotisations (40 trimestres) pour ouvrir droit à une retraite, même minimale.
- En dessous de ce seuil : aucune retraite, mais possibilité d'une **aide d'urgence plafonnée à 500 €**, limitée dans le temps.

b) Création du Minimum Contributif Senior (MCS)

- Nouveau dispositif réservé aux retraités ayant cotisé au moins partiellement.
- Montant : **1 100 à 1 200 € par mois**, supérieur à l'actuelle ASPA.
- Bénéficiaires prioritaires : retraités modestes, artisans, indépendants, mères au foyer, salariés à temps partiel.

Un principe clair : **celui qui a travaillé touchera toujours plus que celui qui n'a pas cotisé.**

c) Conditions de résidence et de contribution

- Droit à retraite réservé aux personnes ayant **20 années de cotisations effectives** en France.
- Suppression de l'ASPA basée sur la seule résidence.
- **Récupération sur succession** systématique, quelle que soit la nationalité du bénéficiaire.

d) Lutte contre les cumuls abusifs

- Fin du cumul ASPA + APL + autres aides au-delà du plafond contributif.
- Le total des aides ne pourra jamais dépasser le montant d'un retraité ayant travaillé.

IV — Cas pratiques

Exemple	Situation actuelle	Après réforme
Marie , caissière à temps partiel pendant 25 ans	Retraite : 930 €	MCS : 1 100 €
Jean , 65 ans, sans carrière professionnelle	ASPA : 961 € + APL : 300 € = 1 261 €	Aide d'urgence : 500 € maximum
John , 65 ans, étranger arrivé à 55 ans sans activité	ASPA : 961 €	0 € (pas de cotisation)

V — Impact financier et redéploiement

Source d'économie	Montant estimé
Suppression ASPA non contributive	1 Md€
Suppression ASPA pour étrangers sans carrière	1,5 Md€
Réduction des cumuls abusifs	0,5 Md€
Total estimé	3 Md€ par an

Les économies dégagées seront réinvesties pour :

- **revaloriser le Minimum Contributif Senior,**
- renforcer les **petites retraites agricoles, artisanales et ouvrières**,
- améliorer le **logement social des retraités cotisants**.

VI — Bénéfices attendus

- Justice sociale restaurée : chaque euro de retraite lié à l'effort réel.

- Réduction des dépenses sociales de 3 Md€ par an.
- Valorisation du travail et de la contribution.
- Fin du ressentiment entre travailleurs modestes et inactifs permanents.
- Réaffirmation du principe républicain : **droits et devoirs sont indissociables**.

Conclusion

« Travailler doit toujours rapporter plus que ne rien faire. »

Cette réforme met fin à l'assistanat durable et restaure la dignité du travail.

Sous ma présidence :

- chaque Français ayant cotisé verra sa retraite **protégée et revalorisée** ;
- la solidarité restera une main tendue, non un privilège sans effort ;
- la République réaffirmera le lien sacré entre **effort, mérite et droit social**.

La retraite redevient une reconnaissance du travail accompli — non une allocation automatique.



Chapitre 44

Réforme des Allocations Familiales (CAF)

(Soutenir les familles modestes, supprimer les abus et responsabiliser les aides)

Introduction

« La solidarité nationale doit aider les familles modestes, pas entretenir les abus. »

Le système actuel d'allocations familiales en France est **injuste et déséquilibré** :

- les jeunes couples avec un seul enfant ne perçoivent aucune aide,
- tandis que certaines familles vivant exclusivement des aides sociales peuvent cumuler plus de **3 000 € par mois** (allocations, APL, RSA, ASF, etc.).

Cette situation crée un profond **sentiment d'injustice** et **décourage le travail**.

La France doit récompenser les familles actives, responsables et contributives — non l'assistanat permanent.

I — Le problème actuel : une inégalité flagrante

Situation familiale	Aide actuelle
1 enfant	0 € d'allocations familiales
2 enfants	≈ 130 €/mois
3 enfants	≈ 300 €/mois
4 enfants et plus	+100 €/enfant supplémentaire
Famille nombreuse sans emploi	APL + ASF + primes diverses → jusqu'à 3 000 €/mois

Ainsi :

- une famille avec 1 ou 2 enfants et deux emplois perçoit peu ou rien,
- tandis que certaines familles inactives bénéficient d'aides cumulées supérieures à un double salaire.

Le système **récompense le nombre d'enfants**, mais **pas la participation à l'effort collectif**.

II — La réforme : justice, équité et bon sens

a) Allocations dès le premier enfant

- Versement des **allocations familiales dès le 1^{er} enfant** : 130 €/mois.
- Objectif : soutenir les jeunes couples et **relancer la natalité sans dépendance** aux aides sociales.

b) Plafonnement à trois enfants maximum

- Les allocations familiales, l'ASF, la prime de rentrée et les APL seront **plafonnées à trois enfants**.
- Une famille nombreuse ne pourra plus cumuler d'aides au-delà de ce seuil.

c) Suppression des aides accessoires et dispersées

- Fin des **chèques vacances CAF**, aides de loisirs ou subventions non essentielles.
- Ces budgets seront **réaffectés aux aides prioritaires** (logement, scolarité, santé).

d) Condition de revenus et de cumul

- Si le total **RSA + AF + APL + ASF** dépasse **2 000 €/mois** :

- fin des gratuités automatiques (cantine, transports),
- participation minimale de **50 %** au coût de ces services.

e) Révision des APL et primes

- Barèmes maintenus pour les familles modestes,
- mais plafonnement strict des aides pour les foyers **sans emploi au-delà de trois enfants**.

III — Cas concrets

Cas	Situation actuelle	Après réforme
Famille A : 1 enfant, revenus modestes (1 500 €/mois)	0 €	+130 €/mois
Famille B : 3 enfants, 2 parents au SMIC	≈ 450 €/mois	≈ 450 €/mois (inchangé)
Famille C : 6 enfants, sans emploi déclaré	≈ 3 000 €/mois cumulés	Plafonnement à 3 enfants → perte ≈ -1 000 €/mois
Famille D : 4 enfants, travailleur indépendant à 2 000 €/mois	≈ 300 €	Inchangé (activité maintenue)

L'aide ira **désormais à ceux qui travaillent et élèvent leurs enfants**, pas à ceux qui vivent uniquement des prestations.

IV — Chiffrage budgétaire de la réforme

Poste budgétaire	Impact annuel estimé
Extension des allocations au 1 ^{er} enfant (≈ 4 M d'enfants)	+6 Md€
Plafonnement à 3 enfants	-2 Md€
ASF plafonnée à 3 enfants	-0,5 Md€
Suppression des aides accessoires (vacances, loisirs)	-0,3 Md€
Réduction des gratuités pour foyers cumulants > 2 000 €	-0,2 Md€
Solde global	≈ +3 Md€/an, dépenses ciblées et maîtrisées

Ces dépenses nouvelles seront **entièvement orientées vers les familles modestes et actives**, au lieu d'alimenter les excès du système.

V — Objectifs et résultats attendus

Objectif	Résultat attendu
Relancer la natalité	Soutien direct aux jeunes couples
Récompenser le travail	Avantage net pour les foyers actifs
Réduire les abus	Fin des cumuls excessifs et plafonds automatiques
Simplifier le système	CAF recentrée sur trois aides majeures : AF, APL, ASF
Restaurer l'équité sociale	Plus aucune famille inactive ne touchera davantage qu'une famille qui travaille

La solidarité doit encourager la responsabilité, pas la dépendance.

VI — Réaffectation des économies

Les économies issues du recentrage des aides serviront à :

- **Revaloriser les petites retraites familiales** (mères au foyer, veuves, carrières incomplètes),
- **Soutenir les familles monoparentales actives**,

- Financer des logements sociaux réservés aux cotisants,
- Renforcer le réseau public de crèches pour faciliter le retour à l'emploi.

Conclusion

« Aider les familles, oui. Entretenir l'assistanat, non. »

Sous ma présidence :

- les **allocations familiales seront justes, plafonnées et transparentes**,
- les **abus seront éliminés**,
- les **familles modestes verront leur pouvoir d'achat renforcé**,
- et la **natalité française retrouvera un vrai soutien fondé sur l'effort et la responsabilité**.

La France doit soutenir ses familles qui travaillent, éduquent et transmettent — pas celles qui exploitent la solidarité nationale.



Chapitre 45

Restaurer la dignité dans les EHPAD

(Pour une vieillesse gratuite, humaine et respectée)

Introduction

« Une société se juge à la manière dont elle traite ses anciens. En France, ceux qui ont travaillé toute leur vie méritent mieux qu'une chambre à prix d'or et un bol de soupe tiède. »

Les EHPAD sont devenus le symbole d'un **échec collectif**.

Plus de **600 000 personnes âgées** y vivent, souvent dans des conditions indignes :

- manque de personnel,
- repas insuffisants ou industrialisés,
- solitude chronique,
- perte de liberté et d'attention humaine.

Et tout cela pour un coût **insupportable**, tant pour les familles que pour l'État.

I — Un système inhumain et ruineux

- Prix moyen : **2 200 à 2 800 €** par mois pour une chambre individuelle ;
- Plus de **17 milliards d'euros** payés chaque année par les familles ;
- Seulement **0,62 personnel par résident**, alors qu'il en faudrait au moins un ;
- Des groupes privés engrangeant des bénéfices sur la dépendance, financés par des fonds publics.

Ce modèle est à la fois immoral, inefficace et indéfendable.

II — Objectif : rendre les EHPAD gratuits et humains

1. Gratuité intégrale de l'hébergement

L'État prendra en charge la **totalité du coût de l'hébergement**, soit environ **17 Md€ par an**.

- Ce montant est inférieur à la contribution française à l'Union européenne (**24 Md€**),
- et dérisoire face au coût des intérêts de la dette (**60 Md€**).

La gratuité sera financée **sans impôt nouveau**, par la réaffectation des ressources libérées par :

- la sortie de l'Union européenne,
- et la réforme structurelle de la dette publique.

2. Recrutement massif pour réhumaniser les établissements

Objectif : **1 salarié par résident**.

Indicateur	Valeur
Budget dédié	10 Md€/an
Moyenne par établissement	38 embauches supplémentaires
Total national	≈ 286 000 nouveaux postes (aides-soignants, infirmiers, agents de service)

Ces embauches permettront de supprimer le recours à l'intérim et d'assurer une **présence humaine permanente** auprès des résidents.

3. Fin de la logique de profit

- Interdiction de verser des dividendes dans les établissements recevant des fonds publics ;
- Les EHPAD privés pourront continuer à exister, mais **sans financement public ni profit sur la dépendance** ;
- Audit annuel obligatoire et publication publique des comptes ;
- L'argent public doit **servir les résidents, pas enrichir des actionnaires**.

III — Nouvelle répartition des financements

Élément	Avant la réforme	Après la réforme
Hébergement	Payé par le résident (2 200–2 800 €/mois)	Pris en charge intégralement par l'État
Dépendance (APA)	Département + ticket modérateur	Maintien de l'APA, suppression du ticket modérateur
Soins	Assurance maladie	Maintien
Personnel	Sous-doté, recours à l'intérim	+10 Md€ pour embauches pérennes
Contrôle	ARS + départements	Création de l' Inspection nationale de la dignité des aînés (INDA)

IV — Financement global

Aucun impôt nouveau.

Les ressources proviendront des réformes structurelles engagées :

Source de financement	Gain estimé
Fin de la contribution nette à l'UE	+24 Md€
Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale	+40 Md€
Annulation partielle de la dette illégitime	+60 Md€
Rationalisation des agences et structures doublons	+10 Md€
Total disponible	≈ 134 Md€/an

De quoi financer :

- la **gratuité des EHPAD** (17 Md€),
- les **recrutements massifs** (10 Md€), tout en conservant une marge pour d'autres projets de santé publique.

V — Plan national pour la dignité des aînés

1. **Recrutement** de 286 000 personnels permanents.
2. **Fin du recours à l'intérim**, généralisation du CDI.
3. **Revalorisation salariale** de 15 % sur trois ans.
4. **Formation continue** obligatoire sur la bientraitance et la liberté individuelle.
5. **Visites libres 7 jours sur 7**, sans restriction arbitraire.
6. **Notation publique annuelle** des établissements par les familles.
7. **Inspections surprises** régulières menées par l'INDA.

VI — Résultats attendus

- Dignité retrouvée pour les résidents, soulagement des familles.
- Des centaines de milliers d'emplois créés dans les métiers du soin.

- Fin du scandale des profits sur la dépendance.
- Restauration du respect intergénérationnel et de la cohésion sociale.
- Amélioration concrète de la qualité de vie, des soins et de la prévention.

Conclusion

Cette réforme n'est pas seulement économique — **elle est morale**.

Elle marque le **retour de la civilisation française**, celle qui respecte ses anciens et place la dignité avant la rentabilité.

Sous ma présidence :

- les EHPAD redeviendront **des lieux de vie, pas des parkings à vieillesse** ;
- le personnel sera **respecté, formé et valorisé** ;
- et les familles seront **libérées du poids financier et de la culpabilité**.

L'État assumera enfin son rôle : **protéger la vie jusqu'à son terme**, avec humanité, respect et gratitude envers ceux qui ont bâti la France.



Chapitre 46

Grand Projet : 1 000 000 de Maisons avec Jardin pour les Familles Modestes

(*Relancer la France par le logement, le travail et la dignité*)

Introduction

« En redonnant un toit et du travail, on rend la dignité. En repeuplant nos campagnes, on rend la France à elle-même. »

Le logement est le premier fondement de la stabilité nationale.

Aujourd’hui, des millions de Français sont **exclus de la propriété** à cause d’un système bancaire verrouillé, d’un foncier spéculatif et d’un modèle économique qui enrichit quelques-uns en appauvrissant les autres.

Ce projet vise à redonner un **foyer, un jardin et une vie de famille** à ceux que le système a oubliés.

Il s’agit d’un **plan national de reconstruction économique, sociale et morale**.

I — Objectif général

Construire **1 000 000 de maisons T3 avec jardin** sur dix ans, soit **100 000 nouvelles habitations par an**.

Chaque maison sera proposée à :

- **un loyer modéré de 500 € maximum,**
- **avec accès progressif à la propriété** après plusieurs années d’occupation.

Objectifs :

- permettre aux familles modestes de devenir propriétaires,
- créer des centaines de milliers d’emplois,
- revitaliser les territoires ruraux,
- replacer la France dans une logique de production et de solidarité nationale.

II — Localisation et modèle constructif

1. Terrains et coûts

- **Zones ciblées** : territoires ruraux et périurbains à faible densité et foncier accessible (Creuse, Cantal, Nièvre, Ardennes, Corrèze, etc.).
- **Prix moyen du foncier** : 5 à 15 €/m² → parcelle viabilisée < 20 000 €.
- **Coût moyen d’une maison T3 (70 m²)** : 160 000 à 180 000 €, amortissable sur 30 ans à 500 €/mois.

Principe : **logement social-accession** → la famille devient propriétaire au terme du contrat, sans spéculation.

2. Implantation équilibrée

- Chaque département participera en fonction de ses besoins et de ses capacités foncières.
- Les **collectivités locales** seront partenaires pour :
 - la mise à disposition des terrains,
 - les infrastructures (routes, écoles, commerces, services publics).

III — Réindustrialisation et filière nationale

a) Relance de la production française

Création d'un **réseau d'usines de préfabrication** dans les zones de construction :

- production française de béton, bois, menuiseries, isolants ;
- circuits courts et logistique locale ;
- 500 à 2 000 emplois directs par site industriel.

Ce dispositif redonnera vie à l'industrie du bâtiment, tout en **réduisant l'empreinte carbone** et la dépendance aux importations.

b) Une filière complète et pérenne

Ce plan mobilisera l'ensemble des métiers du BTP et des services connexes :

- construction, transport, électricité, plomberie, menuiserie, commerce, artisanat, administration, services publics.
- **Création estimée : 250 000 à 300 000 emplois directs par an**, avec un effet d'entraînement durable sur l'économie locale.

IV — Revitaliser les territoires

Ce projet permettra de :

- **rouvrir des écoles, commerces, pharmacies et cafés** dans les villages ;
- **stabiliser ou augmenter la population rurale** ;
- **recréer du lien social et économique** ;
- générer de nouvelles recettes fiscales locales (taxe foncière mensualisée) ;
- **réconcilier logement, emploi et qualité de vie**.

Chaque maison construite sera une vie relancée, un village réanimé, une économie locale redémarrée.

V — Conditions d'accès et discipline sociale

Ce programme est **social, mais exigeant** : la solidarité nationale s'accompagne de responsabilité.

- Obligation d'entretien du bien et de respect du voisinage.
- Tolérance zéro pour les trafics, incivilités ou dégradations :
 - rupture immédiate du contrat,
 - interdiction définitive de tout relogement social.
- Ces règles s'appliqueront également au parc HLM existant.
- Une **loi d'expulsion immédiate des squatteurs** protégera les propriétaires et les occupants légitimes.

L'aide publique ne doit plus encourager la passivité, mais la responsabilité.

VI — Financement et modèle économique

Poste	Montant
Investissement annuel	17 Md€
Durée du programme	10 ans (soit 170 Md€ au total)
Recettes fiscales (TVA, emplois, taxe foncière)	3 à 5 Md€/an
Économies sociales (APL, RSA, hébergement d'urgence)	2 à 4 Md€/an
Rendement final estimé	≈ 6 Md€/an

Le projet sera **auto-financé sur la durée** :

- aucune hausse d'impôts,
- équilibre obtenu par la dynamique économique et la baisse des dépenses sociales.

Il ne s'agit pas d'une dépense publique, mais d'un **investissement national rentable**.

VII — Effets économiques et sociaux attendus

- **1 million de nouveaux propriétaires modestes** en dix ans.
- **300 000 emplois** créés chaque année pendant la phase de construction.
- **500 000 emplois directs et indirects pérennisés** à terme.
- Réduction massive du **mal-logement** et des **dépenses sociales** liées à l'habitat précaire.
- **Revitalisation du tissu rural** et retour de la stabilité familiale.
- Restauration de la **confiance sociale** et du sentiment d'appartenance nationale.

Conclusion

« Construire un million de maisons avec jardin, ce n'est pas une dépense : c'est un acte de reconstruction nationale. »

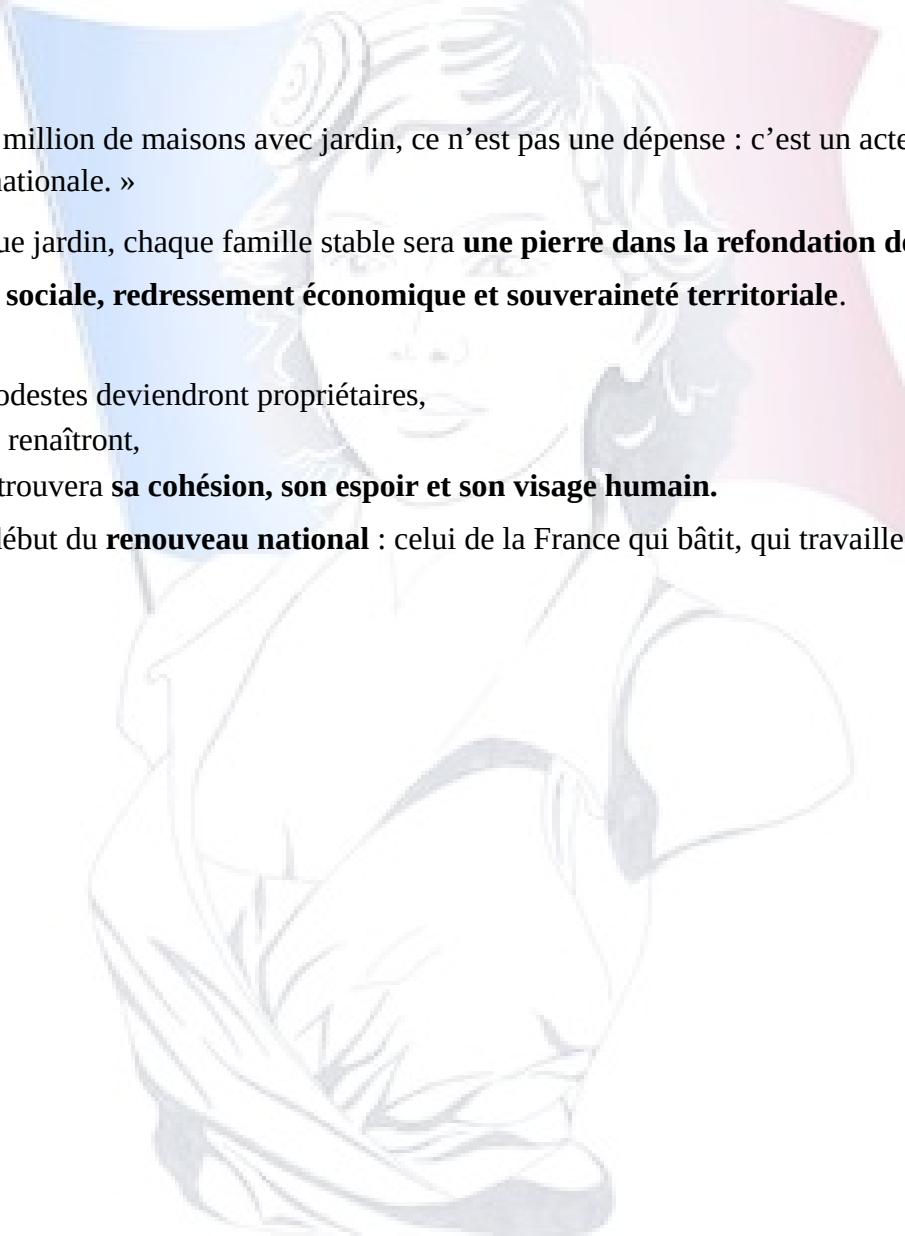
Chaque maison, chaque jardin, chaque famille stable sera **une pierre dans la refondation de la France**.

Ce projet allie **justice sociale, redressement économique et souveraineté territoriale**.

Sous ma présidence :

- les familles modestes deviendront propriétaires,
- les campagnes renaîtront,
- et la France retrouvera **sa cohésion, son espoir et son visage humain**.

Ce plan marquera le début du **renouveau national** : celui de la France qui bâtit, qui travaille et qui transmet.



Chapitre 47

Résumé en chiffres

(Équilibre budgétaire, financement souverain et relance nationale)

1. Tableau des Économies prévues

Secteur / Réforme	Mesure principale	Économie annuelle estimée	Source / Chapitre
Sortie de l'UE	Fin de la contribution nette à l'UE	24 Md€	Chap. 3
Annulation dette publique (BDF + locales)	Fin des intérêts et double paiements	60 à 70 Md€	Chap. 3
Rationalisation dépenses publiques (structures, AAI, etc.)	Réduction des doublons et frais de fonctionnement	10 à 15 Md€	Chap. 22
Réduction nombre de ministres, fin du Sénat, salaires plafonnés à 6 000 € net	Réforme de l'État et moralisation publique	3 à 5 Md€	Chap. 10
Lutte contre fraude et évasion fiscale	Contrôle renforcé transferts + paradis fiscaux	40 Md€	Chap. 3
Suppression des subventions aux médias et ONG wokistes	Financement public supprimé	4 Md€	Chap. 19 et 35
Suppression des financements étrangers et APD hors UE	Fin aides ONG, FMI, Banque mondiale	10 à 12 Md€	Chap. 21
Fin des achats publics surestimés, rationalisation marchés	Renégociation et contrôle des contrats	5 Md€	Chap. 22
Suppression du chèque énergie, bons vacances CAF, aides cumulées > 2000€/mois	Rationalisation des aides sociales	5 à 7 Md€	Chap. 18
Suppression des radars automatiques et caméras inutiles	Fin du système automatisé de sanction	0,5 Md€	Chap. 33
Réforme des allocations étrangères ASPA et RSA à vie	Conditions de cotisation minimales	3 Md€	Chap. 43
Réforme de l'URSSAF et réduction du coût de gestion	Fusion + simplification	3 à 4 Md€	Chap. 41
Rationalisation des dépenses bancaires de l'État	Renégociation commissions et taux	1 Md€	Chap. 22
Réduction du coût des énergies intermittentes (éolien/solaire)	Fin des subventions	6 Md€	Chap. 28
Réduction du mille-feuille territorial (fin des Régions)	Retour aux départements	8 à 12 Md€	Chap. 31
Fin du business de l'ASE (placements abusifs)	Réduction des coûts sociaux	7 Md€	Chap. 39
Total économies annuelles estimées		≈ 230 à 260 Md€/an	

2. Tableau des Dépenses nouvelles (hors investissements productifs)

Domaine	Nature de la dépense	Coût annuel estimé	Chapitre
Gratuité totale des EHPAD publics	Hébergement + personnel	27 Md€ (17 hébergement + 10 personnel)	Chap. 46
Revalorisation des salaires hospitaliers et soignants	+15 % sur 3 ans	5 Md€/an	Chap. 46
Minimum contributif senior (MCS)	Revalorisation retraites modestes	3 Md€	Chap. 43
Allocations familiales dès le 1er enfant	Extension du système	+3,5 Md€	Chap. 44
Enseignement de la LSF et création CAPES	Éducation nationale	15 M€	Chap. 16 bis
Revalorisation enseignants-chercheurs et budget université	+20 % salaires + investissement	10 Md€	Chap. 16
Création d'un Service Anti-Pédocriminalité	15 000 agents, juges, cyber	3,5 Md€	Chap. 40
Plan national biodiversité et rénovation thermique	Écologie souveraine	2 Md€	Chap. 28
Fonds national patrimoine et culture	Restauration monuments	5 Md€	Chap. 30
Financement fonds logement local (FNCTL)	Compensation taxe foncière	10 à 15 Md€	Chap. 32
Total dépenses nouvelles		≈ 70 Md€/an	

3. Tableau des Grands Investissements et Durée des Échéances

Projet / Secteur	Montant total	Durée du programme	Financement / retour attendu
Projet ASTRID (énergie 4 ^e génération)	12 Md€	10 ans	Autonomisation énergétique + élec 2× moins chère
Cloud Souverain Français	10 Md€	5 ans	Économie 27 Md€/an sur GAFAM + 60 000 emplois
Relance ATOS/Bull (supercalculateurs, IA souveraine)	10 Md€	5 ans	Fin dépendance Microsoft + export souverain
Grand Projet 1 000 000 maisons	170 Md€ (17/an)	10 ans	Auto-financement par loyers + TVA + emplois
Plan hôpitaux publics + modernisation santé	25 Md€	10 ans	Réduction dépenses sociales + emploi médical
Infrastructures agricoles / souveraineté alimentaire	10 Md€	5 ans	Baisse importations agro + hausse PIB rural
Rapatriement de la production pharmaceutique	8 Md€	6 ans	Réduction coût médicaments importés
Réindustrialisation technologique & semi-conducteurs	15 Md€	10 ans	Export, emploi, souveraineté stratégique
Total Investissements Structurants	≈ 260 Md€ sur 10 ans		Finançable par économies structurelles et plan souverain

4. Tableau des Revenus Durables issus des Investissements

Secteur	Source du revenu	Revenu annuel à terme	Horizon
ASTRID et filière nucléaire	Export + énergie bon marché	5 à 6 Md€/an	3 ^e année d'exploitation
Cloud Souverain et ATOS/Bull	Fin GAFAM + export IA	27 Md€/an économisés	Dès 5 ^e année
1 000 000 de maisons	Loyers, TVA, taxes foncières	6 Md€/an nets	Dès 8 ^e année
Réindustrialisation & souveraineté pharmaceutique	Export + balance commerciale	10 à 15 Md€/an	6–10 ans
Rationalisation État + territorialité	Réduction structurelle permanente	10 Md€/an	Définitif
Total revenus pérennes attendus		≈ 55 à 65 Md€/an	5–10 ans

Synthèse macroéconomique

Type	Montant annuel moyen	Commentaire
Économies structurelles	≈ 230 à 260 Md€	Libérées par Frexit, dette, rationalisation
Dépenses nouvelles	≈ 70 Md€	Santé, retraites, familles, éducation
Investissements nationaux (10 ans)	≈ 260 Md€ (26 Md€/an)	Auto-financés ou à retour économique
Revenus durables générés	≈ 55 à 65 Md€/an	Stabilisent les finances et relancent le PIB
Solde net moyen	+120 à +150 Md€/an	Excédent structurel national dès l'an 3–4

Architecture financière globale du programme

1. Deux circuits distincts mais complémentaires

Type de financement	Source	Utilisation	Objectif
A. Économies structurelles	Réformes de l'État, rationalisation, Frexit, lutte contre la fraude, suppression des doublons	Dépenses sociales et courantes	Assainir les comptes publics, supprimer le déficit annuel de 170 Md€, rendre l'État excédentaire
B. Crédit monétaire national (Banque de France)	Rétablissement de la souveraineté monétaire après la sortie de l'euro	Investissements productifs et stratégiques (ASTRID, maisons, industrie, santé)	Financer les grands projets sans dette ni impôt nouveau

2. Mécanisme général

Étape 1 — Assainir :

- Les **économies structurelles** (≈ 230–260 Md€/an) permettent :
 - de **supprimer totalement le déficit structurel** (≈ 170 Md€),
 - de **réduire immédiatement les dépenses de l'État**,
 - et de **libérer 60 à 80 Md€/an** d'excédents primaires.

Étape 2 — Financer sans dette :

- Une fois le déficit supprimé, la **Banque de France** retrouve son rôle historique (avant 1973) :
 - Elle **crée la monnaie nationale souveraine** (le franc)
 - et finance **directement les grands projets nationaux** à taux nul, sans passer par les marchés financiers.

Étape 3 — Réinvestir les gains :

- Ces investissements publics créent **de nouveaux revenus durables** (taxes, emplois, production, énergie, loyers) qui reviennent ensuite dans le budget national, renforçant encore l'équilibre budgétaire.

3. Répartition claire

Ressource principale	Montant annuel	Affectation
Économies structurelles	230 à 260 Md€	Suppression du déficit (170 Md€) + gratuité EHPAD, soutien personnes âgées, CAF, hôpitaux
Création monétaire BDF (plan souverain)	25 à 30 Md€/an sur 10 ans	Grands projets : ASTRID, 1 000 000 maisons, industries, infrastructures, remboursement de la dette
Revenus durables générés	55 à 65 Md€/an (dès année 5)	Alimentation du budget général et de la Sécurité sociale
Charge de la dette supprimée	60 à 70 Md€/an	Réaffectée aux politiques sociales et territoriales

4. Schéma explicatif simplifié

Économies structurelles (**260 Md€**)

↓
Suppression du déficit (**170 Md€**)

↓
Excédent budgétaire (**90 Md€**)

↓
Financement des dépenses sociales (**EHPAD, retraites, santé**)

↓
Création monétaire BDF (**25-30 Md€/an**)

↓
Grands projets stratégiques (**Maisons, ASTRID, Industrie**)

↓
Revenus durables (**60 Md€/an**)

↓
Budget national équilibré et excédentaire dès l'année 4-5

Total des économies : ~800 Md€ sur 5 ans / Total des investissements : ~400 Md€ / Solde positif à 5 ans : ~+400 Md€.

5. Résumé politique

Le système actuel emprunte chaque année 170 milliards pour survivre.

Mon projet supprime ces emprunts, équilibre les comptes et libère la France de la dette perpétuelle.

La Banque de France redeviendra un outil au service du peuple : elle financera les grands projets nationaux, pendant que les économies rendront la gratuité possible dans les secteurs essentiels.

Ainsi, la France redeviendra souveraine, équilibrée et productive.